

PROGRAMME 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Rappel de la présentation du programme	38
Objectifs et indicateurs de performance	43
Justification au premier euro	67
Opérateurs	105
Analyse des coûts du programme et des actions	137

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick HETZEL

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Doté d'un budget global de 11,2 milliards d'euros en 2008, le programme 150 participe, au sein de la MIRES, à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Plusieurs chantiers de grande envergure ont été lancés à ce titre au cours des dernières années (Loi sur la liberté et responsabilité des universités dite « Loi LRU », loi de programmation sur la recherche incluant la recherche universitaire, plan campus, plan licence ...), dans le but de rendre plus attractifs et plus efficaces, au regard des besoins de la nation, les universités et les autres établissements chargés de la mise en œuvre opérationnelle de ces politiques publiques.

C'est à l'aune de ces objectifs généraux, et des objectifs ciblés définis dans le Programme annuel de performances, que sont présentés ici les résultats de l'année 2008.

Il convient de préciser en premier lieu que cette année 2008 constitue une étape de montée en charge des grands chantiers, qui ne devraient commencer à produire leurs effets qu'à compter de l'année 2009, lorsque commenceront à être intégrés au niveau des opérateurs du programme tant le transfert de compétences institué en faveur des universités, que le nouveau système d'allocation des moyens ou bien encore les mesures en faveur de la réussite en licence.

S'agissant des moyens mis à la disposition du programme 150, l'année 2008 aura été marquée par une augmentation nette des crédits de **5,7%** par rapport à l'année 2007 (crédits ouverts 2008 / crédits ouverts 2007), et par une hausse des effectifs rémunérés par l'État de **1,64%** par rapport à l'année 2007.

Les objectifs de performance du programme ont quant à eux été globalement atteints au cours de l'année 2008 dans les trois grands domaines que sont la formation, la recherche universitaire et le pilotage des établissements d'enseignement supérieurs, sous réserve des limites méthodologiques inhérentes à la construction et au suivi des indicateurs de performance. D'une façon générale, l'atteinte des résultats prévus en 2008 permet de valider dans la quasi totalité des cas les cibles définies pour 2012.

En matière de performance, les objectifs du programme sont globalement atteints, avec quelques nuances. En fonction des dates de disponibilité des différentes données, cette appréciation se fonde soit sur les réalisations 2008, soit sur les réalisations 2007. Le résultat est atteint quand la prévision est réalisée ou dépassée, et partiellement atteint quand le résultat est inférieur à la prévision mais en amélioration par rapport à l'année précédente.

En matière de réussite dans l'enseignement supérieur (objectifs 1 à 6), les améliorations se poursuivent, traduction de la mise en place de la réforme LMD. Les effets du plan licence devraient commencer à se ressentir dès 2009. La hausse du taux d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur se poursuit, même si elle reste légèrement en dessous des prévisions et parallèlement la part des jeunes sortants non diplômés de l'enseignement supérieur se réduit.

De plus, l'attractivité de l'enseignement supérieur auprès des étudiants étrangers tout comme en matière de formation continue s'améliore.

La performance doit néanmoins être accentuée pour les IUT. Les résultats se sont dégradés en termes d'accueil des bacheliers professionnels et technologiques, malgré le dispositif de financement spécifique mis en place et une augmentation du nombre de bacheliers accueillis, réelle mais encore en deçà des objectifs fixés. Toutefois, les taux de réussite des baccalauréats professionnels et technologiques dans les IUT s'améliorent.

En matière de recherche (objectifs 7 à 11), malgré une compétition internationale accrue, les résultats s'améliorent sur plusieurs points, ce qui traduit l'effet des mesures prises ces dernières années dans le cadre notamment de la loi de programmation pour la recherche. Ainsi, les objectifs en termes de production et de reconnaissance scientifiques sont atteints, tout comme la part des articles co-publiés avec les pays membres de l'Union européenne.

Si les prévisions ne sont pas totalement atteintes, les résultats s'améliorent au niveau du dépôt des brevets et en termes de ressources issues des valorisations.

Les mesures prises concernant les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S), le nouveau système d'allocation des moyens, le nouveau dispositif « doctorants conseils », ou encore la majoration du contingent de primes d'encadrement doctoral devraient contribuer à l'atteinte des cibles 2012, sauf risque d'évolution des facteurs exogènes (hypothèse de stabilisation des indicateurs économiques).

Enfin, les efforts des opérateurs du programme en **matière d'amélioration de leur pilotage et de leur efficacité** sont perceptibles. Le pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'auto évaluation ou d'assurance qualité s'accroît. Le volume des ressources propres des établissements s'accroît également, ce qui est d'autant plus remarquable que ne sont pas incluses les ressources levées par les structures de valorisation externes à l'établissement (filiales, GIP, associations, fondations partenariales,...)

En revanche, le taux de ressources propres sur les recettes des établissements se dégrade, du fait de l'augmentation parallèle des ressources publiques, à un rythme supérieur à celui des ressources propres.

Au sujet de l'efficacité en matière pédagogique, on peut noter que l'objectif de réduction des formations à faible effectif est atteint.

En 2008, des chantiers ont été conduits pour améliorer le dispositif de pilotage de la performance. Ils commenceront à produire leurs effets à partir de 2009.

D'une part, un nouveau dispositif d'allocation des moyens a été élaboré. Ce nouveau modèle se substitue à l'ancien système SAN REMO, conformément aux recommandations de la représentation nationale, de l'IGF, de l'IGAENR, et de la Cour des comptes. Il renforce le pilotage de la performance. L'essentiel des moyens récurrents (crédits et emplois) sont, à partir de 2009 calculés selon des critères, dont 20% sur la base d'indicateurs de performance (valeur ajoutée de la réussite en licence, cotation des unités de recherche pondérée par le nombre de publiants...).

D'autre part, une part des crédits reste négociée lors des discussions contractuelles quadriennales. A cette occasion, une attention particulière est accordée à la définition des cibles associées aux indicateurs de performance. La réalisation des cibles conditionnera, quatre ans plus tard, la répartition d'une part importante des crédits négociés. Dans l'immédiat, le niveau d'ambition manifesté à travers la fixation des cibles sera également un élément d'appréciation de la qualité des projets, qui est au fondement de la répartition des crédits contractuels négociés. Pour apprécier ce degré d'ambition, la DGES a mis au point une méthodologie fondée sur des outils de comparaison des établissements élaborés par la DEPP. Le but n'est pas d'accorder le plus de moyens à l'établissement le plus performant dans l'avenir, mais de les attribuer préférentiellement à celui qui réalisera la plus forte amélioration de sa performance au regard de ses possibilités.

La DEPP a mis au point une grille d'analyse typologique des établissements qui permet de savoir à quels établissements peut être comparé un établissement donné, de sorte à neutraliser le plus possible les différences de contexte et d'activité.

Ainsi, bien que le programme 150 soit essentiellement mis en œuvre par des opérateurs, les deux dispositifs évoqués favoriseront la contribution effective des opérateurs aux objectifs de performance du programme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Répondre aux besoins de qualification supérieure
INDICATEUR 1.1	Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 1.2	Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
INDICATEUR 1.3	Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur
■ OBJECTIF 2	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
INDICATEUR 2.1	Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur
INDICATEUR 2.2	Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 2.3	Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou 1ère année de Deug) dans le total des licenciés
INDICATEUR 2.4	Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine
INDICATEUR 2.5	Taux d'usage de la procédure du dossier unique
INDICATEUR 2.6	Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus
■ OBJECTIF 3	Maîtriser l'offre de formation
INDICATEUR 3.1	Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
INDICATEUR 3.2	Part des mentions à faibles effectifs (L et M)
■ OBJECTIF 4	Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie
INDICATEUR 4.1	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
INDICATEUR 4.2	Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM
■ OBJECTIF 5	Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial
INDICATEUR 5.1	Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
INDICATEUR 5.2	Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master
INDICATEUR 5.3	Nombre de diplômes conjoints aux niveaux Master et Doctorat
■ OBJECTIF 6	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
INDICATEUR 6.1	Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
INDICATEUR 6.2	Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit
INDICATEUR 6.3	Consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites
■ OBJECTIF 7	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 7.1	Production scientifique des opérateurs du programme
INDICATEUR 7.2	Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
■ OBJECTIF 8	Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire
INDICATEUR 8.1	Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme
■ OBJECTIF 9	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 9.1	Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

INDICATEUR 9.2	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
INDICATEUR 9.3	Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs
■ OBJECTIF 10	Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française
INDICATEUR 10.1	Attractivité des opérateurs du programme
■ OBJECTIF 11	Consolider l'Europe de la recherche
INDICATEUR 11.1	Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
INDICATEUR 11.2	Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
INDICATEUR 11.3	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme
■ OBJECTIF 12	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier
INDICATEUR 12.1	Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité
INDICATEUR 12.2	Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
INDICATEUR 12.3	Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription
INDICATEUR 12.4	Taux d'occupation des locaux

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2008 Consommation 2008								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632 2 028 738 154	507 242 347 483 886 962		25 000		2 385 099 979 2 512 650 116	2 385 959 979
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055 1 781 710 363	471 940 696 469 365 164		1 552 282		2 161 847 751 2 252 627 809	2 162 387 751
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142 196 889 513	26 559 930 20 073 685		1 628 896		190 059 072 218 592 094	190 059 072
04	Établissements d'enseignement privés				59 288 852 59 388 852		59 288 852 59 388 852	59 288 852
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076 255 426 355	111 921 736 111 247 646		1 685 104		349 826 812 368 359 105	349 826 812
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820 628 119 044	65 603 016 73 873 496		593 245		801 765 836 702 585 785	801 765 836
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439 268 814 242	37 710 312 34 213 308		2 794 339		350 095 751 305 821 889	350 095 751
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433 378 430 589	66 080 872 69 958 396		771 490		495 791 305 449 160 475	495 791 305
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796 4 109 644	1 262 966 1 581 210				13 650 762 5 690 854	13 650 762
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468 98 451 811	19 041 648 20 860 209				128 417 116 119 312 020	128 417 116
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448 711 395 923	82 697 398 81 391 370		15 245		839 573 846 792 802 538	839 573 846
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386 854 143 247	96 778 888 84 617 694		686 231		999 504 274 939 447 172	999 504 274
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410 31 589 474	45 282 168 42 934 573		17 190 679 975		76 300 768 75 204 022	76 300 768
14	Immobilier	325 899 735 338 267 698	573 970 404 563 382 466	128 708 195 142 672 385	5 946 337	304 419 063 181 725 384	1 332 997 397 1 231 994 270	1 377 997 397
15	Pilotage et support du programme	838 495 445 901 587 739	129 659 651 163 966 877	204 756	38 156 182 14 586 845		1 006 311 278 1 080 346 217	1 006 331 278
Total des AE prévues en LFI		8 424 189 285	2 235 752 032	128 708 195	97 462 224	304 419 063	11 190 530 799	11 236 950 799
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+55 361 872			+55 361 872	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		+65 134 068		+146 010 336			+211 144 404	
Total des AE ouvertes		8 489 323 353		2 967 713 722			11 457 037 075	
Total des AE consommées		8 477 673 796	2 221 353 056	142 877 141	90 353 841	181 725 384	11 113 983 218	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2008 Consommation 2008								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632 2 028 738 154	507 242 347 483 831 136		25 000		2 385 099 979 2 512 594 290	2 385 959 979
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055 1 781 710 363	471 940 696 469 341 947		1 552 282		2 161 847 751 2 252 604 592	2 162 387 751
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142 196 889 513	26 559 930 20 073 685		1 628 896		190 059 072 218 592 094	190 059 072
04	Établissements d'enseignement privés				59 288 852 59 388 852		59 288 852 59 388 852	59 288 852
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076 255 426 355	111 921 736 111 351 612		1 685 104		349 826 812 368 463 071	349 826 812
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820 628 119 044	65 603 016 73 873 496		593 245		801 765 836 702 585 785	801 765 836
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439 268 814 242	37 710 312 34 213 308		2 794 339		350 095 751 305 821 889	350 095 751
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433 378 430 589	66 080 872 69 958 396		771 490		495 791 305 449 160 475	495 791 305
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796 4 109 644	1 262 966 1 581 210				13 650 762 5 690 854	13 650 762
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468 98 451 811	19 041 648 20 859 268				128 417 116 119 311 079	128 417 116
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448 711 395 923	82 697 398 81 391 370		15 245		839 573 846 792 802 538	839 573 846
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386 854 143 247	96 778 888 84 588 126		686 231		999 504 274 939 417 604	999 504 274
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410 31 589 474	45 282 168 42 934 573		17 190 679 975		76 300 768 75 204 022	76 300 768
14	Immobilier	325 899 735 338 267 698	632 030 404 698 709 328	247 950 346 198 078 141	22 470 367	209 395 048 215 522 936	1 415 275 533 1 473 048 470	1 460 275 533
15	Pilotage et support du programme	838 495 445 901 587 739	129 659 651 164 394 977	175 085	38 156 182 14 494 890		1 006 311 278 1 080 652 691	1 006 331 278
Total des CP prévus en LFI		8 424 189 285	2 293 812 032	247 950 346	97 462 224	209 395 048	11 272 808 935	11 319 228 935
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0			+60 766 997		+60 766 997	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		+65 134 068			-18 596 496		+46 537 572	
Total des CP ouverts		8 489 323 353		2 890 790 151			11 380 113 504	
Total des CP consommés		8 477 673 796	2 357 102 432	198 253 226	106 785 916	215 522 936	11 355 338 306	

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2007 Consommation 2007								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	252 542 663		15 000		2 216 924 503	2 217 784 503
		1 910 112 602	598 666 277		247 646			2 509 026 525
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 121 011				1 924 195 478	1 924 735 478
		1 635 395 783	469 327 307		1 488 901			2 106 211 991
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 741 267				496 594 283	496 594 283
		139 737 158	12 330 354		322 800			152 390 312
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852		56 388 852	56 388 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486	109 761 736				378 113 222	378 113 222
		366 565 750	102 304 170		1 807 456			470 677 376
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 742 886		1 000		805 140 158	805 140 158
		439 128 508	67 576 148		693 245			507 397 901
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 881 992				424 654 223	424 654 223
		179 239 220	33 523 506		2 794 339			215 557 065
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 778 912				441 076 161	441 076 161
		292 332 290	75 100 726		798 990			368 232 006
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		1 262 966				1 262 966	1 262 966
		7 775 620	321 396					8 097 016
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 142 128				122 844 460	122 844 460
		106 674 695	16 506 152		50 000			123 230 847
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 669 758				951 113 117	951 113 117
		528 674 575	78 727 030		8 210 005			615 611 610
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	52 096 458		150 000		398 586 775	398 586 775
		898 426 273	29 697 934		635 254			928 759 461
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	63 426 168		16 190		84 720 949	84 720 949
		45 849 844	43 798 893		525 861			90 174 598
14	Immobilier	377 772 025	548 225 768	102 724 900		62 220 000	1 090 942 693	1 120 942 693
		408 201 798	421 031 141	179 185 462	5 025 494	124 814 683		1 138 258 578
15	Pilotage et support du programme	571 707 440	123 057 155		32 990 182		727 754 777	727 754 777
		1 162 629 641	187 105 528	109 956	16 173 580			1 366 018 705
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807		15 000		389 302 807	389 302 807
			0		0			0
Total des AE prévues en LFI		8 092 355 625	2 162 838 675	102 724 900	89 476 224	62 220 000	10 509 615 424	10 541 015 424
Total des AE consommées		8 120 743 757	2 136 016 562	179 295 418	95 272 423	124 814 683		10 656 142 843

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2007 Consommation 2007								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840 1 910 112 602	252 542 663 598 599 607		15 000 252 845		2 216 924 503	2 217 784 503 2 508 965 054
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467 1 635 395 783	286 121 011 469 264 256		1 488 901		1 924 195 478	1 924 735 478 2 106 148 940
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016 139 737 158	17 521 930 12 330 354		322 800		496 374 946	496 374 946 152 390 312
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852 56 498 852		56 388 852	56 388 852 56 498 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486 366 565 750	109 761 736 102 110 919		1 807 456		378 113 222	378 113 222 470 484 125
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272 439 128 508	75 742 886 67 576 148		1 000 693 245		805 140 158	805 140 158 507 397 901
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231 179 239 220	46 881 992 33 523 506		2 794 339		424 654 223	424 654 223 215 557 065
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249 292 332 290	73 778 912 75 100 726		798 990		441 076 161	441 076 161 368 232 006
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	7 775 620	1 262 966 321 396				1 262 966	1 262 966 8 097 016
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332 106 674 695	20 142 128 16 501 697		50 000		122 844 460	122 844 460 123 226 392
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359 528 674 575	102 669 758 78 727 030		8 210 005		951 113 117	951 113 117 615 611 610
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317 898 426 273	52 096 458 34 637 144		150 000 1 377 880		398 586 775	398 586 775 934 441 297
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591 45 849 844	63 426 168 43 798 893		16 190 525 861		84 720 949	84 720 949 90 174 598
14	Immobilier	377 772 025 408 201 798	642 816 753 481 145 889	170 072 051 185 322 795	19 898 611	50 200 000 144 425 561	1 240 860 829	1 289 860 829 1 238 994 654
15	Pilotage et support du programme	571 707 440 1 162 629 641	123 057 155 186 575 857	113 766	32 990 182 16 360 698		727 754 777	727 754 777 1 365 679 962
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807 0		15 000 0		389 302 807	389 302 807 0
Total des CP prévus en LFI		8 092 355 625	2 257 210 323	170 072 051	89 476 224	50 200 000	10 659 314 223	10 709 714 223
Total des CP consommés		8 120 743 757	2 200 213 422	185 436 561	111 080 483	144 425 561		10 761 899 784

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2009 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 512 206 985
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 248 998 503
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	218 935 060
04	Établissements d'enseignement privés	58 963 852
05	Bibliothèques et documentation	369 303 085
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	701 686 887
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	303 004 107
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	448 973 912
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	5 634 657
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119 130 887
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	789 167 942
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	937 434 094
13	Diffusion des savoirs et musées	75 118 576
14	Immobilier	918 515 652
15	Pilotage et support du programme	1 112 358 984
Total		10 819 433 183

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2007 (*)	Ouvertes en LFI pour 2008	Consommées en 2008 (*)	Consommés en 2007 (*)	Ouverts en LFI pour 2008	Consommés en 2008 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel	8 120 743 757	8 424 189 285	8 477 673 796	8 120 743 757	8 424 189 285	8 477 673 796
Rémunérations d'activité	5 056 604 383	5 151 663 023	5 163 839 309	5 056 604 383	5 151 663 023	5 163 839 309
Cotisations et contributions sociales	2 995 107 417	3 209 947 500	3 253 041 147	2 995 107 417	3 209 947 500	3 253 041 147
Prestations sociales et allocations diverses	69 031 957	62 578 762	60 793 340	69 031 957	62 578 762	60 793 340
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 136 016 562	2 235 752 032	2 221 353 056	2 200 213 422	2 293 812 032	2 357 102 432
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 560 919	9 907 549	22 746 491	7 489 232	9 907 549	15 582 532
Subventions pour charges de service public	2 128 455 643	2 225 844 483	2 198 606 565	2 192 724 190	2 283 904 483	2 341 519 900
Titre 5. Dépenses d'investissement	179 295 418	128 708 195	142 877 141	185 436 561	247 950 346	198 253 226
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	179 146 984	128 708 195	142 783 767	185 436 561	247 950 346	198 253 226
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	148 434		93 374			0
Titre 6. Dépenses d'intervention	95 272 423	97 462 224	90 353 841	111 080 483	97 462 224	106 785 916
Transferts aux ménages	2 834 000	28 904 756	7 632 529	3 005 764	28 904 756	6 870 529
Transferts aux entreprises	696 131		0	617 494		857 414
Transferts aux collectivités territoriales	1 912 600		2 130 000	12 662 105		18 228 830
Transferts aux autres collectivités	89 829 692	68 557 468	80 591 312	94 795 120	68 557 468	80 829 143
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	124 814 683	304 419 063	181 725 384	144 425 561	209 395 048	215 522 936
Dotations en fonds propres	122 385 760	304 419 063	178 702 010	144 425 561	209 395 048	215 522 936
Dépenses de participations financières	2 428 923		3 023 374			0
Total hors FDC et ADP		11 190 530 799			11 272 808 935	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+65 134 068			+65 134 068	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+201 372 208			+42 170 501	
Total (*)	10 656 142 843	11 457 037 075	11 113 983 218	10 761 899 784	11 380 113 504	11 355 338 306

(*) y.c. FDC et ADP

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2007	Prévues en LFI pour 2008	Ouvertes en 2008	Ouverts en 2007	Prévus en LFI pour 2008	Ouverts en 2008
Dépenses de personnel	0		0	0		0
Autres natures de dépenses	62 634 960	46 420 000	55 361 872	63 065 974	46 420 000	60 766 997
Total	62 634 960	46 420 000	55 361 872	63 065 974	46 420 000	60 766 997

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2008						750 000		750 000
14/11/2008		2 200 000		2 200 000				
27/11/2008	134 068		134 068					
Total	134 068	2 200 000	134 068	2 200 000		750 000		750 000

DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2008						30 969 108		10 500 000
24/10/2008						2 836 947		10 417 254
28/11/2008	65 000 000		65 000 000			19 998 500		19 998 500
Total	65 000 000		65 000 000			53 804 555		40 915 754

ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2008				4 792 718	0	0	0	0
28/03/2008		198 364 891		16 076 540	0	0	0	0
Total		198 364 891		20 869 258	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2008	0	0	0	602 174				
04/03/2008	0	0	0	2 240 792				
11/03/2008	0	10 600 000	0	0				
17/03/2008	0	0	0	1 816 646				
20/03/2008	0	0	0	330 000				
25/03/2008	0	4 500 000	0	0				

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 CRÉDITS DU PROGRAMME

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2008	0	0	0	1 054 337				
03/04/2008	0	0	0	2 306 182				
10/04/2008	0	0	0	3 144 096				
21/04/2008	0	0	0	1 021 200				
24/04/2008	0	0	0	2 315 524				
02/05/2008	0	0	0	554 555				
05/05/2008	0	5 815 000	0	0				
19/05/2008	0	814 500	0	0				
19/05/2008	0	0	0	612 716				
22/05/2008	0	168 875	0	0				
22/05/2008	0	0	0	500 000				
26/05/2008	0	0	0	300 000				
29/05/2008	0	0	0	726 719				
02/06/2008	0	0	0	490 000				
05/06/2008	0	0	0	4 537 220				
12/06/2008	0	0	0	1 138 000				
19/06/2008	0	0	0	150 000				
26/06/2008	0	3 150 000	0	0				
30/06/2008	0	0	0	18 300				
15/07/2008	0	1 844 407	0	0				
15/07/2008	0	0	0	600 000				
21/07/2008	0	709 289	0	0				
21/07/2008	0	0	0	260 000				
24/07/2008	0	0	0	500 000				
28/07/2008	0	8 250 000	0	0				
31/07/2008	0	0	0	512 904				
01/08/2008	0	3 310 000	0	0				
19/08/2008	0	0	0	101 000				
25/08/2008	0	0	0	5 471 730				
28/08/2008	0	0	0	500 000				
04/09/2008	0	0	0	90 000				
11/09/2008	0	0	0	175 000				
15/09/2008	0	0	0	1 503 265				
18/09/2008	0	259 637	0	0				
18/09/2008	0	0	0	261 345				
03/11/2008	0	0	0	2 840 000				
06/11/2008	0	0	0	739 500				
07/11/2008	0	2 603 796	0	0				
29/09/2008	0	0	0	223 389				
02/10/2008	0	0	0	80 000				
06/10/2008	0	0	0	5 734 134				
09/10/2008	0	0	0	315 000				
13/10/2008	0	3 541 000	0	0				
13/10/2008	0	0	0	49 000				
16/10/2008	0	0	0	87 500				
20/10/2008	0	2 130 392	0	0				
20/10/2008	0	0	0	1 309 000				
28/10/2008	0	3 541 000	0	0				
28/10/2008	0	0	0	1 200 000				
13/11/2008	0	1 723 976	0	0				
17/11/2008	0	2 400 000	0	0				
17/11/2008	0	0	0	650 000				
21/11/2008	0	0	0	230 000				
27/11/2008	0	0	0	1 689 662				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/12/2008	0	0	0	4 120 000				
08/12/2008	0	0	0	500 173				
11/12/2008	0	0	0	5 492 097				
16/12/2008	0	0	0	487 837				
29/12/2008	0	0	0	302 000				
02/01/2009	0	0	0	884 000				
Total	0	55 361 872	0	60 766 997				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	65 134 068	255 926 763	65 134 068	83 836 255	0	54 554 555	0	41 665 754

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2008 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2008. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2008.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2007	Chiffrage initial pour 2008	Chiffrage actualisé pour 2008
410114	Exonération des établissements d'enseignement supérieurs visés au livre VII du code de l'éducation qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'étude après le baccalauréat Taxe sur les salaires <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 0 entreprises - Méthode de chiffrage : - Fiabilité : - Création : 2006 - Dernière modification : 2007 - CGI : 231-1</i>	-	1	-
Coût total des dépenses fiscales²		0	1	0

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif pour 2007	Chiffrage initial pour 2008	Chiffrage actualisé pour 2008
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 5 175 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2008 - CGI : 200</i>	835	820	950
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 12 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - CGI : 238 bis-1 et 4</i>	235	250	290

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2008 ou 2007) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

(En millions d'euros)

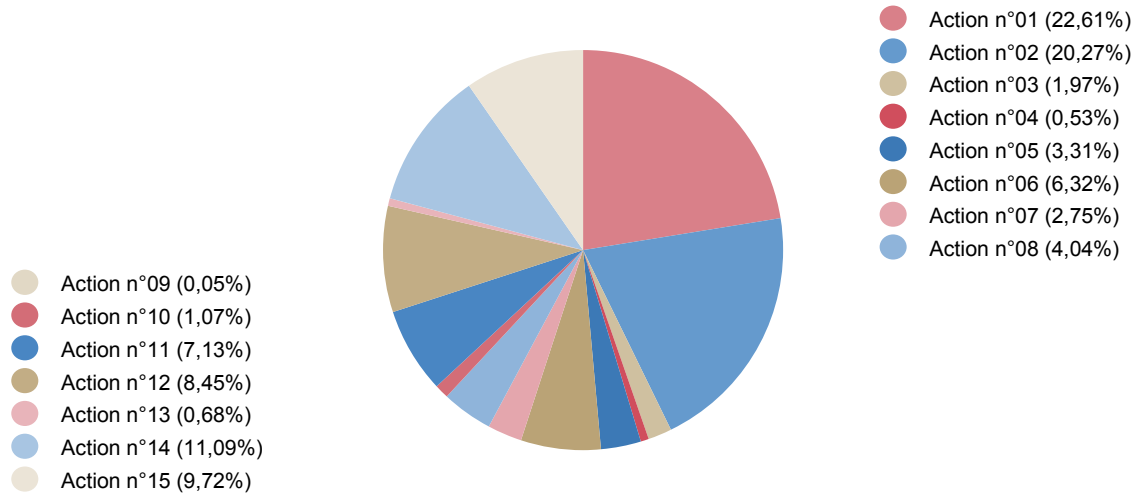
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif pour 2007	Chiffage initial pour 2008	Chiffage actualisé pour 2008
400203	<p>Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt de solidarité sur la fortune</p> <p><i>Objectif : Aider les associations d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : 0 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2008 - CGI : 885-0 V bis A-I, II, IV et V</i></p>	-	160	40
520121	<p>Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune Droits d'enregistrement et de timbre</p> <p><i>Objectif : Aider les organismes d'intérêt général</i> <i>Bénéficiaires 2007 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - CGI : 757 C</i></p>	5	10	10
Coût total des dépenses fiscales		1 075	1 240	1 290

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 512 650 116	2 512 594 290	4 994 223 522	2 512 206 985	4 827 392 604
02	Formation initiale et continue de niveau master	2 252 627 809	2 252 604 592	3 166 559 781	2 248 998 503	2 996 291 090
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	218 592 094	218 592 094	375 087 022	218 935 060	355 604 428
04	Établissements d'enseignement privés	59 388 852	59 388 852	60 139 779	58 963 852	59 732 643
05	Bibliothèques et documentation	368 359 105	368 463 071	0	369 303 085	0
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	702 585 785	702 585 785	953 940 658	701 686 887	929 382 984
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	305 821 889	305 821 889	431 141 970	303 004 107	417 665 406
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	449 160 475	449 160 475	680 212 007	448 973 912	643 662 643
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	5 690 854	5 690 854	14 425 867	5 634 657	14 567 163
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119 312 020	119 311 079	177 961 210	119 130 887	169 540 535
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	792 802 538	792 802 538	983 527 398	789 167 942	981 368 374
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	939 447 172	939 417 604	1 101 998 840	937 434 094	1 115 668 030
13	Diffusion des savoirs et musées	75 204 022	75 204 022	81 641 919	75 118 576	81 705 242
14	Immobilier	1 231 994 270	1 473 048 470	0	918 515 652	0
15	Pilotage et support du programme	1 080 346 217	1 080 652 691	0	1 112 358 984	0
Total		11 113 983 218	11 355 338 306	13 020 859 973	10 819 433 183	12 592 581 142

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2008



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » : la production des connaissances, leur transmission et la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants des connaissances et une qualification élevées et reconnues sur le plan international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens. Il s'agit également de former les cadres de la Nation.

Ainsi, en 2007, 2 228 188 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France et 80 % des bacheliers qui entrent dans l'enseignement supérieur en sortent avec un diplôme. Globalement, la France compte 42 % de diplômés du supérieur dans les générations des 25-34 ans.

Le financement de l'enseignement supérieur est très majoritairement public (81,3 %).

En deuxième lieu, ce programme vise, par la formation à la recherche ainsi que par la recherche et en imbrication étroite avec les organismes de recherche relevant du programme 172 « recherches scientifiques et technologiques disciplinaires », à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En 2007, 3 107 équipes de recherche universitaires ont été reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux : soit par l'État seul (1 679 équipes), soit conjointement par l'État et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 43 366 enseignants-chercheurs ainsi que 14 597 chercheurs soutenus par 20 515 personnels ITA et IATOS et encadrant plus de 85 000 doctorants dont près de 12 000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

OPÉRATEURS

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

Les pôles universitaires et les chancelleries constituent essentiellement les opérateurs secondaires.

PILOTAGE

L'outil principal de pilotage repose sur les contrats quadriennaux d'objectifs passés entre l'État et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation. La loi LRU du 10 août 2007 redéfinit la relation entre la tutelle et les établissements d'enseignement supérieur en réaffirmant la place centrale du contrat. Elle en fait le principe unique d'organisation des rapports entre l'État et ses opérateurs. La mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante, donne sens et légitimité à cette nouvelle relation. Les moyens alloués aux établissements dépendront ainsi pour une part des résultats obtenus au cours de l'exécution du précédent contrat. Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

ACTIONS

Le programme est structuré en quinze actions. Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Un chantier majeur est conduit depuis 2008, pour lutter contre l'échec en 1^{er} cycle (action Licence).

Les actions de la recherche universitaire correspondent aux actions «miroir» du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires» (programme 172). Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la

diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe le pilotage, l'animation du système universitaire et la coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés).

LES ACTIONS DE FORMATION

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2007, 2 228 188 étudiants étaient inscrits dont 1 729 102 dans des formations publiques relevant des ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi ces derniers 1 515 960 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (147 305 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (65 837 étudiants) étant inscrites dans la mission « Enseignement scolaire ».

En 2006, sur les 1 441 075 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1 340 036 étaient en formation initiale, 17 591 en apprentissage, 49 188 en formation continue diplômante et 34 264 en reprise d'études.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « Licence, Master, Degré (L.M.D.) » qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la « déclaration de Bologne » (1999). D'ores et déjà toutes les universités (hors formations de santé en cours) ont basculé en « L.M.D » au 1er septembre 2006.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

	2006-2007					2007-2008				
	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements	Étudiants (en milliers)	L	M	D	établissements
Universités	1399,2	63%	32%	4%	86	1368,4	62%	33%	5%	86
...dont universités	1393,1	63%	32%	5%	81	1365,9	63%	32%	5%	81
...dont CUFR*	6,1	93%	7%	0%	2	2,553	94,4%	5,6%	0%	1
...dont sans effectif					3					3
IEP	14,9	4%	91%	5%	8	15,4	4%	91%	5%	8
...dont IEP indépendants	5,2	0%	90%	10%	1	5,6	0%	90%	10%	1
...dont IEP rattachés	9,7	6%	91%	3%	7	9,8	6%	91%	3%	7
IUFM (sans tenir compte du processus d'intégration pour comparaison des 2 années universitaires)	74,2	0%	100%	0%	31	70,6	0%	100%	0%	31
Ecoles et formations d'ingénieurs	37,8	n.d.	n.d.	n.d.	41	43,2				42
...dont EPSCP	25,4	n.d.	n.d.	n.d.	18	30,5				19
...dont EPA	10,5	n.d.	n.d.	n.d.	21	10,8				21
Etablissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur	15,5	n.d.	n.d.	n.d.	16	14,9				16
...dont sans effectif connu	0				6	0				6
ENS	3,7	n.d.	n.d.	n.d.	4	3,460	n.d.	n.d.	n.d.	4
Ecoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
TOTAL	1 545,3				190	1 515,96				192

*Centres universitaires de formation et de recherche

Sources : DEPP.

Champ : opérateurs principaux du programme 150.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	43,8	44,4	45	45		50

Commentaires techniques

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population reconstituée. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération qui ne peut être calculé annuellement et qui serait fourni par un recensement de la population. Les données définitives pour 2008 ne seront communicables que dans le cadre du RAP 2009.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2010 Cible PAP 2008
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	%			-			88
dont CDI	%			-			75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			-			72
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			-			90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	89,2		90,5			92
% de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI et CDD) trois ans après leur thèse	%	89,2		90,5			92
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%			-			78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%			-			94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%			-			92

Commentaires techniques

Observation triennale réalisée par le CEREQ sur la base des enquêtes génération 2004, 2007 et 2010.

Compte tenu du caractère triennal de cette enquête, il n'y a pas de réalisation 2008. Les prochaines réalisations seront les réalisations 2010 ; elles seront disponibles au RAP 2010.

Source des données : CEREQ

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
de niveau DUT et BTS	%	17,8	17,7	18,5	18		19
de niveau licence	%	18,3	17,8	19	19		22
de niveau master	%	10	10,3	10,5	10,5		11,3
de niveau doctorat	%	0,9	0,9	1,2	1		2

Commentaires techniques

Ce pourcentage est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge, sur une tranche d'âge allant de 17 à 33 ans.

Source des données : DEPP

ANALYSE DES RÉSULTATS

Répondre aux besoins de qualification supérieure est nécessaire pour permettre aux jeunes d'accéder au marché de l'emploi dans les meilleures conditions et fournir à une économie fondée sur la connaissance les compétences dont elle a besoin. L'objectif du ministère de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2012 est en voie de réalisation compte tenu de l'évolution positive de l'indicateur 1.1. Par ailleurs, de plus en plus de jeunes accèdent aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, particulièrement d'un niveau élevé en master et en doctorat

INDICATEUR 1.1

L'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, soit au moins un diplôme Bac +2 ou Bac+3 a été fixé au niveau national et européen. Il suppose à la fois d'augmenter le taux de poursuite d'études après le baccalauréat, notamment technologique, et d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La progression observée est continue (+0,9 % par an en moyenne depuis 2004), même si le taux atteint en 2007 est inférieur de 0,3% à la prévision fixée pour l'année considérée. Cette évolution positive résulte en particulier de la réforme LMD qui, en favorisant les réorientations en cours de cursus, a permis d'améliorer la réussite en premier cycle et de réduire la proportion de jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme. Même si la prévision 2007 n'a pas été réalisée, l'effet attendu des réformes mises en œuvre à compter de 2007, et notamment le plan réussite en licence, permet de maintenir à 50% la cible 2012.

Les mesures engagées tant en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels dans les formations courtes (examen prioritaire des candidatures des bacheliers technologiques en STS ; attribution d'un bonus aux IUT en fonction du taux de bacheliers technologiques accueillis), qu'en faveur de la réussite en licence (prise en compte de la diversité des étudiants ; renforcement de l'encadrement pédagogique ; spécialisation progressive dans les études ; orientation et réorientation ; professionnalisation du cursus), commenceront à produire leurs effets à compter de 2009.

INDICATEUR 1.2

Cet indicateur, calculé de façon triennale, n'offre pas de nouvelles données chiffrées au RAP 2008. L'évolution de l'insertion des jeunes diplômés ne peut être évaluée cette année.

INDICATEUR 1.3

Niveau licence :

Cet indicateur couvre un périmètre sensiblement plus étroit que l'indicateur 1.1, qui prend en compte les DEUG et les formations d'ingénieurs, mais aussi les formations relevant d'autres ministères. Les faibles écarts observés d'une année sur l'autre entre 2005 et 2007 ne permettent pas de tirer de conclusions définitives, mais le léger déclin des taux et leur écart par rapport à la cible fixée en 2012 justifient l'engagement de plusieurs initiatives en faveur de la réussite en licence (prise en compte de la diversité des étudiants ; renforcement de l'encadrement pédagogique ; spécialisation progressive dans les études ; orientation et réorientation ; professionnalisation du cursus) d'une part, de l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels en DUT et STS, d'autre part, ainsi que du dossier unique pour l'accès à l'enseignement supérieur. Ces mesures doivent se traduire, à compter de la réalisation 2008, par une amélioration des indicateurs correspondants.

Niveau master :

L'augmentation continue constatée résulte de la mise en œuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, avec notamment l'introduction du LMD. De plus en plus d'étudiants poursuivent leurs études après la licence, et vont jusqu'en deuxième année de master. Les formations marquées par l'ancienne césure Maîtrise – DEA ou DESS cèdent progressivement la place à de véritables cursus en 4 semestres.

Niveau doctorat :

La relative faiblesse des flux de diplômés concernés au niveau du doctorat (quelques 11 000 diplômés en 2007), rapportés à la population d'une tranche d'âge rend difficile l'interprétation du palier observé cette année alors que le nombre de diplômes connaît une évolution positive supérieure à 10% depuis 2005. C'est pourquoi il convient de maintenir une prévision d'évolution favorable, à l'issue de cette phase de stabilisation.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
dans les seuls IUT (bacheliers technologiques)	%	13,1	13	13,5	13,1	12,9	15,6
dans les seuls IUT (bacheliers professionnels)	%	3,3	3,2	3,4	3,4	2,9	6
dans les seuls STS (bacheliers technologiques)	%	56	56	56,3	56,3	56,9	63,5
dans les seuls STS (bacheliers professionnels)	%	68,3	68,7	69,1	69,1	71,5	72

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des sortants de DUT, BTS ou équivalent sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	18		20			16

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

Pour cet indicateur, les données définitives sont en principe disponibles en septembre n+2. La donnée 2006, provisoire au PAP 2009, est maintenant une donnée définitive.

Source des données : INSEE / DEPP

INDICATEUR 2.3 : Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou 1ère année de Deug) dans le total des licenciés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des licences obtenues trois ans après une première inscription en L1 (1ère année de licence ou 1ère année de Deug) dans le total des licenciés	%	38,7	38,3	39			43

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.4 : Réussite au DUT et BTS selon le bac d'origine

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Taux de réussite en STS	%	73,5	74,9	77	75,4	76,4	78
dont BAC général (en STS)	%	83,8	85,1	84,5	85,5	86,4	85
dont bac technologique (en STS)	%	72,5	74,3	75	75	75,6	76
dont BAC professionnel (en STS)	%	56,4	56,6	59	56,8	58,1	60
Part des inscrits ayant obtenu leur DUT en 3 ans et moins	%	75,4	75,7	76	76		80
dont BAC général (en DUT)	%	81,5	82	82	82		86
dont BAC technologique (en DUT)	%	66,3	66,9	67	67		70
dont BAC professionnel (en DUT)	%	46	45,9	45	45		50

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.5 : Taux d'usage de la procédure du dossier unique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Taux d'usage de la procédure du dossier unique	%		23,5	65	65	68,3	100

Commentaires techniques

Cet indicateur sera supprimé à partir de 2010.

Source des données : DGES

INDICATEUR 2.6 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31/12 qui suit la fin de leur 3ème année universitaire	%	40,6	37,2	41	41		50

Commentaires techniques

Les données de l'enquête, disponibles en avril, permettent normalement de renseigner le RAP N. Cependant, compte tenu des délais qui ont été écourtés, il ne sera pas possible de fournir les données avant le PAP 2010

Source des données : DGES

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif d'améliorer la réussite à tous les niveaux de formation a été accentué au cours de l'année 2008. Globalement, les résultats tendent à montrer une amélioration ou tout au moins une stabilisation dans leur évolution, Ainsi, la part des bacheliers technologiques et professionnels inscrits dans les formations professionnalisantes STS-IUT augmente et le taux de réussite en STS s'améliore considérablement, il progresse également mais dans une moindre mesure pour le DUT. Les jeunes qui sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme représentent une part de moins en moins importante du nombre total de sortants de formation initiale. Enfin, la procédure du dossier unique a connu un succès grandissant en 2008 et a progressé considérablement, ce qui devrait améliorer l'orientation des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

INDICATEUR 2.1

Les STS et les IUT constituent les principales structures d'accueil pour les bacheliers technologiques et professionnels qui s'engagent dans des études supérieures.

On constate que globalement la proportion de bacheliers technologiques et professionnels qui poursuivent leurs études en STS et IUT s'accroît puisque la proportion de bacheliers technologiques accueillis en IUT et STS est passée de 69 % à 69,8 % entre 2007 et 2008 et celle des bacheliers professionnels accueillis en IUT et STS est passée de 71,9 % à 74,4 %. Au sein de ces totaux, les évolutions propres aux IUT d'une part et aux STS d'autre part sont en revanche contrastées.

Les STS voient leur attractivité augmenter régulièrement depuis 2005, grâce notamment au recrutement de bacheliers professionnels qui rejoignent le type de filières dans lesquelles leurs chances de réussite sont les plus élevées. Ainsi la réalisation 2008 est légèrement au dessus de la prévision 2008.

En revanche, la légère érosion, qui est une quasi stagnation, pour les inscrits en IUT, justifie que des mesures financières incitatives aient été prises en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques pour la rentrée 2008, mesures qui seront reconduites également en 2009. Les réalisations 2008 correspondent en effet aux inscrits en STS et en IUT pour l'année universitaire 2007-2008 et ne mesurent donc pas encore les effets des mesures d'attraction (5 M€ en 2008) mises en place à partir de 2008.

INDICATEUR 2.2

L'évolution de cet indicateur est en cohérence avec celle relative au pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. La tendance à la baisse, obtenue en particulier grâce à la nouvelle architecture de l'université, à la mise en place du LMD devrait être confortée dans les prochaines années, grâce notamment au chantier plan licence. Ainsi, si la tendance à la baisse se confirme, la cible 2012 devrait pouvoir être atteinte.

INDICATEUR 2.3

Le taux observé est globalement stable sur les quatre dernières années. En effet, compte tenu du volume considérable d'étudiants pris en compte dans le calcul de cet indicateur, les variations à 0,6 point ne sont pas très significatives. On peut considérer dans ces conditions que les évolutions présentées pour cet indicateur correspondent à une stagnation et que les variations observées ont peu de signification réelle.

Néanmoins, la légère baisse observée entre 2006 et 2007 semble imputable à une augmentation du nombre de réorientations en cours de cursus. On constate en effet un taux de poursuite des étudiants de L1 en L2 qui baisse pour cette même période.

Depuis la rentrée universitaire 2008, le plan pluriannuel pour la réussite en licence a été engagé dans les établissements. Il se traduit par une politique d'accueil et d'orientation des étudiants et par un encadrement pédagogique renforcé. Ces nouveaux dispositifs devraient avoir des conséquences sur les réalisations des prochaines années et devraient permettre d'atteindre la cible fixée en 2012.

INDICATEUR 2.4

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Le taux de réussite dans ces filières doit donc augmenter afin de participer pleinement à la réalisation de l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Les taux de réussite en BTS enregistrés en 2008 continuent de progresser et dépassent les prévisions à atteindre, ceci toutes origines de baccalauréat confondues.

La réussite en DUT affiche une tendance à la hausse également même si celle-ci est moins marquée.

Plus les dispositifs d'accueil des bacheliers technologiques vont s'accroître, plus la réussite au BTS et au DUT devrait progresser.

INDICATEUR 2.5

L'extension du périmètre du dossier unique à 12 académies pour la totalité de leurs formations post-baccalauréat et à 12 autres académies pour une partie des formations, conjuguée au bon fonctionnement du dispositif se traduit par une très forte croissance de l'indicateur qui dépasse la prévision 2008. La généralisation du dossier unique à la plupart des formations post-baccalauréat pour la rentrée 2009 devrait permettre d'atteindre la cible fixée en 2012. Il sera ainsi proposé la suppression de cet indicateur en 2010. Elle permet d'améliorer l'orientation des étudiants car elle assure une meilleure lisibilité de l'offre de formations « post-bac » et de donner aux jeunes et aux familles une plus grande visibilité sur l'étendue des possibilités offertes. Cette procédure simplifiée se substituera, enfin, à des démarches complexes qui pouvaient s'avérer décourageantes.

INDICATEUR 2.6

La diminution du pourcentage entre 2006 et 2007 semble due à deux raisons principales :

- le nombre d'allocataires ayant soutenu en moins de 40 mois est quasiment identique pour chaque année mais il est rapporté à un nombre d'allocataires recrutés moins élevé en 2003 (3 800) qu'en 2004 (4 000).
- à la date de la réponse à l'enquête (fin janvier), toutes les thèses soutenues à la fin de l'année 2007 n'avaient pas encore été enregistrées. Pour s'en assurer, dans l'enquête en cours, les établissements ont été à nouveau interrogés sur le devenir académique des allocataires 2004.

OBJECTIF n° 3 : Maîtriser l'offre de formation**INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	74,8	73,2	72	73,3	73,3	70

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

Cet indicateur sera supprimé en 2010 mais continuera d'être suivi par le ministère.

INDICATEUR 3.2 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	31,5	31,9	30	33,1	33,1	25
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	32,9	32,3	31,5	31,8	31,7	30

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les actions engagées sur l'offre de formation contribuent à l'objectif du programme d'optimisation de l'offre de formation. Ainsi, grâce au levier d'action incarné par la politique contractuelle, le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 (indicateur 3.1) tend à se stabiliser à la baisse et le pourcentage des mentions à faible effectif diminue également dans les masters (indicateur 3.2).

INDICATEUR 3.1

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 s'établit à 73,3 % en 2008 contre 73,2 % en 2007. Cette évolution est liée à une modification des modes de collecte des données de base. En effet, l'amélioration de la fiabilité du système d'information conduit à prendre en compte 3 sites secondaires qui auparavant figuraient sur la liste des sites sièges :

- Cluny et Châlons-en-Champagne : sites secondaires de l'ENSAM Paris ;
- Tarbes : site secondaire de l'Institut national Polytechnique (INP) de Toulouse.

Par ailleurs, l'enquête SISE fait apparaître une nouvelle antenne de l'IUT de l'université Nancy 1 à Poligny (Doubs).

Parmi ces 4 nouveaux sites, 3 comptent en 2008 moins de 1 000 étudiants : Poligny, Cluny et Châlons-en-Champagne.

Compte tenu de l'accroissement du nombre de sites secondaires recensés en 2008, le taux connaît une très légère augmentation par rapport à 2007, mais celle-ci n'est pas significative.

De façon générale, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, alors que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site

d'enseignement. La contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou de confortation (vie étudiante) de ces petits sites, actée dans les contrats de projets État - Région 2007-2013, pourrait également aller à l'encontre d'un resserrement significatif de la carte des formations. Il est donc proposé de supprimer cet indicateur au PAP 2010 qui continuera toutefois d'être suivi par le ministère.

INDICATEUR 3.2

Licence : La prévision 2008, revue au PAP 2009 a été atteinte pour le niveau licence. Le resserrement de l'offre de formation se poursuit dans le cadre de la consolidation du schéma LMD, à l'occasion des discussions contractuelles quadriennales. Toutefois, son impact sur le taux de mentions à faibles effectifs est contrecarré par le fléchissement de la démographie étudiante qui a pour effet de faire passer certaines d'entre elle en deçà du seuil de 50 inscrits.

Master : La diminution constatée du pourcentage des mentions à faible effectif en master est continue depuis 2005 et la réalisation 2008 s'avère conforme aux prévisions. Ceci témoigne des efforts demandés par le ministère dans le cadre de la procédure de contractualisation, et entrepris par les établissements d'enseignement supérieur, pour renforcer les coopérations, pour resserrer progressivement l'offre de formation et pour rendre plus efficiente l'utilisation des moyens accordés aux établissements dans l'intérêt des étudiants, tant du point de vue de la qualité des formations que de l'insertion professionnelle des étudiants. Cette tendance est amplifiée depuis la campagne 2007 d'habilitation des formations qui marque l'acte II du LMD.

Les chiffres sont cependant à interpréter avec prudence. En effet, jusqu'en 2006, toutes les formations n'avaient pas encore basculé dans l'architecture LMD. Par ailleurs, les effectifs des mentions en master 2 sont très variables selon les disciplines et les politiques menées par les établissements :

- nombre de places limitées pour des raisons pédagogiques (souci d'individualisation des apprentissages pour favoriser la réussite, nombre de places limité dans les laboratoires ou dans des lieux de stage...)
- nombre de places limitées pour cause de débouchés professionnels réduits
- développement des partenariats entre établissements, notamment dans le cadre de politiques de sites (PRES), peut expliquer des effectifs faibles d'inscrits dans chacun des établissements partenaires sans pour autant que l'effectif total de la mention soit inférieur à 30.

Pour toutes ces raisons, même si la tendance est à la baisse, il pourrait se révéler difficile de prévoir des évolutions de la même ampleur dans les prochaines années. Ceci conduira à réviser la cible 2012 au PAP 2010.

OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
numérateur	Effectifs			-			-
dénominateur	Effectifs			-			-
Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés	%	7,8	8,9	7,7	7,6		10

Commentaires techniques

La construction de cet indicateur fait appel à deux sources : le numérateur est renseigné par des statistiques obtenues à partir de l'enquête sur les activités de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette enquête démarre en mai de l'année n pour des informations sur l'année n-1. Les derniers répondants fournissent leurs données qu'au cours du premier trimestre n+1. Le dénominateur est renseigné à partir de la remontée SISE-diplôme, les chiffres étant disponibles au début de l'année n+1. La fourniture d'un indicateur fiable ne peut être avancée en l'état actuel des dispositifs d'informations.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 705	4 199	4 000	4 600		7 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 842	2 154	2 000	2 300		2 600

Commentaires techniques

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1er trimestre n+1

Source des données : DEPP

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 4.1**

Si les universités améliorent progressivement les conditions d'accueil des publics adultes, on observe également une amélioration du taux de diplômés en formation continue depuis la mise en œuvre générale du LMD. En effet, ces nouveaux cursus se sont substitués, dans de nombreux cas, à des diplômes universitaires, permettant ainsi une augmentation du taux des titulaires de diplômes nationaux. En outre, un élément nouveau apparaît ces deux dernières années. Il s'agit de la montée en charge des licences professionnelles délivrées en université et dans leurs composantes. Ainsi, le nombre total de licences professionnelles délivrées dans le cadre de la formation continue universitaire a augmenté de 43 % entre 2005 et 2006 et de 41 % entre 2006 et 2007. La licence professionnelle supplante même très largement le DUT au sein des IUT : en 2007, 2 629 DUT ont été délivrés pour 4 137 licences professionnelles.

INDICATEUR 4.2

Après la diminution du nombre de VAE constatée en 2006, l'année 2007 marque une reprise de la croissance du nombre total de validations accordées (plus de 13 %), validations partielles et totales confondues. Le pourcentage de diplômes complets attribués, qui n'a jamais cessé d'augmenter depuis la mise en place de la VAE en 2002, y compris en 2006, dépasse les 51 % (il était de 17 % en 2002).

Cette augmentation traduit les très bons résultats atteints par quelques établissements qui doublent parfois le nombre de VAE par rapport à 2006. Les universités qui ont le plus progressé mettent en avant un fonctionnement plus performant du service de VAE, une meilleure maîtrise de la procédure, notamment un accompagnement des candidats de meilleure qualité et une organisation des jurys qui répond mieux à la demande individuelle des candidats.

L'augmentation s'explique pour certains établissements par le développement de partenariats qu'ils ont noués avec les régions (pour les demandeurs d'emploi), avec des entreprises ou des organismes publics ou privés.

Par ailleurs, dans un contexte économique difficile, la VAE apparaît comme une solution aux personnes qui ne possèdent pas de diplôme ou un diplôme de faible niveau. C'est particulièrement le cas dans les secteurs de la banque, des assurances et de l'immobilier où les candidatures pour des diplômes de management et de marketing, y compris pour des masters, sont de plus en plus nombreuses.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
inscrits en master	%	16,6	18,3	18,7	16,1	16,1	20
dont étudiants OCDE	%	2,8	2,8	2,9	2,9	3	3,1
inscrits en doctorat	%	30	32,2	32,6	32,6	33,5	33
dont étudiants OCDE	%	7	7,3	7,5	7,5	7,3	9

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

INDICATEUR 5.2 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Cursus Licence	%	54,9	59,5	54	55,5		60
Cursus Master	%	75,3	75,1	76,5	76,5		80

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

INDICATEUR 5.3 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux Master et Doctorat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nbre	1 155	1 153	1 250	1 250	1 227	1 400
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre		168	-	542	542	200

Commentaires techniques

Source des données : DGES

Il sera proposé la suppression de cet indicateur en 2010.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les tendances révélées par les indicateurs relatifs à cet objectif montrent que l'offre de formation française est de plus en plus attractive : on constate une progression du nombre d'étudiants étrangers, tous niveaux confondus et une réussite de ces étudiants en hausse au niveau de la licence.

INDICATEUR 5.1

L'augmentation du pourcentage d'étudiants étrangers inscrits en master témoigne des efforts accomplis pour accroître l'attractivité au niveau international des formations de cursus master assurées par les établissements d'enseignement supérieur en France, ceci dans un contexte de concurrence internationale accrue. Elle couronne les efforts entrepris pour :

- améliorer la lisibilité et la qualité des formations. L'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur a permis de valoriser les compétences spécifiques des établissements et d'améliorer la visibilité internationale de l'offre française ;
- développer les partenariats internationaux. Le décret du 11 mai 2005 a introduit, en droit français, la notion de diplôme conjoint délivré par un établissement français et un établissement étranger.

Dans ce cadre, les établissements développent de plus en plus leur politique de relations internationales et notamment les formations susceptibles d'intéresser les étudiants étrangers, ainsi que les enseignements de langues vivantes.

La politique française d'enseignement supérieur en matière internationale vise à promouvoir l'enseignement supérieur français et à accroître l'attractivité et la qualité de l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur, particulièrement à partir du niveau master. Ceci se traduit par la généralisation des « centres pour les études en France », CEF (devenus au 1^{er} janvier 2007 espaces campus France), guichets uniques pour tout étudiant ayant un projet d'études en France, par le vote de la loi du 24 juillet 2006 qui prévoit la délivrance de plein droit d'un titre de séjour à tout étudiant étant passé par un CEF et ayant obtenu un visa pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur adhérent du système CEF, par la création du GIP Campus France,...

Enfin, la hausse du pourcentage d'étudiants étrangers inscrits en master participe au développement de la mobilité étudiante et de l'attractivité de « l'Europe de la connaissance », objectifs recherchés tant dans le processus de Bologne que dans la stratégie de Lisbonne.

Dans l'analyse de cet indicateur concernant le troisième cycle, il convient de prendre en compte les effets de l'attractivité de l'offre de formation française sur les flux de mobilité entre le M et le D mais aussi d'autres facteurs tels que le taux de poursuite en doctorat proportionnellement plus élevé des étudiants étrangers accueillis dans les universités françaises. A côté du dynamisme du recrutement à l'étranger qui permet d'atteindre en réalisation 2008 la prévision fixée, l'accueil d'un volant significatif d'étudiants issus de l'OCDE demeure un objectif prioritaire dans le cadre de la consolidation de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

INDICATEUR 5.2

Licence : La progression continue de la réussite des étudiants étrangers en licence depuis 2004 s'est accentuée entre 2006 et 2007, à hauteur de 4,6 points. Ainsi, la réalisation 2007 (59,5 %) dépasse largement la prévision 2007 qui était de 53 %. Ceci s'explique notamment par la hausse du nombre de diplômés étrangers qui s'accompagne d'un nombre d'étrangers inscrits en licence moins important que les années précédentes.

Master : Depuis 2004, la tendance de cet indicateur est à la hausse (72,3 % en 2004 et 75,1 % en 2007) et le faible repli de 0,2 points entre 2006 et 2007 ne doit pas être interprété trop strictement, mais être mis sur le compte d'une variation naturelle compte tenu des volumes considérés (ici il s'agit de rapporter le nombre de diplômés étrangers d'un master sur le nombre d'étrangers inscrits en année terminale de cursus au nombre de diplômés français d'un master sur le nombre d'inscrits français en année terminale de cursus).

La très légère baisse du taux de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en master témoigne de la difficulté des établissements d'enseignement supérieur de faire augmenter ces taux de réussite. Néanmoins, le taux a augmenté pendant les dernières années et ces progrès vont se stabiliser. Les évolutions à la hausse pour l'avenir vont être plus difficiles à atteindre. Des progrès considérables ont en effet été effectués en matière de qualité des formations délivrées par les établissements d'enseignement supérieur, et, plus particulièrement en matière d'accueil et d'accompagnement des étudiants étrangers en France. Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la politique internationale de la France, qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur français et à accroître l'attractivité, auprès de bons étudiants étrangers, des formations offertes dans les établissements d'enseignement supérieur, spécialement à partir du niveau master.

Avec la création à l'étranger des centres pour les études en France, structures créées par le ministère des affaires étrangères et chargées de faciliter l'ensemble des démarches administratives pour les étudiants désireux d'effectuer un séjour d'études en France, le taux de réussite des étudiants étrangers devrait encore s'améliorer, dans la mesure où ces centres permettront une sélection accrue des étudiants

INDICATEUR 5.3

Niveau doctorat : L'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 relatif à la co-tutelle internationale de thèse a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure des accords de co-diplomation au niveau doctorat avec des universités étrangères. Après le palier enregistré en 2007, la forte progression constatée en 2008 (+6,4 %) permet d'atteindre un niveau très proche de la prévision.

Sur les 1 227 premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, 696 avaient obtenu leur master (ou diplôme équivalent) dans un pays membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (408 en France, 288 dans les autres Etats) et 531 hors Europe.

Niveau master : Ces données résultent d'une extraction des dossiers déposés à l'habilitation par chaque établissement sur la base Habili. Toutes les demandes ne pouvant être traitées en même temps, elles font l'objet d'un dépôt par vague qui revient tous les 4 ans. Pour des formations spécifiques, les établissements conservent la possibilité de déposer des demandes d'habilitation en dehors de leur vague d'appartenance. Plusieurs biais rendent peu fiable l'indicateur. D'une part, il existe un risque d'erreurs et de doublons du fait d'une prise en compte des dossiers vague par vague et des dossiers hors-vague. D'autre part, il ne rend pas compte des formations conjointes habilitées in fine. En outre, l'indicateur prenant appui sur les dossiers déposés d'offre de formation, ne traduit pas réellement l'attractivité des formations au niveau M, contrairement au niveau D pour lequel sont comptabilisées les thèses délivrées en cotutelle.

Le pourcentage des demandes d'habilitation de masters conjoints par rapport au nombre total des demandes d'habilitation de niveau M pour chacune des rentrées concernées fluctue fortement : entre 6,18 % des demandes d'habilitation pour la rentrée 2007 à 9,89 % pour 2008 et les volumes globaux sont sans commune mesure (5 479 demandes en 2008, 1 926 en 2009).

Pour l'ensemble de ces raisons, qui rendent l'analyse délicate, il est proposé de supprimer cet indicateur au PAP 2010.

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heure/semaine	4h34	4h44	4h40	4h50	4h51	5h00

Commentaires techniques

Les données 2008 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des BU qui elle-même ne se clôture qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés ici constituent des projections sur la base des réponses fournies par 62% des établissements concernés. Cette procédure explique également que les taux de réponses soient légèrement en dessous des attentes, certains services qui ont répondu ne disposant pas alors de toutes les données. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

Source des données : DGES

INDICATEUR 6.2 : Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit	%	50	52	56	55	54	68

Commentaires techniques

Lecture de cet indicateur : Nombre de fois qu'un étudiant inscrit se rend à la bibliothèque en une année.

Les données 2008 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des BU qui elle-même ne se clôt qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés ici constituent des projections sur la base des réponses fournies par 62% des établissements concernés. Cette procédure explique également que les taux de réponses soient légèrement en dessous des attentes, certains services qui ont répondu ne disposant pas alors de toutes les données. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

Source des données : DGES

INDICATEUR 6.3 : Consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Bases de données Nombre de documents téléchargés	Nombre	13 966 442	16 677 157	20 000 000	18 000 000	14 280 185	30 000 000
taux de réponses	%	61,5	76	80	80	78	90
Périodiques électroniques Nombre de documents téléchargés	Nombre	14 833 366	15 822 155	18 000 000	18 000 000	26 771 056	25 000 000
taux de réponses	%	79,6	88	85	85	80	90

Commentaires techniques

Les données 2008 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des BU qui elle-même ne se clôt qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés ici constituent des projections sur la base des réponses fournies par 62% des établissements concernés. Cette procédure explique également que les taux de réponses soient légèrement en dessous des attentes, certains services qui ont répondu ne disposant pas alors de toutes les données. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

Source des données : DGES

Il sera proposé la suppression de cet indicateur en 2010.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'accès aux ressources documentaires dans l'enseignement supérieur est en constante progression, avec une amélioration significative de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèques, un taux de fréquentation des bibliothèques en hausse et un nombre de périodiques téléchargés en explosion.

INDICATEUR 6.1

Cet indicateur mesure l'amélioration des conditions d'accueil des usagers. Avec 4h51 de disponibilité par étudiant, il est en nette augmentation et dépasse très légèrement les prévisions. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette progression :

- depuis 2007, les horaires d'ouverture hebdomadaire qui avaient atteint un seuil avec 57 h, sont passés à 58 h, grâce notamment aux crédits attribués dans le cadre du plan licence. D'ici 2009, 39 bibliothèques majeures devraient atteindre ou dépasser la barre des 60 h d'ouverture grâce aux moyens accordés, et 13 d'entre elles dépasseront déjà l'objectif de 65 h hebdomadaire, à l'instar de la bibliothèque du Pôle européen de gestion et d'économie du SICD de Strasbourg, la bibliothèque interuniversitaire de Bordeaux ou encore la bibliothèque de médecine de l'université de Montpellier sur le site de Nîmes.

- parallèlement, le nombre de places, après une quasi stabilité entre 2004 et 2005, continue de connaître une augmentation régulière depuis la rentrée universitaire 2007 (ouverture de la bibliothèque des Grands Moulins à l'université de Paris 7) avec en 2008, des extensions de surface comme à Nantes (avec plus de 400 places), des prolongations d'ouverture des bibliothèques en soirée ou encore une réduction du nombre de jours de fermeture dans l'année. Cette tendance devrait se poursuivre en 2009 avec notamment l'ouverture de la nouvelle bibliothèque Sainte-Barbe à Paris.

INDICATEUR 6.2

Cet indicateur qui s'inscrit dans le cadre d'une activité traditionnelle des services documentaires (accueil du public sur place) mesure en particulier le taux d'usage de la bibliothèque par les lecteurs : en 2008, un étudiant inscrit (actif) est venu 54 fois à la BU dans l'année (52 en 2007). Cette légère progression reste en-dessous des prévisions dans un contexte d'accélération des consultations à distance des ressources numériques, hors les murs de la bibliothèque. Néanmoins, elle montre bien par sa régularité (50 fois en 2006) que les étudiants ont toujours besoin de lieux physiques de travail et de consultation des documents.

INDICATEUR 6.3

L'offre en ressources électroniques continue de progresser très significativement impliquant un transfert partiel mais continu des usages du document papier au document numérique ; les ressources électroniques bénéficient par ailleurs d'actions d'accompagnement de plus en plus nombreuses de la part des bibliothèques universitaires, ce qui facilite leur utilisation.

Globalement, l'usage de la documentation électronique poursuit son accélération avec un volume cumulé de téléchargements qui dépasse très largement les prévisions (plus de 41 millions pour 36 millions attendus). Celle-ci se fait particulièrement sentir pour les revues dont les téléchargements ont augmenté de près de 70 % en un an, au détriment des bases de données dont l'usage décline cette fois nettement. Cette tendance lourde s'explique par le fait que le nombre de titres de revues électroniques proposés continue d'augmenter ce qui n'est plus le cas des bases de données. En outre, ces dernières permettent de plus en plus l'accès direct à des articles de revues.

Les données observées ces dernières années sur cet indicateur permettent de conclure que l'objectif qu'il traduit est atteint. C'est pourquoi il sera supprimé au PAP 2010.

OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,77	8,6	8,4 à 8,9	8,4 à 8,9	8,45	8 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,89	2,78	2,6 à 2,9	2,6 à 2,9	2,63	2 à 2,5

Commentaires techniques

Les données 2006 ont été ajustées et sont définitives. Les données 2007 sont provisoires. Enfin, les données 2008 sont des données projetées, au regard des derniers chiffres connus.

Source des données : ISI – OST

INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	0,99	0,99	0,93	0,97		0,95 à 1

Commentaires techniques

Les données 2006 sont des résultats provisoires. Les données 2007 sont quant à elles des valeurs prévisionnelles.

Source des données : Thomson Scientific institute for scientific information – OST

ANALYSE DES RÉSULTATS

La production des connaissances scientifiques au meilleur niveau international se caractérise désormais par une compétition internationale renforcée compte tenu de l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Espagne, Pologne, etc ...) que mondial (Corée, Chine, Inde, Brésil, etc ...).

Si le nombre de publications à l'échelle de l'union européenne a progressé de 4,33 % entre 2005 et 2006, et de 5,51 % à l'échelle mondiale, le nombre de publications des opérateurs du programme a dans le même temps progressé de 5,10 %, soit plus que la production de l'union européenne et moins que la production mondiale.

C'est à la lumière de cette concurrence et de cette production que doivent être analysés les résultats des indicateurs qui mesurent cet objectif. Dans ce contexte, le simple maintien de la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme constituerait en soi une performance. L'érosion lente mais maîtrisée des résultats qui se conjugue avec une accélération de la production des opérateurs du programme (+ 1,24 % en 2004, + 3,95 % en 2005 et + 5,10 % en 2006) a été anticipée dans les prévisions 2007 et 2008. La cible 2012 doit être interprétée selon les mêmes critères.

Des mesures ont été prises pour l'amélioration de la production des connaissances scientifiques au meilleur niveau international.

La loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche a mis en place plusieurs leviers pour garantir cet objectif :

- la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), pour favoriser la reconnaissance internationale des établissements d'enseignement supérieur,
- la pratique de l'évaluation, nécessaire dans un système de recherche tourné vers l'excellence et désormais en compétition permanente avec les autres pays de l'union européenne et du monde, assurée par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)

Par ailleurs, la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités dont l'un des objectifs est de rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale apporte des évolutions substantielles à l'organisation des universités telle qu'elle résultait de la loi n° 84-52 du 26 juin 1984.

Des mesures incitatives concernant les enseignants-chercheurs ont été mises en œuvre, comme l'augmentation des promotions des lauréats de l'institut universitaire de France (IUF) et le suivi de la majoration du contingent de primes d'encadrement doctoral (PEDR), dont la responsabilité a été transférée aux établissements à compter du 1^{er} janvier 2009

Enfin, le nouveau système de répartition des moyens mis en place en 2009, fondé sur l'évaluation, finance la recherche sur la base de l'activité et de la performance.

Désormais, selon les domaines de recherche, les moyens attribués, pour la part activité de la recherche, sont répartis au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs publiant, au sens de l'AERES, et, pour la part performance, en fonction de la notation des unités de recherche par l'AERES.

INDICATEUR 7.1

Pour interpréter ces résultats, il faut souligner la spécificité française. Alors que dans les autres pays de l'Union Européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, la recherche se fait dans les universités et les organismes de recherche. Néanmoins, si la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union Européenne était en baisse depuis 2002 (2002 : 8,87 ; 2003 : 8,81 ; 2004 : 8,68), on constate qu'en 2005 une légère augmentation s'est produite (8,71) et qu'un "palier de résistance" a été atteint en 2006 (8,77). Le résultat provisoire de 2007 (8,60), fait apparaître une légère inversion de tendance qui pourrait être confirmée ultérieurement au vu des projections 2008 (8,45), mais qui sont conformes aux prévisions faites pour ces deux années.

La même inversion de tendance pour la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les productions scientifiques du monde est constatée en 2007 (2,89 % en 2006, 2,78 % en 2007). Ce résultat en baisse, même s'il s'agit encore d'un résultat provisoire, pourrait être confirmé au vu de la projection 2008 (2,63). Le palier de résistance constaté en 2005 et 2006, respectivement 2,90 % et 2,89 %, après une période de baisse (2002 : 3,15; 2003 : 3,04; 2004 : 2,93) paraît aujourd'hui avoir atteint ses limites. Néanmoins, ce résultat provisoire de 2007 s'inscrit dans la fourchette de la prévision 2007 (2,7 à 3).

INDICATEUR 7.2

Cet indicateur permet de mesurer l'impact international des publications des opérateurs du programme. Il faut cependant noter que les habitudes de publication et de citation varient selon les disciplines et que la base de données ne prend pas en compte les sciences de l'homme et de la société. Les données qui faisaient apparaître une progression constante de l'indice de citation à deux ans (0,90 en 2002, 0,93 en 2003, 0,94 en 2004), a connu en 2005 et 2006, une accélération importante, respectivement 0,97 en 2005 et 0,99 en 2006, même s'il s'agit pour 2006 d'un résultat encore provisoire. Cette progression, tout à fait significative, compte tenu de son ampleur, est le signe tangible d'une élévation continue de la visibilité et de la reconnaissance internationale des publications des opérateurs du programme. Elle permet de dépasser dès 2006, la prévision 2007.

OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	7,96	7,80	7,9			8
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	2,77	2,69	2,5 à 2,7			2,5

Commentaires techniques

Les résultats 2006 ont été mis à jour par rapport au RAP 2007. Les résultats 2007 sont quant à eux des résultats provisoires.

Source des données : Thomson scientific institute for scientific information – OST

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'adaptation aux nouveaux contextes de la production scientifique constitue un enjeu majeur pour la réalisation de cet objectif. Au-delà des nouveaux financements à l'activité et à la performance, le mécanisme des appels à projets et particulièrement celui de l'agence nationale de la recherche (ANR), joue un rôle déterminant dans l'évolution des recherches.

L'ANR, agence de financement sur projet de recherche, favorise le dynamisme et la réactivité de la recherche. Elle a modifié ses modalités de financement en augmentant de façon substantielle le financement des programmes dits « blancs ». Les programmes « blancs » de l'ANR ont pour but de donner une impulsion significative à des projets scientifiques ambitieux qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale et qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les itinéraires de recherche traditionnels.

La suppression de l'indicateur dans le PAP 2009 de la « Part des publications de référence internationale dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne et en référence mondiale » qui devait permettre de mesurer cet objectif, s'inscrit dans la même logique que l'évolution des modalités de financements accordés sur appels à projet par l'ANR.

Cet indicateur a été abandonné en 2009 non seulement, au motif, technique que l'observatoire des sciences et techniques (OST) chargé de renseigner cet indicateur ne prenait en compte que les sciences du vivant, mais aussi parce que le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire se mesureraient au regard de sa capacité à investir les domaines de pointe de la recherche définis de façon très macroscopique (sciences de la vie et sciences et techniques de l'information et de la communication) fixés par le dernier Comité interministériel de la recherche scientifique et technologique (CIRST) en 1999.

Le nouvel indicateur mesurera la part des publications dans les domaines de pointe de la recherche, définis sur la base d'une sélection de journaux représentant les domaines de pointe de l'ensemble des disciplines observées. Ces domaines ne seront plus définis « a priori » mais en fonction même des orientations et des résultats de la recherche tels qu'ils sont « appréciés » par la communauté scientifique à travers les publications des articles.

Enfin un nouvel indicateur a été proposé en 2009, renseigné par l'AERES, et qui permettra de mesurer l'excellence et notamment le dynamisme et la réactivité, sur la base d'une évaluation des unités de recherche.

INDICATEUR 8.1

Les sciences de la vie, biotechnologie et santé, ainsi que les sciences et technologies de l'information et de la communication ont été définies comme les domaines prioritaires. Cet indicateur ne mesure néanmoins que les publications qui sont décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la vie. Il permet de constater l'impact de l'effort consenti par les sciences de la vie.

Si on a pu constater à partir de 2005, un palier qui a mis fin à une baisse continue de la part de ces publications, en référence européenne et en référence mondiale, les résultats 2006 (consolidé) et 2007 (provisoire), font apparaître une baisse dans les sciences de la vie, qui néanmoins s'inscrivent toujours en référence mondiale dans la fourchette basse de la prévision 2007 (2,6 à 2,8), alors qu'ils sont légèrement inférieurs à la prévision 2007 en référence européenne.

OBJECTIF n° 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	1,12	1,06	1,2			1,5
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	1,3	1,58	1,5			1,7

Commentaires techniques

Un changement de base lié à une évolution de l'office européen de brevets (OEB) a conduit l'OST à recalculer l'ensemble des réalisations des années précédentes pour assurer la cohérence de la série des données de cet indicateur.

La base de brevets utilisée jusqu'en 2008 par l'OST, appelée "EPAT", n'est plus maintenue par l'Office européen de brevets (OEB), qui lui a substitué une base appelée PATSTAT. L'OST travaille de préférence sur l'information sur les premières publications de demandes de brevets déposées, qui est la plus proche de l'activité inventive.

Dans EPAT, les demandes européennes directes étaient complétées par les premières publications des demandes européennes indirectes.

Dans PATSTAT, la première publication des demandes indirectes (WO) n'est plus accessible. Les demandes ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont publiées en tant que publications de brevets européens indirects.

Les indicateurs proposés représentent toujours les brevets européens, mais la répartition de l'ensemble (direct+indirect) sera différente dans le temps.

Source des données : OST

INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,26		0,19	0,25		0,21

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	2,1		3,5	2,1		3,8

Commentaires techniques

Source des données : DEPP

ANALYSE DES RÉSULTATS

C'est parmi les opérateurs du programme que se trouve le réservoir d'innovation qui doit irriguer notre économie.

La prise en compte du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche se fait dans le cadre de la politique contractuelle de deux manières :

- d'une part dans le nouveau système de répartition des moyens à travers l'utilisation du nombre de « publiant » pour le financement de la part à l'activité de la recherche,
- d'autre part par la déclinaison « opérationnelle » d'un nouvel indicateur de valorisation parmi les indicateurs à fournir par les établissements de la vague « C » (2009-2012) dans le cadre de la politique contractuelle.

Le monitorat d'initiation à l'entreprise lancé à la rentrée 2007, sous la forme du dispositif « doctorants-conseils » a permis le renforcement des synergies entre la recherche et l'économie nationale. Ce dispositif a offert aux doctorants allocataires de recherche la possibilité de mettre en valeur leurs compétences au sein du monde socio-économique, inversement les entreprises ont eu un accès plus direct à l'innovation et pu créer de nouveaux contacts avec les laboratoires de recherche.

Le dispositif devrait évoluer. Le projet de contrat doctoral, qui doit se substituer à l'allocation de recherche devrait offrir à ses bénéficiaires la possibilité d'effectuer un service intégrant notamment des missions en entreprise ou de valorisation dans le cadre de ce nouveau contrat de droit public apportant par ailleurs des garanties renforcées.

Par ailleurs, l'indicateur « part des opérateurs du programme dans les brevets déposés, à l'INPI et à l'OEB, par des déposants français, a été abandonné dans le PAP 2009. Cet indicateur qui mesure convenablement l'activité innovante des opérateurs du programme 150 n'est pas un indicateur d'efficacité.

INDICATEUR 9.1

La faible part des opérateurs du programme dans la production de brevets s'explique en partie par le fait que la majorité des dépôts est effectuée par le secteur privé, même aux États-Unis où la part des universités, pourtant actives, ne dépasse pas 7 %.

La part de la recherche universitaire est probablement sous-estimée du fait de la prise en charge majoritaire des procédures liées aux brevets par les organismes de recherche auxquels les unités de recherche sont associées pour la moitié d'entre elles.

Le résultat 2006 pour la part des opérateurs en référence française affiche une nette progression par rapport à 2005, de 17 % (2005 : 1,11 % ; 2006 : 1,30 %). Cette part passerait de 1,30 % en 2006 à 1,58 % en 2007 en résultat provisoire. Ce résultat se situe au dessus de la prévision à 1,1 % établie en 2007.

Un changement de base lié à une évolution de l'office européen de brevets (OEB) a conduit l'OST à recalculer l'ensemble des réalisations des années précédentes pour assurer la cohérence de la série des données de cet indicateur.

Néanmoins, la progression de cet indicateur est non seulement continue, mais accélérée au regard des dernières réalisations connus : 0,12 % en 2003, 0,17 % en 2004, 0,17 % en 2005, 0,19 % en 2006 et enfin 0,23 en projection 2007. Compte tenu du changement de la base, la prévision 2007, pour cet indicateur, n'est plus pertinente.

INDICATEUR 9.2

La part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle sur l'ensemble des ressources et son évolution qui était au départ peu visible (0,12 en 2003, 0,16 % en 2004 et en 2005) évolue à la hausse, alors même que pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux « ressources » recherche. C'est ainsi qu'en 2006, le résultat obtenu s'élève à 0,26 % dépassant la prévision 2007 de 0,19 %. Cette forte progression de l'indicateur en 2006 s'explique par une augmentation des ressources sur redevance de plus de 65 %, rapportée à une faible augmentation de l'ensemble des ressources (+ 1,7 %).

INDICATEUR 9.3

La part des contrats de recherche est passée de 2 % en 2004 à 1,8 % en 2005 et à 2,1 % en 2006. La progression de l'indicateur s'explique par une augmentation des contrats avec les entreprises de + 20,6 %, rapportée à une faible augmentation de l'ensemble des ressources (+ 1,7 %). Ce résultat en 2006 atteint la prévision réactualisée et fixée en 2009. Ce retournement de tendance devrait être confirmé par la mise en œuvre des nouveaux dispositifs incitatifs.

OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	6,6		7			7,4
Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	17,9		4			4,4

Commentaires techniques

Cet indicateur, remplacé au PAP 2009 par le « pourcentage d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés », n'a pas été actualisé au RAP 2008.

Source des données : DEPP

ANALYSE DES RÉSULTATS

Assurer à la recherche une plus grande visibilité internationale est la condition au développement de son attractivité. Les coopérations entre établissements d'un même site continueront à être encouragées. Le développement des PRES et des EPCS qui constituent le cadre juridique de référence en sont la traduction concrète. La création de l'université unique de Strasbourg en est une parfaite illustration.

L'amélioration des conditions matérielles d'exercice de la recherche sur les sites de l'opération Campus devrait constituer également un moyen de renforcer l'attractivité des établissements.

Enfin, le développement du financement des post-doctorants étrangers (230 en 2008, 250 en 2009), désormais intégré dans les contrats des établissements, qui leur assure une rémunération mensuelle net de 1 830 €, ainsi que la possibilité offerte par la loi du n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, élargissant la possibilité de recrutement d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs étrangers, sont autant d'éléments d'attractivité à destination des meilleurs chercheurs étrangers.

L'indicateur retenu pour mesurer cet objectif dans le PAP 2008, à savoir la proportion d'étrangers (et d'étrangers de l'Union européenne) parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'État à partir du programme ou par les opérateurs du programme a été abandonné dans le PAP 2009. Il a été remplacé par l'indicateur « Pourcentage d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés », qui permet de mesurer le flux de recrutement (et non plus le stock) de personnels scientifiques étrangers, permettant ainsi de mieux apprécier annuellement le dynamisme des dispositifs mis en place et l'attractivité de la France.

INDICATEUR 10.1

La proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post doctorants et ingénieurs de recherche est stable s'agissant des étrangers quel que soit leur pays d'origine (6,7 % en 2004 et 6,7 % en 2005). Cette stabilité s'observe également pour les étrangers originaires de l'Union Européenne (3,9 % en 2004 et 3,9 % en 2005). Le nouvel indicateur qui mesurera non plus le stock mais le flux par rapport au stock devrait mieux rendre compte de la mobilité dans l'Union Européenne.

OBJECTIF n° 11 : Consolider l'Europe de la recherche**INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2013 Cible PAP 2008
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,5 (6ème PCRD mi-parcours)	1,55 (6ème PCRD)	1,5 (7ème PCRD 2007-2013)			1,5 (7ème PCRD 2007-2013)

Commentaires techniques

Source des données : base Cordis – indicateur OST

INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2013 Cible PAP 2008
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne	%	1 (6ème PCRD mi-parcours)	0,93 (6ème PCRD)	1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)			1,0 à 1,3 (7ème PCRD 2007-2013)

Commentaires techniques

Source des données : base Cordis – indicateurs OST

INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,3	24,9	24,5	24,5	25,9	33

Commentaires techniques

Les résultats 2006 ont été mis à jour et sont désormais définitifs. Les résultats 2007 sont des résultats provisoires et les données 2008 sont des valeurs prévisionnelles.

Source des données : Thomson scientific institute for scientific information

ANALYSE DES RÉSULTATS

La capacité des établissements d'enseignement supérieur et de leurs unités de recherche de s'inscrire pleinement dans les PCRD, aussi bien au titre de la coordination que de la participation aux projets financés est un élément significatif de la participation de ces opérateurs à la construction de l'espace européen de la recherche (EER) et au-delà de l'Europe de la connaissance, objectif recherché par la stratégie de Lisbonne.

INDICATEURS 11.1 ET 11.2

Les résultats du 5ème PCRD (1998-2002) sont définitifs. Les résultats du 6ème PCRD (2002-2006) ont été actualisés. La comparaison entre les résultats du 5ème PCRD et du 6ème PCR et, a fortiori, avec ceux du 7ème PCRD n'est pas significative dans la mesure où chaque programme est différent selon la structuration et les thèmes qui ont été retenus. Les prévisions 2007 qui avaient été fixées pour les deux indicateurs ne concernent que le 7ème PCRD (2007-2013).

INDICATEUR 11.3

La part des articles co-publiés, qui était en constante augmentation depuis 2002 (20,6 % en 2002, 21,1 % en 2003, 22 % en 2004) poursuit sa hausse en 2005, en 2006 et en 2007, respectivement 22,9 %, 23,3 % et 24,9 % (le résultat est provisoire pour 2007). Cette augmentation soutenue souligne une dynamique bien établie et le renforcement de la place des universités françaises dans la coopération entre les pays de l'union européenne. Que cette coopération soit bilatérale, multilatérale ou sous l'égide de l'union européenne, elle indique clairement la constitution progressive et continue d'une « Europe de la Connaissance » souhaitée par la stratégie de Lisbonne. La prévision 2007 (23,5 %) a été non seulement atteinte mais dépassée.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Politique de formation: Cote 0	%	18,2	21,8			19,7	0
Politique de formation: Cote 1	%	65,9	60,4			57,8	55
Politique de formation: Cote 2	%	13,6	15,8			19	35
Politique de formation: Cote 3	%	2,3	2			3,4	10
Politique scientifique: Cote 0	%	31,8	24,8			21,8	0
Politique scientifique: Cote 1	%	43,2	51,5			52,4	30
Politique scientifique: Cote 2	%	20,5	20,8			22,4	50
Politique scientifique: Cote 3	%	4,5	3			3,4	20
Management: Cote 0	%	29,5	24,5			21,6	0
Management: Cote 1	%	61,4	62,7			63,5	58
Management: Cote 2	%	9,1	11,8			13,5	32
Management: Cote 3	%	0	1			1,4	10

Commentaires techniques

La réalisation 2006 a été faite sur la base des réponses transmises par les établissements de la vague B.

La réalisation 2007, comme la réalisation 2008, repose sur les résultats consolidés des établissements. La réalisation 2007 inclut la consolidation de la vague A, B et de 62 % des établissements de la vague C, soit un peu plus d'une centaine d'établissements au total. Il s'agit d'un cumul transversal des cotations.

La réalisation 2008 est un résultat cumulé provisoire, des vagues A, B, C et D portant sur 150 établissements, correspondant à un taux de réponse de 99 %. Il s'agit d'un cumul transversal des cotations portant sur les ¾ des établissements concernés.

L'indicateur porte désormais sur l'ensemble des établissements contractualisés pour les 4 vagues A, B, C et D mais non stabilisés ni négociés à ce jour pour les établissements des vagues C et D.

La mise en œuvre de la LRU impose aux établissements de s'inscrire dans des processus formalisés d'amélioration continue, particulièrement pour ce qui concerne l'auto-évaluation. D'ici 2012, l'ensemble des établissements aura été audité par l'IGAENR. Ces rapports et les plans d'action qui en découlent constituent autant de leviers d'amélioration du niveau de cet indicateur qui pourra alors faire l'objet d'une analyse définitive.

La suppression de cet indicateur sera proposée en 2010.

INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	M€		2 166	1 170	2 274	2 412	1 310

Commentaires techniques

Les données chiffrées fournies ont été élaborées sur la base de l'enquête RAP 2008, élaborée par la DGES et adressée à l'ensemble des établissements concernés par le programme.

La valeur affichée enregistre une augmentation de 11,38 % entre 2007 et 2008.

INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2012 Cible PAP 2008
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription	%		50,32	37,2		49,42	38

Commentaires techniques

L'indicateur ayant été modifié au PAP 2009, le calcul présenté est basé sur le nouveau mode de calcul, à savoir, la part des ressources propres hors prestations internes sur les recettes totales hors prestations internes.

Source des données : DGES – Enquête RAP 2008

Il sera proposé la fusion de cet indicateur avec l'indicateur 12.2 en 2010.

INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision mi 2008	2008 Réalisation	2008 Cible PAP 2008
Taux d'occupation des locaux.	%		72				

Commentaires techniques

Périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Mode de calcul : le taux d'occupation est établi à partir d'une approche temporelle en deux étapes :

calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.

détermination du taux d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Les données 2007 ont été collectées par une enquête auprès des établissements dont le taux de réponse est de 76 %, représentant 71 % de la surface totale SHON des établissements d'enseignement supérieur (18,55 millions de m²).

Les surfaces (amphithéâtres et salles banalisées) pour lesquelles le taux d'occupation des locaux est déterminé représentent :

- 16 % de la surface totale des établissements d'enseignement supérieur,
- 40 % du total des surfaces dédiées à l'enseignement.

Source des données : DGES

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 12.1**

Le pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité s'accroît de façon continue. Abordé dans le cadre des discussions contractuelles avec les établissements, ces derniers ont été sensibilisés à cette thématique et mettent un place progressivement leurs propres dispositifs. Cet indicateur devrait être supprimé en 2010.

INDICATEUR 12.2

Le volume des ressources propres des établissements augmente considérablement. On constate en effet une augmentation de 11,38 % entre 2007 et 2008, ce qui est d'autant plus remarquable que ne sont pas incluses les ressources levées par les structures de valorisation externes à l'établissement (filiales, GIP, associations, fondations partenariales,...)

INDICATEUR 12.3

Le taux de ressources propres sur les recettes des établissements se dégrade. Néanmoins, cette baisse ne témoigne pas d'une baisse des ressources propres (au numérateur, on note une hausse de 11 %) mais relève d'une augmentation particulièrement marquée des subventions ministérielles (au dénominateur, + 19 %), liée notamment à la mise en place du plan licence. Cet indicateur sera fusionné avec l'indicateur 12.2 en 2010.

INDICATEUR 12.4

Cet indicateur a été calculé pour la première fois au PAP 2009, permettant d'obtenir une donnée chiffrée pour 2007. L'année universitaire 2008-2009 n'étant pas encore achevée, les résultats 2008 ne peuvent être calculés pour cet indicateur. Les réalisations seront disponibles chaque année en juillet, et par conséquent seront affichées au PAP. Il est donc difficile à l'heure actuelle d'analyser ce résultat, aucune autre donnée comparative n'ayant été calculée.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 877 857 632	507 242 347	2 385 959 979	1 877 857 632	507 242 347	2 385 959 979
		2 028 738 154	483 911 962	2 512 650 116	2 028 738 154	483 856 136	2 512 594 290
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 689 907 055	471 940 696	2 162 387 751	1 689 907 055	471 940 696	2 162 387 751
		1 781 710 363	470 917 446	2 252 627 809	1 781 710 363	470 894 229	2 252 604 592
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	163 499 142	26 559 930	190 059 072	163 499 142	26 559 930	190 059 072
		196 889 513	21 702 581	218 592 094	196 889 513	21 702 581	218 592 094
04	Établissements d'enseignement privés		59 288 852	59 288 852		59 288 852	59 288 852
			59 388 852	59 388 852		59 388 852	59 388 852
05	Bibliothèques et documentation	237 905 076	111 921 736	349 826 812	237 905 076	111 921 736	349 826 812
		255 426 355	112 932 750	368 359 105	255 426 355	113 036 716	368 463 071
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	736 162 820	65 603 016	801 765 836	736 162 820	65 603 016	801 765 836
		628 119 044	74 466 741	702 585 785	628 119 044	74 466 741	702 585 785
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	312 385 439	37 710 312	350 095 751	312 385 439	37 710 312	350 095 751
		268 814 242	37 007 647	305 821 889	268 814 242	37 007 647	305 821 889
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	429 710 433	66 080 872	495 791 305	429 710 433	66 080 872	495 791 305
		378 430 589	70 729 886	449 160 475	378 430 589	70 729 886	449 160 475
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 387 796	1 262 966	13 650 762	12 387 796	1 262 966	13 650 762
		4 109 644	1 581 210	5 690 854	4 109 644	1 581 210	5 690 854
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	109 375 468	19 041 648	128 417 116	109 375 468	19 041 648	128 417 116
		98 451 811	20 860 209	119 312 020	98 451 811	20 859 268	119 311 079
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	756 876 448	82 697 398	839 573 846	756 876 448	82 697 398	839 573 846
		711 395 923	81 406 615	792 802 538	711 395 923	81 406 615	792 802 538
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	902 725 386	96 778 888	999 504 274	902 725 386	96 778 888	999 504 274
		854 143 247	85 303 925	939 447 172	854 143 247	85 274 357	939 417 604
13	Diffusion des savoirs et musées	31 001 410	45 299 358	76 300 768	31 001 410	45 299 358	76 300 768
		31 589 474	43 614 548	75 204 022	31 589 474	43 614 548	75 204 022
14	Immobilier	325 899 735	1 007 097 662	1 377 997 397	325 899 735	1 089 375 798	1 460 275 533
		338 267 698	893 726 572	1 231 994 270	338 267 698	1 134 780 772	1 473 048 470
15	Pilotage et support du programme	838 495 445	167 815 833	1 006 331 278	838 495 445	167 815 833	1 006 331 278
		901 587 739	178 758 478	1 080 346 217	901 587 739	179 064 952	1 080 652 691
Total des crédits prévus en LFI		8 424 189 285	2 766 341 514	11 236 950 799	8 424 189 285	2 848 619 650	11 319 228 935
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		+65 134 068	+201 372 208	+266 506 276	+65 134 068	+42 170 501	+107 304 569
Total des crédits ouverts		8 489 323 353	2 967 713 722	11 457 037 075	8 489 323 353	2 890 790 151	11 380 113 504
Total des crédits consommés		8 477 673 796	2 636 309 422	11 113 983 218	8 477 673 796	2 877 664 510	11 355 338 306
Crédits consommés - crédits ouverts		-11 649 557	-331 404 300	-343 053 857	-11 649 557	-13 125 641	-24 775 198

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **9 993 000**

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois exprimés en ETPT							Dépenses
	Transferts de gestion 2007	Réalisation 2007	LFI 2008	Transferts de gestion 2008	Réalisation 2008	Écart à la LFI 2008 (après transferts)	Évolution des effectifs entre 2007 et 2008 (périmètre constant 2008)	Réalisation 2008
	1	2	3	4	5	5 - (3 + 4)	(5 - 4) - (2 - 1)	
Enseignants du 1er degré		439	439		445	+6	+6	25 507 758
Enseignants du 2nd degré		13 520	13 545		13 391	-154	-129	881 911 585
Enseignants stagiaires		2 810	2 814		2 797	-17	-13	77 299 179
Enseignants chercheurs et assimilés		74 647	76 802		75 203	-1 599	+556	5 373 165 533
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		92	38		84	+46	-8	3 804 853
Personnels d'encadrement		2 077	2 363		2 175	-188	+98	152 854 344
Personnels administratif, technique et de service		47 884	48 128		47 927	-201	+43	1 774 537 190
Personnels des bibliothèques et des musées		4 357	4 391		4 359	-32	+2	188 593 356
Total		145 826	148 520		146 381	-2 139	+555	8 477 673 798

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	5 151 663 023	5 163 839 309	5 151 663 023	5 163 839 309
Cotisations et contributions sociales	3 209 947 500	3 253 041 147	3 209 947 500	3 253 041 147
Prestations sociales et allocations diverses	62 578 762	60 793 340	62 578 762	60 793 340

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Catégorie d'emploi	Sorties exprimées en ETP		Entrées exprimées en ETP	
	Réalisation	dont départs en retraite	Réalisation	dont mouvements entre programmes du ministère
Enseignants du 1er degré	18	18	18	
Enseignants du 2nd degré	663	599	663	
Enseignants stagiaires	769		760	
Enseignants chercheurs et assimilés	6378	2006	6539	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	5	3	7	
Personnels d'encadrement	146	97	218	
Personnels administratif, technique et de service	2090	1393	2056	
Personnels des bibliothèques et des musées	195	128	184	
Total	10264	4244	10445	

REPARTITION DES EFFECTIFS

Les éléments extraits de l'Outil de Décompte des Emplois (ODE) font apparaître, en 2008, une consommation du plafond d'emplois du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de 146 381 ETPT, soit une moindre consommation de 2 139 ETPT par rapport à la prévision (1,44 %).

72,1 % des emplois concernent des agents de catégorie A, 8,5 % de catégorie B et 19,4 % de catégorie C. 16,8 % sont des personnels non titulaires.

L'analyse de la consommation des ETPT du programme 150 montre une sous-consommation sur l'ensemble des catégories d'emplois par rapport à la prévision à l'exception des « Enseignants du 1^{er} degré » (+ 6 ETPT) et des « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » (+46 ETPT). Cette sous-consommation se répartit ainsi :

- « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » (- 201 ETPT),
- « Enseignants stagiaires » : (- 17 ETPT),
- « Personnels des bibliothèques et des musées » : (- 32 ETPT),
- « Enseignants du second degré » : (- 154 ETPT),
- « Personnels enseignants-chercheurs et assimilés » : (- 1 599 ETPT),
- « Personnels d'encadrement » : (- 188 ETPT).

Sur l'ensemble des catégories d'emplois, la sous-consommation est inférieure à 1 % sauf pour la catégorie « enseignants chercheurs et assimilés » pour laquelle elle est proche de 2 % en raison des délais inhérents à la procédure de recrutement des enseignants chercheurs. Une part de ces vacances d'emplois est utilisée sous forme d'heures complémentaires d'enseignement (275 201 HC). La dépense au titre des vacances indexées sur le point fonction publique progresse de près de 20 % en 2008 (15,67 M€) par rapport à 2007 (13,06 M€).

SORTIES REALISEES EN 2008

Les personnels non enseignants

Pour l'exercice 2008, sur les 2 436 sorties enregistrées, 1 621 concernent des agents partis à la retraite : 1 393 personnels administratifs, techniques et de services, 97 personnels d'encadrement, 128 personnels des bibliothèques et des musées ainsi que 3 personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants. Le volume de départs à la retraite est supérieur de 126 aux prévisions du PAP 2008.

Le solde correspond à des départs en détachement et en disponibilité, à des congés parentaux et plus marginalement à des congés de longue durée, des décès et des sorties vers d'autres catégories d'emplois.

Les personnels enseignants

Le nombre de départs effectifs à la retraite des personnels enseignants s'élève à 2 623, dont 2 006 enseignants-chercheurs et assimilés (1 041 MCF et 965 PR) et 617 enseignants du 1^{er} et 2nd degré. Ce chiffre est supérieur de 289 aux prévisions.

Par ailleurs, 5 205 autres sorties ont eu lieu dont 4 000 concernent des allocataires de recherche de 3^{ème} année, 769 les élèves de 4^{ème} année des écoles normales supérieures, le solde correspondant à des fins de détachement, des mises en disponibilité, et plus marginalement à des sorties vers d'autres catégories d'emplois et à des décès.

Au total, le programme a enregistré 7828 sorties au titre des personnels enseignants.

ENTREES REALISEES EN 2008

En 2008, 2 539 enseignants-chercheurs, 4 000 allocataires de recherche, 681 enseignants du premier et second degré et 760 élèves des Écoles normales supérieures ont été recrutés, soit au total 7 980 recrutements de personnels enseignants sur des postes laissés vacants, ainsi que 2 465 personnels non enseignants.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT	ETP
Administration centrale	579	590
Services déconcentrés		
Services à l'étranger		
Autres	145 805	148 475
Total	146 384	149 065

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les données relatives à l'administration centrale du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comprennent celles de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Les effectifs de la rubrique « autres » correspondent aux emplois affectés dans les établissements d'enseignement supérieur dont la rémunération relève du Titre 2 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	31 053	32 288
02	Formation initiale et continue de niveau master	27 347	27 579
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 690	2 743
05	Bibliothèques et documentation	5 766	6 321
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	11 893	9 916
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 771	4 068
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 118	6 260
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	206	213
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 886	1 895
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	11 331	10 473
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	13 129	12 151
13	Diffusion des savoirs et musées	782	871
14	Immobilier	8 926	8 898
15	Pilotage et support du programme	21 622	22 705
Total		148 520	146 381
Transferts de gestion			

Source CNE (contrôle national des emplois) 2008 de l'enseignement supérieur.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2007 retraitée	6 067,2
<i>Exécution 2007 hors CAS Pensions</i>	6 040,4
<i>Changements de périmètre du programme 2008/2007</i>	26,8
<i>Débasage/rebasage dépenses non reductibles</i>	
Impact du schéma d'emplois	24,1
<i>EAP schéma d'emplois 2007</i>	19,9
<i>Schéma d'emplois 2008</i>	4,1
Mesures catégorielles	10,8
Mesures générales	42,1
<i>EAP augmentation du point d'indice 2007</i>	4
<i>Augmentation du point d'indice en 2008</i>	29,3
<i>GIPA</i>	8,8
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	10,7
<i>GVT positif</i>	95,2
<i>GVT négatif</i>	-84,5
Autres	15,4
Total	6 170,3

MESURES GÉNÉRALES

Le montant des dépenses de personnel s'est élevé en 2008, à 8 477,67 M€, pour une dotation prévue en loi de finances initiale de 8 424,19 M€, soit un dépassement de 53,48 M€ représentant 0,63 % de la dotation initiale.

La mise en réserve initiale sur le programme a été entièrement mobilisée pour couvrir le besoin de financement apparu en fin de gestion. Au-delà, le dépassement a été couvert par un décret d'avance en date 28 novembre 2008, dont le montant était de 65 M€.

Les rémunérations d'activité et les indemnités (catégorie 21) ont constitué une dépense de 5 163,81 M€, dont 4 726,43 M€ au titre des rémunérations d'activité et 437,38 M€ au titre des indemnités. Les cotisations sociales (catégorie 22) ont représenté une dépense de 3 253,07 M€, dont 2 307,41 M€ au titre du CAS pensions et ATI et 945,66 M€ au titre des autres cotisations. Ce dernier montant comprend 174,94 M€ au titre des cotisations du régime général de sécurité sociale et de retraite complémentaire des agents non – titulaires et 22,63 M€ au titre de la cotisation FNAL. Le montant des prestations sociales (catégorie 23) s'est élevé à 60,79 M€.

Entre l'année 2007 et 2008, la dépense de masse salariale a progressé, à périmètre constant, de 330,15 M€, soit une augmentation de + 4,10 %.

Les hausses de la valeur du point fonction publique au 1^{er} mars 2008 (+ 0,5%) et au 1^{er} octobre 2008 (+ 0,3 %), ainsi que l'effet de report des hausses intervenues en 2007, ont représenté une dépense de 33,22 M€ hors CAS pensions.

L'effet report des créations d'emplois 2007 (450 emplois d'enseignants-chercheurs, 500 emplois de personnels administratifs et techniques, 50 emplois de personnels d'encadrement) ont entraîné une dépense additionnelle de 19,9 M€ hors CAS pensions.

Les transformations d'emplois prévues en LFI 2008 pour accompagner le passage à l'autonomie des universités (transformation de 700 emplois de catégorie C et B en 300 emplois d'ingénieurs d'études et 400 emplois d'ingénieurs de recherche) ont entraîné une dépense supplémentaire de 4,1 M€ hors CAS pensions.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à **8 785 agents** pour un coût de 8,84 M€, dont 0,42 M€ au titre de la cotisation RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique).

L'impact sur 2008 de la mesure de revalorisation des allocations de recherche de 8 % intervenue à la rentrée 2007, au-delà de l'indexation sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique, s'est élevé à 18,22 M€.

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETPT concernés	Mois	Coût 2008	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2007	30		290 000	430 000
Mesures statutaires			430 000	1 290 000
<i>Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)</i>	1 697	04	430 000	1 290 000
Mesures indemnitaires			9 940 000	13 720 000
<i>Mesures indemnitaires des personnels enseignants</i>	600	03	1 260 000	5 040 000
<i>Mesures indemnitaires des personnels non enseignants</i>	48 343	12	8 680 000	8 680 000
Transformations d'emploi (requalification)			140 000	430 000
<i>Transformations d'emplois de CASU en SGASU</i>	30	04	140 000	430 000
Total	50 700		10 800 000	15 870 000

(1) les indications figurant dans cette colonne correspondent aux effectifs bénéficiant de ces mesures.

La mise en œuvre des mesures catégorielles a occasionné une dépense supplémentaire de 10,80 M€ et a permis de financer principalement :

- des transformations d'emplois de CASU en SGASU pour 0,14 M€ en tiers d'année,
- le renforcement de la promotion des enseignants chercheurs à la rentrée 2008 pour 0,43 M€ en tiers d'année,
- l'augmentation du contingent de bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour 1,26 M€, en quart d'année (on est ainsi passé de 10 799 à 11 399 PEDR, soit +600),
- l'amélioration du régime indemnitaire des personnels non – enseignants, pour 8,68 M€ en année pleine.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

La loi de finances initiale a été construite sur l'hypothèse d'un taux de GVT solde de 0.

L'exécution 2008, une fois expliqués les principaux facteurs de variation de la masse salariale, fait apparaître un GVT solde de 0,23 %.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

	Réalisation 2007	LFI 2008	Réalisation 2008
Contributions employeurs au CAS Pensions	2 080 301 245	2 306 218 302	2 307 406 618
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	2 080 301 245	2 306 218 302	2 307 406 618
<i>Militaires</i>			
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>			
Contributions employeurs au FNAL	12 999 054	21 160 000	22 630 339

Le montant total de la dépense relative aux cotisations au Cas pensions et ATI est de 2 307,41 M€, dont 2 294,65 M€ au titre du CAS pensions et 12,76 M€ au titre de l'ATI.

L'impact du passage du taux de CAS pensions (y compris ATI) de 51,05% à 56,02 % a représenté une augmentation de la dépense de 203,66 M€.

La cotisation CNAF s'est élevée à un montant de 230,76 M€, soit +1,21 M€ par rapport à la gestion 2007.

La cotisation FNAL a représenté une dépense de 22,63 M€, soit +8,71 M€ consécutif au passage du taux de 0,3% à 0,5%.

PRESTATIONS SOCIALES

La dépense relative aux prestations sociales et familiales s'est élevée à 60,79 M€.

Elle se répartit de la manière suivante :

- 32,24 M€ au titre des allocations de retour à l'emploi. Comparée à l'exécution 2007, la dépense relative au chômage a diminué de 8,84 M€ ;
- 9,71 M€ sont consacrés à l'indemnisation des congés de longue durée ;
- 11,35 M€ au titre de la prise en charge des trajets domicile travail, soit une augmentation de 1,3 M€ due à l'extension du dispositif de remboursement transport à la province ;
- 7,35 M€ au titre des rentes accident du travail et maladie professionnelle, du capital décès et autres prestations ;
- 0,14 M€ au titre des congés de fin d'activités (CFA), dispositif en voie d'extinction.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement génération CPER 2000-2006

Action	CP 2008		CP sur engagements à couvrir après 2008	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
Immobilier 14	265 000 000	229 223 718	206 500 000	
Total	265 000 000	229 223 718	206 500 000	

Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2008	Prévision 2008		Consommation 2008	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Immobilier 14	1 928 000	216 527 258	51 495 394	185 070 529	75 986 759
Total	1 928 000	216 527 258	51 495 394	185 070 529	75 986 759

Consommation 2008 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
185 070 529	305 210 477

L'ensemble des crédits CPER, qu'il s'agisse de l'exercice 2000-2006 ou du présent exercice de contractualisation 2007-2013, sont inscrits sur l'action 14 « Immobilier », sous-action 02 « Constructions et premier équipement (CPER) ».

Les consommations de crédits de paiement qui figurent ci-après n'incluent pas les consommations de fonds de concours.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT RÉGIONS – 2000 - 2006

S'agissant du contrat de plan État-régions 2000-2006, l'enveloppe que l'État a consacré au volet enseignement supérieur s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,1 % du montant ajusté à mi parcours (2 185,1 M€).

Les crédits de paiement alloués au titre du CPER 2000-2006 en 2008 ont été exécutés à hauteur de **229,2 M€**, tous titres confondus, auquel il convient d'ajouter les crédits rattachés par voie de fonds de concours, mandatés sur ces opérations (32,6 M€). S'agissant des AE, 62,9 M€ ont été engagés au cours de la gestion 2008 imputés au titre des AE affectées dans le courant des exercices précédents et reportées en début d'année 2008.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT RÉGIONS- 2007 - 2013

L'enveloppe prévue à ce jour pour la nouvelle génération des CPER 2007-2013 sur l'enseignement supérieur est de 2 122,9 M€ (dont 1 928,0 M€ prévus sur le programme 150 et 194,9 M€ sur le programme 231); l'axe prioritaire de cette génération de contrats de projet est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire. Cet objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants ;
- des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité.

Pour l'exercice 2008, le montant total d'autorisations d'engagement engagées au titre des CPER 2007-2013, hors fonds de concours, est de 185,1 M€, tous titres confondus

En termes de crédits de paiement, 76,0 M€ ont été mobilisés tous titres confondus, auxquels il convient d'ajouter les crédits rattachés par voie de fonds de concours, mandatés sur ces opérations (20,35 M€). Ces crédits correspondent au paiement d'études pour des projets de restructuration, reconstruction ou de vie étudiante (logements pour des

opérations engagées en 2007 et restauration, toutes opérations engagées avant le transfert par amendement en PLF 2008 des crédits CPER Vie étudiante sur le programme 231) ainsi qu'aux travaux correspondant notamment :

- à des restructurations ou reconstructions au profit des universités de Caen, Montpellier 3, Paris 2, de cités universitaires à Rennes, de l'institut national polytechnique de Grenoble, de l'université technologique de Compiègne ;
- à des extensions comme celle de l'ENSI de Bourges ;
- à des constructions de locaux pour l'institut de physique du globe à Paris, pour l'IOTA à Saclay, du centre européen de la céramique à Limoges ;
- à l'aménagement du campus des Cézéaux à Clermont-Ferrand, de l'Esplanade à Strasbourg.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

1. Analyse des écarts entre LFI et crédits consommés.

La loi de finances initiale pour 2008 a ouvert un montant de crédits HT2 de 2 766,3 M€ en AE et 2 848,6 M€ en CP.

Les crédits HT2 consommés sur ce programme (fonds de concours compris) s'élèvent à 2 636,3 M€ en autorisations d'engagement et à 2 877,7 M€ en crédits de paiement, soit un écart de -130,0 M€ en AE (-4,7 %) et de +29,1 M€ en CP (+1,0 %). Cet écart s'explique de la façon suivante.

D'une part, des mouvements externes au programme sont venus augmenter globalement les crédits mis à disposition du responsable de programme au cours de la gestion, pour un montant global de 201,4 M€ en AE et 42,2 M€ en CP. :

Ils comprennent les reports de crédits de la gestion 2007 pour **198,4 M€ en AE et 20,9 M€ en CP**, dont 192,1 M€ d'AE au titre des AE affectées mais non encore engagées sur le titre 5 lors de la gestion antérieure.

Plusieurs mouvements réglementaires de **3,0 M€ en AE et 21,3 M€ en CP** sont venus ensuite impacter les crédits du HT2 de ce programme :

- deux décrets de transfert ont augmenté les crédits **(+1,5 M€ en AE et en CP)** afin de contribuer aux préparatifs de l'exposition universelle de Shanghai sur le programme 223 (-0,8 M€ en AE et en CP le 30 juillet) et au financement du projet ARTEM à Nancy par le programme 314 (+2,2 M€ en AE et en CP le 14 novembre) ;
- les ouvertures de crédits de fonds de concours au titre des contributions des collectivités territoriales aux contrats de plan État régions **(+55,3 M€ en AE et +60,7 M€ en CP)** ;
- trois décrets d'avance ont annulé les AE **(-53,8 M€)** et les CP **(-40,9 M€)** du programme afin de financer d'une part diverses actions en faveur de mesures de soutien à la pêche et de l'hébergement d'urgence (-31,0 M€ en AE et -10,5 M€ en CP le 20 juin), d'autre part, des actions en faveur de l'agriculture, de l'hébergement des demandeurs d'asile, des français rapatriés et de la chaîne française d'information internationale (-2,8 M€ en AE et -10,4 M€ en CP le 24 octobre) et enfin, les ajustements destinés à servir de gages aux besoins de fin d'exercice sur les crédits de personnel (-20,0 M€ en AE et en CP le 28 novembre).

D'autre part, un mouvement de fongibilité asymétrique est venu abonder les crédits hors titre 2 de 10,0 M€ en AE et en CP en fin d'exercice.

Ces crédits ont été reportés en 2009 pour la part (1,56 M€) qui correspond à la couverture par les universités des exonérations de charges pesant sur les heures supplémentaires dans le cadre de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir (TEPA).

Les crédits non consommés en fin de gestion s'élèvent à **341,4 M€ en AE et 23,1 M€ en CP**.

2. Analyse des écarts entre dépenses prévisionnelles et dépenses constatées par action

En dehors de ces mouvements qui modifient globalement les crédits du HT2 du programme, impactant de fait le montant des dépenses réalisées en cours de gestion, l'exécution du programme fait apparaître des écarts entre les prévisions de dépenses et les dépenses exécutées au niveau de chaque action.

Action 01 Licence

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**507,2 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **483,9 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

- 7,3 M€ correspondant aux crédits de primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives désormais exécutés sur l'action 15 ;
- 2,6 M€ correspondant à l'impact des annulations de crédits sur les crédits destinés à la montée en charge des moniteurs ;
- 12,0 M€ de transfert vers les actions 02 et 03 afin d'ajuster la répartition des crédits entre les actions suite à l'extinction de l'action 16 Dotations globales aux établissements ;
- 1,4 M€ de transfert vers l'action 15 pour financer l'augmentation des contrats d'établissement.

Action 02 Master

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**471,9 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **470,9 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

- +12,9 M€ de transfert des actions 01 et 03 afin d'ajuster la répartition des crédits entre les actions suite à l'extinction de l'action 16 Dotations globales aux établissements ;
- 6,0 M€ correspondant aux crédits de primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives désormais exécutés sur l'action 15 ;
- 3,4 M€ de transfert vers l'action 15 pour financer l'augmentation des contrats d'établissement ;
- 4,5 M€ correspondant à l'impact des annulations de crédits sur l'enveloppe destinée aux indemnités de stage et aux frais de déplacement des stagiaires IUFM.

Action 03 Doctorat

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**26,5 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **21,7 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

- 0,9 M€ de transfert vers l'action 02 afin d'ajuster la répartition des crédits entre les actions suite à l'extinction de l'action 16 Dotations globales aux établissements ;
- 3,0 M€ de transfert vers l'action 08 afin d'ajuster les crédits des actions spécifiques financées sur cette action.
- 0,9 M€ correspondant à l'impact des annulations de crédits sur cette action.

Action 04 Enseignement supérieur privé

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**59,3 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **59,4 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

- +0,1 M€ de transfert de l'action 15 afin de ré-imputer une partie de la réserve parlementaire (subvention en faveur de l'association pour la promotion de l'enseignement supérieur libre) sur l'action adéquate.

Action 05 Bibliothèques et documentation

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**111,9 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **113 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

- +1,1 M€ de transfert de l'action 14 pour financer l'augmentation du volet documentaire des contrats d'établissement.

Action 06 Recherche universitaire en sciences de la vie

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**65,6 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **74,5 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

- +8,9 M€ de transfert de l'action 12 correspondant à la part de financement des CPER (dont la totalité avait été prévue en action 12 pour un montant de 20 M€).

Action 07 Recherche universitaire en mathématiques

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**37,7 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **37 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

-0,7 M€ de transfert vers l'action 08 correspondant à des arbitrages sur les actions spécifiques au regard des montants initialement prévus par action.

Action 08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**66,1 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **70,7 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

+0,9 M€ de transfert de l'action 12 correspondant à la part de financement des CPER (dont la totalité avait été prévue en action 12 pour un montant de 20 M€) ;

+3,7 M€ de transfert des actions 03 et 07 correspondant à des arbitrages sur les actions spécifiques au regard des montants initialement prévus par action.

Action 09 Recherche universitaire en physique nucléaire

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**1,3 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **1,6 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

+0,3 M€ de transfert de l'action 12 correspondant à la part de financement des CPER (dont la totalité avait été prévue en action 12 pour un montant de 20 M€).

Action 10 Recherche universitaire en sciences de la terre

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**19,1 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **20,9 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

+1,8 M€ de transfert de l'action 12 correspondant à la part de financement des CPER (dont la totalité avait été prévue en action 12 pour un montant de 20 M€).

Action 11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**82,7 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **81,4 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

-1,3 M€ de transfert vers l'action 12 au titre du financement des CPER.

Action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**96,8 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **85,3 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

-1,8 M€ correspondant à l'impact des annulations de crédits sur la réserve de précaution maintenue sur cette action ;

-10,6 M€ de transfert vers les actions de recherche universitaire (cf supra) correspondant à la part de financement des CPER, complété par un transfert de +3,1 M€ de l'action 14 sur le même dispositif ;

-2,2 M€ de transfert vers l'action 15 au titre d'ajustements des dotations par actions aux besoins.

Action 13 Diffusion des savoirs et musées

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**45,3 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **43,6 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

-1,7 M€ de transfert vers l'action 15 prenant en compte le reliquat non utilisé par l'établissement public du musée du quai Branly sur son enveloppe de travaux de construction.

Action 14 Immobilier

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**1 007,1 M€ en AE et 1 089,4 M€ en CP**), l'exécution, arrêtée à **893,7 M€ en AE et 1 134,8 M€ en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

+63,8 M€ en AE et 83,4 M€ en CP correspondant aux modifications introduites en gestion 2008 par des mouvements réglementaires (reports de crédits, rattachements de crédits de fonds de concours, transferts de crédits) ;

-3,1 M€ en AE et en CP de transfert vers les actions 06 à 11 (cf supra) correspondant au financement des CPER recherche universitaire ;

-1,1 M€ en AE et en CP de transfert de l'action 14 pour financer l'augmentation du volet documentaire des contrats d'établissement.

-35,7 M€ en AE et -21,2 M€ en CP correspondant à l'impact des annulations de crédits sur le volet CPER, maintenance et logistique et les crédits de mise en sécurité (notamment sur l'établissement public du campus de Jussieu).

Au-delà des crédits consommés en 2008, 137,3 M€ en AE et 12,6 M€ en CP de reliquats de fin de gestion demandés en reports sur la gestion 2009 et constitués majoritairement de crédits maintenus en réserve jusqu'en fin d'année (crédits destinés aux contrats de partenariat) ou inscrits tardivement en fin d'année 2008 (fonds de concours) ;

Action 15 Pilotage et support du programme

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2008 (**167,8 M€ en AE et CP**), l'exécution, arrêtée à **179 M€ en AE et en CP**, a pris en compte les éléments suivants :

-0,4 M€ correspondant aux modifications introduites en gestion 2008 par des mouvements réglementaires (reports de crédits, transferts de crédits) ;

+1,7 M€ de transfert de l'action 13 prenant en compte le reliquat non utilisé par l'établissement public du musée du quai Branly sur son enveloppe de travaux de construction ;

-0,1 M€ de transfert vers l'action 04 afin de réimputer une partie de la réserve parlementaire (subvention en faveur de l'association pour la promotion de l'enseignement supérieur libre) sur l'action adéquate ;

+13,3 M€ de transfert des actions 01 et 02 correspondant aux crédits de primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives désormais exécutés sur cette action ;

-9,8 M€ correspondant à l'impact des annulations de crédits sur cette action ;

+4,8 M€ de transfert des actions 01 et 02 pour financer l'augmentation des contrats d'établissement ;

+2,2 M€ de transfert de l'action 12 au titre d'ajustements des dotations par actions aux besoins.

0,5 M€ sont restés disponibles en fin de gestion 2008 (0,34 M€ sur le BOP central, 0,1 M€ sur les BOP locaux et 0,06 M€ environ sur le BOP AERES).

3. Les modifications impactant la nature des dépenses.

L'analyse de la gestion fait apparaître des **différences entre la budgétisation des crédits en loi de finances et l'imputation par nature de la dépense au cours de la gestion permise par la fongibilité des crédits** :

Il s'agit par exemple de l'impact de l'imputation des dépenses immobilières qui dépend de la personne publique ayant la maîtrise d'ouvrage. Or la désignation de la maîtrise d'ouvrage n'est pas forcément connue au moment de l'élaboration de la loi de finances. Par ailleurs, le rythme d'avancement des opérations peut conduire à modifier le montant des dépenses imputées sur les titres 5, 6 et 7.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2008 (**)							
11 457 037 075							
AE non affectées au 31/12/2008							
149 647 116							
AE affectées non engagées au 31/12/2008 (*)				CP ouverts en 2008 (**)			
193 406 741				11 380 113 504			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007	AE engagées en 2008	Total des engagements réalisés au 31/12/2008	CP consommés en 2008 sur engagements antérieurs à 2008	CP consommés en 2008 sur engagements 2008	Total des CP consommés en 2008	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2008	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
848 528 987	11 113 983 218	11 962 512 205	523 913 124	10 831 425 182	11 355 338 306	607 173 899	
AE reportées sur 2009				CP reportés sur 2009			
329 961 741				14 147 629			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Précision technique : Le solde des restes à payer fin 2007 (case (1)) a été mis à jour sur la base des données figurant dans le Compte général de l'État (CGE) .

Les crédits de paiement consommés sur engagements antérieurs d'un montant de **523.913.126 euros**, se décomposent de la façon suivante :

229.223.718 euros destinés à couvrir des engagements pris dans le cadre de l'ancien exercice des contrats de plan État-régions 2000-2006 ;

57.481.995 euros destinés à couvrir les engagements pris dans le cadre des contrats de projet 2007 2013 (montant hors fonds de concours, couvrant des engagements antérieurs à 2008);

28.877.000 euros sur des opérations hors CPER sur les budgets opérationnels de programme de chaque académie, notamment pour le Muséum national d'histoire naturelle (26.520.000 euros), les écoles françaises à l'étranger (1.724.000 euros) ;

207.667.763 euros couvrant les engagements pris sur des opérations de mise en sécurité vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur ainsi que les engagements pris par l'établissement public du campus de Jussieu (167.278.023 euros) ;

662.650 euros enfin, de crédits de paiement sur engagements antérieurs destinés au fonctionnement courant de l'administration centrale : bons de commandes, marchés ou conventions lancés antérieurement, notamment le marché de rétro-conversion des catalogues des bibliothèques universitaires, le marché Air France et la convention SNCF pour les déplacements des personnels de l'administration centrale, les bons de commandes de l'AERES et de l'administration centrale (petit équipement et fonctionnement).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	1 877 857 632	508 102 347	2 385 959 979	2 028 738 154	483 911 962	2 512 650 116
Crédits de paiement	1 877 857 632	508 102 347	2 385 959 979	2 028 738 154	483 856 136	2 512 594 290

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 022	315 781	165 022	259 955
Subventions pour charges de service public	507 077 325	483 571 181	507 077 325	483 571 181
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>860 000</i>		<i>860 000</i>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Examen et concours

Les crédits d'un montant de **0,32 M€ en AE et 0,26 M€ en CP** ont permis de financer les dépenses d'organisation matérielle des concours relatifs à la filière de l'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur cette action à un montant de **483,5 M€**

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement allouée aux établissements d'enseignement supérieur à hauteur de **413,0 M€** (soit 85 % du total), les dotations contractuelles pour **65,1 M€** (13 %) et des actions spécifiques pour **5,4 M€** (2 %).

Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à **413,0 M€** : elle est destinée à financer les actions de formation de niveau licence des universités, dont les IUT. En LFI 2008, il a été décidé, conformément à la demande du Parlement de supprimer l'action 16 Dotations globales aux établissements (389,3 M€) et d'inscrire les crédits correspondants en action 01 et 02 au prorata des effectifs étudiants inscrits dans les cursus Licence et Master.

Dotations contractuelles

193 établissements d'enseignement supérieur de statuts divers (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements comme le Collège de France, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales ou le Muséum d'Histoire naturelle) accueillant environ 1,5 million d'étudiants, soit la totalité des établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont engagés dans la démarche contractuelle.

Ces établissements sont répartis en quatre vagues contractuelles. Chaque année, une « vague de négociation » correspond environ à un quart des contrats passés entre les établissements et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le montant de la dotation contractuelle en action 01 s'élève en 2008 à **65,1 M€**

Cette enveloppe se répartit de la façon suivante entre les différentes vagues :

15,7 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), correspondant à 54 contrats d'établissements. ;

22,8 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008), correspondant à 62 contrats d'établissements et aux écoles françaises à l'étranger

13,5 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009), correspondant à 31 contrats d'établissements

13,1 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010), correspondant à 46 contrats d'établissements

L'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre du plan pluriannuel pour la réussite en licence dont le triple objectif est de :

- faire de la licence un diplôme national qualifiant à la fois pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études;
- réduire fortement le taux d'échec en première année de licence;
- contribuer à l'atteinte de l'objectif visant à porter 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce plan, doté de 35,4 M€ pour 2008, comprend 30,4 M€ au titre de la dotation contractuelle et 5 M€ au titre des actions spécifiques.

Au sein des dotations contractuelles, les moyens ont été répartis entre les universités selon une pondération qui a majoré la dotation des établissements en fonction du nombre de bacheliers "en retard" par rapport à un cursus normal.

Les moyens dégagés, dont le montant augmentera au fur et à mesure de la montée en charge du plan, ont soutenu la mise en œuvre d'actions concrètes visant à améliorer l'encadrement pédagogique : création de dispositifs d'accueil et d'orientation des nouveaux bacheliers, mise en place d'un suivi individualisé (enseignants référents, tuteurs, mesures de soutien aux étudiants en difficulté), augmentation des horaires d'enseignement, dispositifs de réorientation, professionnalisation des enseignements. En outre, une prime de responsabilité pédagogique a été attribuée aux coordonnateurs de licence.

Actions spécifiques

Une enveloppe de **5,4 M€** a permis de financer des actions spécifiques dont 5,0 M€ pour favoriser l'accueil des bacheliers technologiques dans les IUT, suite à un amendement parlementaire. Cette somme a été répartie selon deux modalités : d'une part la prise en compte des effectifs existants de bacheliers technologiques dans les IUT et d'autre part la qualité et l'ambition des projets pour améliorer l'accueil et la réussite de ces étudiants.

Le reliquat (0,4 M€) a notamment servi au financement du système d'information et d'orientation « RAVEL » en vigueur en Ile de France.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		25 000		25 000

Les crédits d'un montant de **0,02 M€** ont permis de financer une partie du contrat du PRES Aix-Marseille université.

ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 689 907 055	472 480 696	2 162 387 751	1 781 710 363	470 917 446	2 252 627 809
Crédits de paiement	1 689 907 055	472 480 696	2 162 387 751	1 781 710 363	470 894 229	2 252 604 592

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	412 583	254 921	412 583	231 704
Subventions pour charges de service public	471 528 113	469 110 243	471 528 113	469 110 243
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>540 000</i>		<i>540 000</i>	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits d'un montant de **0,25 M€ en AE et 0,23 M€ en CP** ont permis de financer les dépenses d'organisation matérielle des concours d'entrée à certaines grandes écoles (concours communs Polytechnique – écoles nationales d'ingénieurs – ENSAM – ENSAIT).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les dépenses de subventions pour charges de service public s'élèvent à **469,1 M€**

Ce montant se ventile entre la dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements d'enseignement supérieur à hauteur de **396,4 M€** (soit 84 % du total), les dotations contractuelles pour **48,7 M€** (10 %) et **24,0 M€** d'actions spécifiques (6 %).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à **396,4 M€** : elle est destinée à financer les actions de formation de niveau master des universités. Lors de l'examen du PLF 2008, il a été décidé, conformément à la demande des parlementaires de supprimer l'action 16 et d'inscrire les crédits correspondants en action 01 et 02 au prorata des effectifs étudiants inscrits dans les cursus Licence et Master.

La DGF se répartit de la manière suivante :

- **243,9 M€** ont été alloués aux universités y compris aux instituts universitaires de formation des maîtres intégrés,
- **4,9 M€** ont été alloués aux instituts universitaires de formation des maîtres qui n'étaient pas encore intégrés,
- **70,7 M€** pour le fonctionnement des écoles d'ingénieurs,
- **46,2 M€** pour les instituts d'études politiques et à la fondation nationale des sciences politiques,
- **22,9 M€** ont été alloués aux autres établissements à vocation d'enseignement et de recherche (conservatoire national des arts et métiers, école normale supérieure Louis lumière, école normale supérieure agronomique de Toulouse, institut d'administration des entreprises de Paris, institut national des langues et civilisations orientales, institut d'optique théorique et appliquée, institut de physique du globe),
- **7,0 M€** ont été alloués aux écoles normales supérieures,
- **0,8 M€** ont été alloués aux autres établissements à vocation principale de recherche (Institut National d'Histoire de l'Art, Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut Physique du Globe et Observatoire de Paris).

DOTATION CONTRACTUELLE.

Le montant de la dotation contractuelle s'élève à 48,7 M€.

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite sur cette action est la suivante :

- **10,3 M€** au titre de la vague A (vague renégociée en 2007) ;
- **19,5 M€** au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- **5,4 M€** au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- **13,5 M€** au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

A partir de 2008, ce contrat des écoles normales supérieures comprend le financement des boursiers internationaux, pour un montant de **1,2 M€**

ACTIONS SPÉCIFIQUES

Le montant des actions spécifiques s'élève à **24,0 M€** consacrés principalement au financement des indemnités de stage et des frais de déplacement des stagiaires IUFM (15,5 M€).

4,4 M€ ont été consacrés à l'organisation d'examens et concours pour les établissements qui organisent les concours nationaux (Mines, Ponts, Agro..).

0,6 M€ ont été consacrés à diverses actions telles que le fonctionnement des centres de formation des conseillers d'orientation psychologues et le financement de l'atelier inter établissement de productique et pôle de ressources informatiques pour la mécanique...

2 M€ ont servi à rémunérer les enseignants chercheurs contractuels de l'Université technologique de Troyes et sont désormais identifiés en action spécifique.

Enfin, l'ENS de Paris a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 1,5 M€ au vu de sa situation financière.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 552 282		1 552 282

Les crédits d'un montant de **1,6 M€** correspondent au fonctionnement et aux contrats des établissements non opérateurs de l'État tel que les PRES et l'École française de papeterie.

ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	163 499 142	26 559 930	190 059 072	196 889 513	21 702 581	218 592 094
Crédits de paiement	163 499 142	26 559 930	190 059 072	196 889 513	21 702 581	218 592 094

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	26 559 930	20 073 685	26 559 930	20 073 685

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D.

En 2008 (données au 1^{er} janvier 2009), 290 écoles doctorales ont accueilli 78.882 doctorants. **18,0 M€** ont été attribués dans le cadre des contrats quadriennaux, respectivement 5,0 M€ au titre de la vague A, 4,0 M€ au titre de la vague C, 4,0 M€ au titre de la vague D et 5,0 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

LE PÉRIMÈTRE DES CONTRATS A ÉTÉ ÉLARGI.

Des financements initialement prévus en actions spécifiques ont été intégrés dans les contrats d'objectifs. Ainsi, le financement de l'accueil des jeunes chercheurs étrangers en séjour post-doctoral et le financement des aides à la mobilité internationale ont été majoritairement intégrés dans les contrats d'objectifs des établissements. Le montant prévu de 12,0 M€ est ainsi passé à 18,0 M€ en exécution.

2 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 0,8 M€ au titre des « doctorales », programmes destinés à faciliter l'insertion des jeunes docteurs.
- 1,2 M€ au titre du financement des séjours post-doctoraux non intégrés dans les contrats d'objectif.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 628 896		1 628 896

1,4 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES de Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Paris Est, Paris Sud, Toulouse, Nancy, Aix-Marseille, Bretagne et Lyon).

0,1 M€ au titre de l'association Bernard Grégory dans le cadre de son action en faveur de l'insertion des jeunes chercheurs. En outre, **0,04 M€** ont été alloués à l'Institut Curie.

ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		59 288 852	59 288 852		59 388 852	59 388 852
Crédits de paiement		59 288 852	59 288 852		59 388 852	59 388 852

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	59 288 852	59 388 852	59 288 852	59 388 852

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

En 2008, 55 associations « loi 1901 », dont 2 fondations gérant des établissements d'enseignement supérieur privés ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement de l'État pour la scolarité de 52.544 étudiants inscrits en 2007-2008 (soit environ 2,5 % des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur). La répartition des crédits s'est effectuée sur la base du nombre d'étudiants et du volume d'heures d'enseignement dispensées (1.287.549 heures d'enseignement).

Ces crédits ont permis aux associations d'enseignement supérieur privés de mieux affirmer leur mission complémentaire au service public. Dans ce cadre, elles ont bénéficié de la politique engagée depuis cinq ans de réduction progressive des écarts en termes de dotation par étudiant qui existent entre les fédérations d'une part, et entre celles-ci et les établissements non affiliés, d'autre part.

L'objectif initial était de permettre à l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI) d'atteindre progressivement un niveau de dotation comparable, en termes de dotation/étudiant, à celui de l'Union des établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA) et à celui de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) qui ont une existence plus ancienne. Cet objectif a été atteint en 2008.

Ainsi en 2008, sur la base de la répartition des crédits effectuée, la part/étudiant a été la suivante :

- UDESCA : 1 236 € / étudiant (soit +5,39 % par rapport à l'exercice précédent)
- FESIC : 1 140 € / étudiant (soit +2,93 % par rapport à l'exercice précédent)
- UGEI : 1 230 € / étudiant (soit +3,66 % par rapport à l'exercice précédent)
- UNFL (Union des nouvelles facultés libres, dont l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Libre APPEL) : 646 € / étudiant (soit +28,89 % par rapport à l'exercice précédent) ; le ratio par étudiant de l'UNFL prend en compte l'amendement parlementaire (Sénat) d'un montant de 100 000€
- associations non affiliées : 775 € / étudiant (soit +10,50 % par rapport à l'exercice précédent).

ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	237 905 076	111 921 736	349 826 812	255 426 355	112 932 750	368 359 105
Crédits de paiement	237 905 076	111 921 736	349 826 812	255 426 355	113 036 716	368 463 071

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 760 916	649 264	1 760 916	753 230
Subventions pour charges de service public	110 160 820	110 598 382	110 160 820	110 598 382

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense concerne essentiellement un marché à bons de commande de conversion rétrospective des fichiers de bibliothèques (transformation des catalogues papier en fichiers électroniques accessibles sur le catalogue national de l'enseignement supérieur – Sudoc) et le droit de prêt auquel toutes les bibliothèques universitaires sont soumises.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

110,6 M€ en AE et en CP ont été consommés à ce titre.

Les dotations normées : 48,6 M€

SCD (services communs de la documentation des universités, y compris ceux des IUFM) : 36,9 M€

Bibliothèques des INSA : 0,4 M€

BIU (bibliothèques interuniversitaires) – BGE (bibliothèques des grands établissements) – BNUS (Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg) : 11,3 M€

Elles sont conformes à la prévision et prennent en compte l'aide exceptionnelle de 0,15 M€ venant abonder la dotation de fonctionnement pour 2008 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Volets documentaires des contrats d'établissement : 48,5 M€

Ces dotations soutiennent particulièrement les actions visant à renforcer les acquisitions documentaires, notamment les ressources électroniques, à améliorer les conditions d'accueil et à valoriser le patrimoine documentaire (numérisation et diffusion).

Par ailleurs la dotation de l'INHA a été intégrée dans l'enveloppe contractuelle en 2008, et l'extension du périmètre des contrats d'établissement aux dotations des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) a été poursuivie.

L'enveloppe contrat a bénéficié d'1,0 M€ supplémentaire en gestion permettant de soutenir plus particulièrement, en tant que priorité nationale, des projets d'allongements significatifs des horaires d'ouverture des BU de 16 universités, pour un total cumulé de plus de 150 heures hebdomadaires dès l'année universitaire 2008 – 2009 (405 K€ pour l'emploi d'étudiant en BU).

Établissements et service de coopération : 5,3 M€

La dotation est conforme à la prévision, 0,43 M€ initialement prévus en titre 3 ont été réalisés en titre 6. (CIEPS)

Centres d'acquisition et de diffusion de la culture scientifique et technique, CADIST : 1,4 M€

Les dotations allouées aux bibliothèques CADIST sont progressivement intégrées aux contrats d'établissement au fil de la contractualisation. Elles le seront toutes à partir de la Vague C (2009 – 2012), à quelques exceptions (FNSP, INRP). L'écart correspond au report sur 2009 de la dotation du CADIST Langues, littératures et civilisations des mondes anglophones (130 K€) nouvellement créé dans les universités de Paris 3 et de Lille 3.

Actions spécifiques : 6,8 M€

Les dotations sont conformes aux prévisions pour le GIP BULAC (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, nouvel équipement qui ouvrira en 2011), pour les subventions aux groupements d'achat de ressources

électroniques non portés par l'ABES (universités de Lyon 1, de Nancy 1 et de Nice), ainsi que pour le financement d'outils collectifs comme PERSEE, portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales.

1,2 M€ du plan licence a été spécifiquement consacré à l'extension des horaires d'ouverture pour les établissements hors des contrats de la Vague B. Avec les projets soutenus dans le cadre de la Vague B, c'est plus de 100 000 heures de monitorat étudiant qui ont été financées pour une augmentation globale de 650 heures hebdomadaires cumulées sur près de 90 BU.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		1 218 104		1 218 104
Transferts aux autres collectivités		467 000		467 000

1,6 M€ ont été exécutés en titre 6. Ils se décomposent de la manière suivante :

1,2 M€ au titre de SOFIA, société qui gère le droit de prêt des documents acquis par les B.U. ;

0,4 M€ pour le CIEPS, organisme international qui gère les publications périodiques. Ces crédits prennent en charge la participation de la France ;

20 K€ pour l'ABF (Association des bibliothèques françaises), correspondant à une aide à la publication d'un ouvrage sur les bibliothèques en France ;

20 K€ pour l'ADBU (Association des directeurs de BU) couvrant une étude sur l'organisation JISC (« *Joint Information Systems Committee* »), qui coordonne la politique d'achats des ressources électroniques en Grande-Bretagne.

ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	736 162 820	65 603 016	801 765 836	628 119 044	74 466 741	702 585 785
Crédits de paiement	736 162 820	65 603 016	801 765 836	628 119 044	74 466 741	702 585 785

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	65 603 016	73 873 496	65 603 016	73 873 496

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2008 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-

Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq Écoles françaises à l'étranger.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement cohérente avec la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Au 1^{er} janvier 2009, cette action regroupe 916 unités de recherche (soit 35 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 13 452 enseignants chercheurs et chercheurs (22 %) et 8 074 autres personnels (40 %). Près des 2/3 des unités de recherche (65 %) sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 31 % des surfaces de recherche des opérateurs du programme. 48 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 11 541 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 3 230 € (données 2007 consolidées).

En 2008, **54,4 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 14,6 M€ au titre de la vague A, 13,8 M€ au titre de la vague C, 11,0 M€ au titre de la vague D et 15,0 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

10,4 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013.

9,0 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 4,8 M€ au titre des libéralités : l'engagement d'une résorption totale des libéralités figure dans le Pacte pour le Recherche, l'État prenant à sa charge, à titre transitoire et dans la limite des crédits inscrits en loi de finances, les frais de couverture sociale des contrats de doctorat ou post-doc financés par les associations caritatives ;
- 2,7 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu induisant un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables
- 1,1 M€ au titre du laboratoire d'analyse médicale de Strasbourg ;
- 0,4 M€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les séniors), une subvention de 15 245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche ;
- 0,05 M€ au titre du développement des instituts fédératifs de recherche (IFR) et du financement des colloques.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		593 245		593 245

0,6 M€ ont été attribués à l'Institut Curie.

ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	312 385 439	37 710 312	350 095 751	268 814 242	37 007 647	305 821 889
Crédits de paiement	312 385 439	37 710 312	350 095 751	268 814 242	37 007 647	305 821 889

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	37 710 312	34 213 308	37 710 312	34 213 308

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2008 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq Ecoles françaises à l'étranger.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement cohérente avec la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Au 1er janvier 2009, cette action regroupe 201 unités de recherche (soit 8 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 9.026 enseignants chercheurs et chercheurs (15 %) et 1 513 autres personnels (8 %). Plus de la moitié des unités de recherche (56 %) sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 14% des surfaces de recherche des opérateurs du programme. 34 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 9 829 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 3 486 €. (Données 2007 consolidées)

En 2008, **29,4 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 9,1 M€ au titre de la vague A, 3,1 M€ au titre de la vague C, 9,2 M€ au titre de la vague D et 8,0 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

3,1 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013.

1,6 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 0,9 M€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15 245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- 0,6 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement de matériels scientifiques non récupérables.
- 0,1 M€ au titre du développement des instituts fédératifs de recherche (IFR) et du financement des colloques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		2 794 339		2 794 339

2,8 M€ ont été attribués à l'institut des hautes études scientifiques (IHES) dans le cadre du contrat.

ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	429 710 433	66 080 872	495 791 305	378 430 589	70 729 886	449 160 475
Crédits de paiement	429 710 433	66 080 872	495 791 305	378 430 589	70 729 886	449 160 475

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	66 080 872	69 958 396	66 080 872	69 958 396

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2008 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq Écoles françaises à l'étranger.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement cohérente avec la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Au 1^{er} janvier 2009, cette action regroupe 432 unités de recherche (soit 16 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 12 630 enseignants chercheurs et chercheurs (21 %) et 6 184 autres personnels (31 %). 70 % des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 39 % des surfaces de recherche des opérateurs du programme. 61 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 11.910 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 6 518 € (données 2007 consolidées).

En 2008, **55,2 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 16,6 M€ au titre de la vague A, 15,2 M€ au titre de la vague C, 10,1 M€ au titre de la vague D et 13,3 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

6,1 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013.

8,6 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 5,4 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement des matériels scientifiques non récupérables ;
- 1,1 M€ au de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15 245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche ;

- 1,6 M€ au titre de l'accompagnement de la remise en fonctionnement (hors reconstruction) de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse suite à l'explosion du 24 Mars 2006 ;
- 0,4 M€ au titre du développement des centres C'NANO (nanotechnologie) ;
- 0,1 M€ au titre du développement des instituts fédératifs de recherche (IFR) et du financement des colloques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		771 490		771 490

0,5 M€ ont été attribués à l'école supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris
0,2 M€ ont été attribués à l'Institut Curie.

ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	12 387 796	1 262 966	13 650 762	4 109 644	1 581 210	5 690 854
Crédits de paiement	12 387 796	1 262 966	13 650 762	4 109 644	1 581 210	5 690 854

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	1 262 966	1 581 210	1 262 966	1 581 210

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

En 2008, **0,8 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 187 500 € au titre de la vague A et 603 710 € au titre de la vague B en renouvellement.

0,65 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013.

0,14 M€ ont été attribués au laboratoire français de rayonnement synchrotron (LURE) de l'université Paris 11.

ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	109 375 468	19 041 648	128 417 116	98 451 811	20 860 209	119 312 020
Crédits de paiement	109 375 468	19 041 648	128 417 116	98 451 811	20 859 268	119 311 079

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	34 798	25 915	33 857
Subventions pour charges de service public	19 015 733	20 825 411	19 015 733	20 825 411

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense de fonctionnement de l'action 10 s'est élevée à **34 798 € en AE et 33 856 € en CP**. Elle a concerné le Bureau des longitudes, dont les missions consistent à publier et mettre à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que diffuser de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2008 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq Écoles françaises à l'étranger.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement cohérente avec la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Au 1^{er} janvier 2009, cette action regroupe 90 unités de recherche (soit 3 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 2 985 enseignants chercheurs et chercheurs (5 %) et 1 827 autres personnels (9 %). 88 % des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 8 % des surfaces de recherche des opérateurs du programme. 11 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 2 280 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 4 793 € (données 2007 consolidées).

En 2008, **17,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 3,7 M€ au titre de la vague A, 4,7 M€ au titre de la vague C, 4,6 M€ au titre de la vague D et 4,6 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

2,7 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPR) - 2007-2013.

0,5 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 0,4 M€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche ;
- 0,1 M€ au titre du financement des colloques.

ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	756 876 448	82 697 398	839 573 846	711 395 923	81 406 615	792 802 538
Crédits de paiement	756 876 448	82 697 398	839 573 846	711 395 923	81 406 615	792 802 538

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	82 697 398	81 391 370	82 697 398	81 391 370

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2008 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq Écoles françaises à l'étranger.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche

Au 1^{er} janvier 2009, cette action regroupait 1 009 unités de recherche (soit 38 % des unités de recherche des opérateurs du programme 150) rassemblant 22 160 enseignants chercheurs et chercheurs (37 %) et 2 416 autres personnels (12 %). 24 % des unités de recherche étaient associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 9 % des surfaces de recherche des opérateurs du programme. 136 écoles doctorales s'appuyaient sur ces unités de recherche permettant l'accueil de 43 322 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur était de 1 388 € (données 2007 consolidées).

En 2008, **47,9 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 11,1 M€ au titre de la vague A, 8,5 M€ au titre de la vague C, 12,9 M€ au titre de la vague D et 15,4 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

1,1 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013.

32,4 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 18,9 M€ au titre des rémunérations des personnels métropolitains des cinq écoles françaises à l'étranger.
- 6,6 M€ au titre du fonctionnement de la Maison des sciences de l'homme.
- 3,9 M€ au titre du fonctionnement de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).
- 2,9 M€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- 0,1 M€ au titre du financement des colloques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		15 245		15 245

15.245 € destinée à l'école d'économie de Paris (établissement non opérateur de l'état, au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'établissement de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	902 725 386	96 778 888	999 504 274	854 143 247	85 303 925	939 447 172
Crédits de paiement	902 725 386	96 778 888	999 504 274	854 143 247	85 274 357	939 417 604

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	215 000	206 065	185 432
Subventions pour charges de service public	96 572 823	84 402 694	96 572 823	84 402 694

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

215 000 € en AE et 185 432 € en CP ont été attribués à l'Institut universitaire de France (I.U.F.) au titre de son fonctionnement.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé.

2008 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des 56 établissements de la vague B (2008-2011), répartis sur les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Bretagne, Centre, Haute et Basse Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Pays de la Loire, Picardie, Champagne - Ardennes, Corse, Franche-Comté, DOM-TOM et les cinq Écoles françaises à l'étranger.

Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement cohérente avec la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche

En 2008, **25,3 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement 8,4 M€ au titre de la vague A, 6,2 M€ au titre de la vague C, 5,2 M€ au titre de la vague D et 5,5 M€ au titre de la vague B en renouvellement.

0,7 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques pour la deuxième année des contrats de projets État-Région (CPER) - 2007-2013.

58,4 M€ ont été attribués au titre des actions spécifiques suivantes :

- 55,0 M€ au titre des rémunérations des personnels contractuels inscrits sur le budget des établissements, essentiellement les Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ;
- 3,0 M€ au titre de la création de l'Université de Strasbourg ;
- 0,4 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement des matériels scientifiques non récupérables.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		686 231		686 231

0,7 M€ ont été attribués à l'Institut de France

0,1 M€ ont été attribués à la mise œuvre du pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon.

ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	31 001 410	45 299 358	76 300 768	31 589 474	43 614 548	75 204 022
Crédits de paiement	31 001 410	45 299 358	76 300 768	31 589 474	43 614 548	75 204 022

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	45 282 168	42 934 573	45 282 168	42 934 573

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La répartition de ces crédits est la suivante :

Le Musée du quai Branly : 24,4 M€

La subvention de fonctionnement allouée à parité par le MESR et par le MCC finance 78 % des dépenses de l'établissement. Les ressources propres comprennent essentiellement les recettes de billetterie (5,9 M€), le mécénat et les partenariats (4,3 M€) et les produits financiers (1,6 M€). Sur l'exercice 2008, la subvention de chaque ministère a été minorée de 2,0 M€ compte tenu du reversement par l'établissement du solde non utilisé des crédits de construction du musée.

En termes d'acquisitions d'œuvres d'arts, l'EPQMB a consommé 3,7 M€ (dont 2,2 M€ de reports de l'exercice précédent) financés en partie par les subventions des ministères de tutelle (1,4 M€ annuels) et par des ressources propres. Ces subventions sont en légère diminution en raison de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet de l'arrêté fixant le pourcentage du produit annuel du droit d'entrée que l'établissement doit consacrer à ses acquisitions (20 %).

Au terme de l'exercice 2008, la plupart des objectifs prévus dans le cadre du contrat de performance signé entre l'EPQMB et l'État en 2008 ont été tenus. Ainsi la fréquentation du musée (plateau des collections et expositions), prévue à 1 300 000 visiteurs, a atteint près de 1 390 000 visiteurs.

L'établissement a présenté, au cours de l'année, une exposition d'anthropologie, cinq expositions dossier, quatre expositions temporaires et un programme d'animation culturelle autour des arts vivants : festivals, théâtre, cinéma et colloques.

Le Muséum national d'histoire naturelle : 9,5 M€

Les crédits alloués à l'établissement sont de **9,3 M€** au titre du contrat (dont 1,3 M€ pour les actions de muséologie et de diffusion de la culture scientifique et technique) et de **0,2 M€** pour les actions spécifiques. En 2008, les principales expositions réalisées dans les galeries du Jardin des plantes ont été : « Abysses » et « Incroyables Cétacés », et au musée de l'Homme : « Atapuerca. Sur les traces des premiers Européens ».

Le Musée des arts et métiers (CNAM) : 5,8 M€

Un soutien financier (5,3 M€) pour le personnel, le fonctionnement et les activités de muséologie et de culture scientifique et technique est accordé au Musée des arts et métiers dans le cadre du contrat d'établissement du CNAM (2007-2010) auquel s'ajoutent 0,5 M€ pour des actions spécifiques. Les principales actions conduites par l'établissement ont été la réalisation d'expositions telles que « Benjamin Franklin, homme de science, homme du monde », « Alain Germain », « Atmosphère... Le climat révélé par les glaces », la poursuite de la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain.

Le patrimoine des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : 1,6 M€

Le ministère assure en la matière un soutien récurrent à un nombre croissant de ces établissements, dans le cadre des contrats d'établissement. Pour l'année 2008, cinquante quatre universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche bénéficient de financements dans le cadre du volet « Soutien à valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique » de leur contrat d'établissement pour un montant total de 1,3 M€. Les principales actions conduites par les établissements concernent des actions d'inventaire, sauvegarde et d'informatisation des collections en sciences de la vie et de la terre et du patrimoine scientifique et technique contemporain, des actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Plus rarement, sont financés des projets d'animations scientifiques ou des projets de réaménagements muséologiques.

Quatre universités se voient accorder des crédits hors contrats notamment pour la valorisation et la sauvegarde du patrimoine astronomique pour un montant de 0,3 M€.

L'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM) : 0,8 M€

Ce centre de ressources à vocation nationale, installé au sein de l'université de Bourgogne, est spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. L'OCIM a pour nouvelle mission de mettre en place un observatoire de la culture et du patrimoine scientifiques et techniques.

L'Observatoire de Paris : 0,4 M€

0,4 M€ ont été attribués à l'Observatoire de Paris au titre de l'opération « sciences à l'école » destinée à soutenir et à inciter le développement de projets de culture scientifique dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, classes préparatoires) afin de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) : 0,3 M€

Créée par décret du 16 novembre 2006, la cité nationale de l'histoire de l'immigration a pour mission de valoriser l'histoire de l'immigration en France. L'application, pour la deuxième année, de la convention interministérielle relative au financement de cet établissement placé sous la cotutelle des ministres chargés de l'intégration, de la culture, de l'éducation nationale et de la recherche, s'est traduite par l'attribution de 0,3 M€. La principale exposition de l'année 2008 a été : « 1931. Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale ».

Le Musée national de l'éducation (INRP) : 0,1 M€

Un soutien financier a été apporté à cet établissement pour la réalisation d'une exposition « Voir/Savoir, la pédagogie par l'image aux temps de l'imprimé ».

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	17 190	679 975	17 190	679 975

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits d'intervention s'élèvent à 0,68 M€ et concernent les crédits alloués aux muséums en région afin de financer les programmes de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et les projets de diffusion de la culture scientifique et technique ainsi que les crédits alloués aux sociétés savantes. Il s'est agi des opérations suivantes :

- Aide à la réalisation d'actions de muséologie : expositions, restauration de spécimens (muséums d'Aix en Provence, Bordeaux, Lille, Le Puy-en-Velay et La Rochelle) : **0,42 M€**;
- Informatisation des collections des muséums d'histoire naturelle (Le Havre, Troyes, Angers, Bordeaux, Bourges, Nantes et Avignon) : **0,18 M€**;
- Convention entre les trois muséums de la région Bourgogne, Autun, Auxerre et Dijon, en matière de muséologie et de culture scientifique : **45 K€**;
- Financement du contrat d'établissement de l'ESPCI : **20 K€**;
- Commission des travaux historiques et scientifiques (CTHS) : **16 K€**

ACTION n° 14 : Immobilier

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	325 899 735	1 052 097 662	1 377 997 397	338 267 698	893 726 572	1 231 994 270
Crédits de paiement	325 899 735	1 134 375 798	1 460 275 533	338 267 698	1 134 780 772	1 473 048 470

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 519 395		4 024 877
Subventions pour charges de service public	573 970 404	551 863 071	632 030 404	694 684 451

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	128 708 195	142 579 011	247 950 346	198 078 141
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		93 374		0
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>45 000 000</i>		<i>45 000 000</i>	

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		762 000		0
Transferts aux entreprises		0		857 414
Transferts aux collectivités territoriales		2 130 000		18 228 830
Transferts aux autres collectivités		3 054 337		3 384 123

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	304 419 063	178 702 010	209 395 048	215 522 936
Dépenses de participations financières		3 023 374		0

COÛTS SYNTHÉTIQUES**PRÉSENTATION DE LA DÉPENSE IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME**

L'action 14 « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations portant sur le patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur. Les crédits de l'action se ventilent selon la nature des opérations :

- maintenance des bâtiments et de la logistique immobilière,
- mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur y compris le campus de Jussieu,
- constructions nouvelles, restructurations, réhabilitations et premier équipement correspondant majoritairement à l'exécution des contrats de plan État-régions 2000-2006 et des contrats de projets 2007-2013 et plus marginalement, à des opérations hors CPER.

Les crédits de cette action sont répartis de la manière suivante :

Sur le **titre 3 - catégorie 32** : les subventions pour charges de service public finançant la maintenance et la logistique immobilière, les opérations de mise en sécurité incendie et de mise en conformité (au sens de remises aux normes, y compris certaines dépenses réalisées par l'établissement public du campus de Jussieu) ; le cas échéant, sont imputées sur la **catégorie 31** les dépenses de fonctionnement (principalement frais connexes à des opérations de construction) pour les opérations CPER ou hors CPER ;

Sur le **titre 5 - catégorie 51** : les dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et / ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage État (CPER ou hors CPER) ;

Sur le **titre 7 - catégorie 72** : les participations - dotations en fonds propres – au budget des opérateurs portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations de constructions sous maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités territoriales mais aussi pour les subventions au titre du premier équipement attribuées à l'établissement quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de la construction (CPER ou hors CPER).

Ces modalités d'imputation des crédits de l'action 14 (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires, ont pour objectif d'assurer la cohérence des modalités d'enregistrement entre la dépense « État » et la ressource « Opérateurs » ; elle va de pair avec le chantier de fiabilisation du patrimoine de l'État et de ses opérateurs.

En 2008, aucun contrat de partenariat public privé (PPP) n'a été signé au titre de l'enseignement supérieur. En revanche, des établissements ont fait l'objet de financement afin de réaliser ou poursuivre des études préalables ou d'ingénierie relatives à des opérations à mener en contrat de PPP. Il s'agit des universités suivantes :

- université Paris 4 (0,18 M€ en CP soldant une AE 2007 et 0,24 M€ en AE et CP) ;
- université Paris 7 (0,45 M€ CP soldant une AE 2007) ;
- université Bordeaux 1 (0,15 M€ en AE et CP) ;
- université Versailles-Saint-Quentin en Yvelines (0,11 M€ en AE et CP pour l'IUT de Vélizy).

Par ailleurs, des crédits d'études ont été versés à l'université Versailles- Quentin en Yvelines au titre du CPER 2007-2013 pour l'opération « UFR de médecine » qui sera réalisée dans le cadre d'un PPP (0,32 M€ en AE et 0,10 M€ en CP).

MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE : 419,7 M€ EN AE ET 420,5 M€ EN CP

Les crédits de maintenance et de logistique immobilière regroupent tous les crédits destinés à entretenir et maintenir dans un état d'occupation correct (clos et couvert, installations techniques...) le parc immobilier universitaire dont la gestion est confiée aux établissements exerçant les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition. Représentant 18,4 millions de m² bâtis en 2008 (hors parkings couverts), ce parc immobilier, très hétérogène tant dans sa composition que dans sa qualité et son état, est majoritairement propriété de l'État (80,1 %). Il comprend à la fois des bâtiments historiques, parfois classés et fréquemment mal adaptés à un usage d'enseignement et de recherche, de nombreuses constructions des années 1960-1970 souvent réalisées à moindre coût, entraînant d'importants besoins de maintenance lourde et de mise en sécurité, des réalisations plus récentes datant des années 1990 à aujourd'hui, demandant une vigilance particulière.

Le montant global consacré en 2008 à la maintenance, la logistique immobilière et au fonctionnement général de la recherche s'élève à **419,7 M€ en AE et 420,5 M€ en CP** et se répartit comme suit :

Maintenance immobilière :

Les crédits alloués au titre de la maintenance immobilière ont vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments. Ils sont essentiellement attribués sur le titre 3 (**133,8 M€**) et de manière très marginale pour des établissements n'étant pas opérateurs de l'État relevant du programme 150 (institut international de planification de l'éducation – IPE, institut des hautes études scientifiques – IHES) (**0,8 M€**).

En 2008, la dotation moyenne de l'État s'élève à 7,7 €/m². La majorité de ces crédits est mise en place dans le cadre des contrats d'objectifs passés avec les établissements d'enseignement supérieur (vagues A, B, C et D), à l'exception d'une enveloppe d'actions spécifiques d'un montant de 5,2 M€ consacrés à des opérations exceptionnelles de maintenance des musées ou de laboratoires de recherche universitaire relevant d'opérateurs du programme. 86,4 M€ ont été alloués dans le cadre des contrats pour les infrastructures de recherche.

Logistique immobilière :

Les crédits dédiés à la logistique immobilière recouvrent les coûts de fonctionnement logistique y compris la dotation globale de décentralisation des IUFM, les crédits de fonctionnement général de la recherche ainsi que les charges locatives des établissements d'enseignement supérieur.

En 2008, la dotation moyenne de l'État au titre de la logistique immobilière s'élève à 16 € par m², soit, au regard d'un parc immobilier de 18,4 millions de m², représente une dotation de 294,6 M€. La dépense s'élève à 286,4 M€, dont 285,9 M€ sur le titre 3 (opérateurs) et 0,5 M€ sur le titre 6 (non opérateurs).

MISE EN SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS JUSSIEU : 61,5 M€ EN AE ET 102,0 M€ EN CP

Des crédits de mise en sécurité des bâtiments universitaires ont été alloués à hauteur de **61,5 M€ en AE et en CP**. Cette enveloppe a permis de couvrir notamment les besoins suivants :

- des mises en sécurité complètes de locaux (conformité incendie, d'installations électriques et techniques, ...) des universités Clermont 2, Rennes 2, Strasbourg 1, Paris 6 ou le CNAM ;
- des mises en sécurité incendie (désenfumage, systèmes de sécurité incendie, issues de secours ...) permettant notamment de lever des avis défavorables d'exploitation pour notamment les universités de Limoges, Bretagne occidentale, le Havre ;
- des mises en conformité de locaux scientifiques à risque dont ceux dédiés à la chimie comme pour les universités Lyon 1, Amiens, la Rochelle et l'ENSI Caen ;
- des mises en conformité d'installations électriques dont celles des universités de Montpellier 2 ou Toulouse 3.

En outre, **40,5 M€ en CP** ont été versés au titre de la mise en sécurité pour solder la couverture :

- d'une autorisation de programme 2005 de 9,0 M€ (université Paris 5),
- d'autorisations d'engagement 2006 de 8,5 M€ pour les travaux de mise en sécurité d'une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur.
- d'autorisations d'engagement engagées en 2007 à hauteur de 23,0 M€ concernant des opérations de mise en sécurité d'une quarantaine d'établissements.

DÉSAMIANTAGE ET MISE EN SÉCURITÉ DU CAMPUS DE JUSSIEU : 137,5 M€ EN AE ET 181,1 M€ EN CP

L'année 2008 a été marquée par une forte activité comprenant la rénovation du secteur Ouest et de la tour centrale, le désamiantage du secteur Est.

En outre, le budget de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) a pris en compte l'évolution du coût des locations extérieures, liée à la fois aux actualisations des montants des loyers et aux nouvelles implantations (Kennedy, Watt, Berlier).

Ont ainsi été alloués en 2008 un total de **137,5 M€ en AE** (69,5 M€ sur le titre 3 correspondant notamment aux dépenses de location et de désamiantage et 68,0 M€ en AE sur le titre 7 correspondant notamment aux opérations de reconstruction et de restructuration) et **181,1 M€ en CP** (152,4 M€ en titre 3 et 28,8 M€ en CP en titre 7).

Au-delà de ces montants, l'EPCJ a assuré la maîtrise d'ouvrage sur plusieurs opérations (3,1 M€ mise en sécurité concernant les universités Paris 6 et Paris 7 ainsi que l'école normale supérieure, 3,0 M€ en CP pour une construction hors CPER au profit de l'université Paris 7).

CPER 2000-2006 ET CONTRATS DE PROJET 2007-2013 : 248,0 M€ EN AE ET 358,2 M€ EN CP

Les contrats de plan 2000-2006 et les contrats de projets 2007-2013 sont décrits dans le cadre du volet CPER du programme. Compte tenu de la nature des opérations CPER, les crédits sont imputés majoritairement sur les titres 5 et 7, plus marginalement sur les titres 3 et 6.

La ventilation de la dépense 2008 est la suivante :

10,3 M€ en AE et 4,3 M€ en CP en titre 3 (charges connexes aux opérations de constructions telles que les frais de publications, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises) ;

127,3 M€ en AE et 177,6 M€ en CP en titre 5 (opérations en maîtrise d'ouvrage État) ;

5,1 M€ en AE et 18,8 M€ en CP en titre 6 (opérations sous maîtrise d'ouvrage de collectivités locales comme à Béziers ou à Lille, opérations de rénovation ou construction pour lesquelles des attributions d'occupation temporaire (AOT) ont été accordées à des sociétés HLM comme à Toulouse et travaux sur des biens non contrôlés par des opérateurs comme la médiathèque de l'IUFM à Lyon) ;

105,3 M€ en AE et 157,5 M€ en CP en titre 7 (opérations en maîtrise d'ouvrage Etablissement).

OPÉRATIONS HORS CPER : 27,0 M€ EN AE ET 73,0 M€ EN CP

Un certain nombre de projets ne sont pas intégrés dans les contrats de projets signés entre l'État et les régions, à l'image d'opérations telles que la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), les travaux liés à l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ou la mise en œuvre du contrat triennal de Strasbourg.

De la même manière que les opérations CPER, les crédits concernant des constructions hors CPER sont mandatés principalement sur les titres 5 et 7 et plus marginalement sur les titres 3 et 6 :

2,4 M€ en AE et 19,6 M€ en CP en titre 3 ;

15,4 M€ en AE et 20,5 M€ en CP en titre 5 ;

0,8 M€ en AE et 3,6 M€ en CP en titre 6 ;

8,4 M€ en AE et 29,3 M€ en CP en titre 7 ;

Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Au-delà de la valeur historique de certains édifices, il est nécessaire de protéger l'ensemble du patrimoine immobilier de cet établissement. Les travaux pilotés par l'établissement ont nécessité un échelonnement des coûts sur 2000-2013. Les crédits attribués en 2008 au muséum se sont élevés à **6,0 M€ en AE et de 30,5 M€ en CP** (dont 29,8 M€ sur des AE ouvertes antérieurement).

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

L'opération prévue pour l'INHA, pilotée par l'État, a bénéficié dans le cadre de la gestion 2008 de **10,9 M€ en AE et de 3,6 M€ en CP**.

Contrats triennaux « Strasbourg capitale européenne »

Un contrat triennal 2006-2008 a été signé le 13 novembre 2006 entre l'Etat, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin. En 2008, un montant de **6,6 M€ en AE** a été accordé à ce titre. Par ailleurs, le montant de CP alloués à des opérations inscrites aux contrats triennaux est **4,6 M€**.

En outre d'autres opérations ont été imputées sur l'enveloppe hors CPER (3,5 M€ en AE et 34,3 M€ en CP), essentiellement :

- le financement d'études préalables et études relatives à la mise en place de contrats de partenariat public privé (PPP) pour les universités Bordeaux 1, Paris 4, Paris 7 et Versailles-Saint-Quentin en Yvelines (1,1 M€),
- la participation à la réalisation du centre national d'histoire de l'immigration – CNHI (0,6 M€),
- la restructuration du Collège de France (2ème phase) (4,0 M€),
- les opérations relevant des contrats de développement de Nouvelle-Calédonie (0,6 M€),
- le règlement de contentieux pour les académies de Paris et Aix-Marseille (1,7 M€),
- les travaux de restructuration des écoles françaises à l'étranger (1,7 M€),
- la reconstruction de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse (1,0 M€),
- les engagements faisant suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse (17,8 M€),
- des opérations immobilières en Corse (0,9 M€)
- la part financée par transfert du ministère de l'industrie pour l'opération ARTEM à Nancy (2,2 M€).

ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	838 495 445	167 835 833	1 006 331 278	901 587 739	178 758 478	1 080 346 217
Crédits de paiement	838 495 445	167 835 833	1 006 331 278	901 587 739	179 064 952	1 080 652 691

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 337 048	9 757 332	7 337 048	10 093 477
Subventions pour charges de service public	122 322 603	154 209 545	122 322 603	154 301 500
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>20 000</i>		<i>20 000</i>	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits d'un montant de **9,8 M€ en AE et 10,1 M€ en CP** ont notamment permis de financer le fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) pour un montant de 6,8 M€ en AE et 7,2 M€ en CP.

Ce montant comprend également des dépenses destinées aux honoraires médicaux versés via les rectorats (0,6 M€), à l'académie de médecine (0,24 M€) et d'autres charges de fonctionnement du ministère (2,1 M€) dont 1,0 M€ pour honorer l'engagement du protocole d'accord sur l'utilisation des œuvres de l'esprit.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les dépenses de subventions pour charges de service public s'élèvent à **154,3 M€**

Ce montant se ventile essentiellement entre les dotations contractuelles pour **83,7 M€** et les actions spécifiques pour **70,6 M€**

Les financements de cette action sont dédiés au pilotage du système universitaire, à la gouvernance des établissements, ainsi qu'au rayonnement international de l'enseignement supérieur français.

DOTATIONS CONTRACTUELLES : 83,7 M€

Au titre des dotations contractuelles, ont été versés :

21,6 M€ pour les établissements de la vague A ;

26,0 M€ pour les établissements de la vague B ;

15,7 M€ pour les établissements de la vague C ;

17,4 M€ pour les établissements de la vague D ;

3,0 M€ pour le fonctionnement du GIP agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE).

Ce montant comprend les bourses de mobilité figurant dans les contrats quadriennaux et versés aux établissements pour un montant de 18,7 M€.

ACTIONS SPÉCIFIQUES : 70,6 M€

L'appui au pilotage du système universitaire : 5,9 M€

Cette catégorie comprend les actions destinées à renforcer les capacités de gestion des établissements :

- le fonctionnement de l'Institut de France et de ses académies (**1,6 M€**),

- le fonctionnement des chancelleries des rectorats (**1,5 M€**)

- le fonctionnement des instances (CDEI, CDIFUM, CTI, EDUFANCE, GIP AEEF...) (**2,8 M€**)

L'appui au pilotage opérationnel des établissements d'enseignement supérieur – 43,3 M€

Au titre des actions concourant au pilotage opérationnel des établissements ont été financés :

- les primes de responsabilité pédagogique et de charges administratives qui ont exclusivement été exécutées en action 15 « Pilotage et support du programme » (**19,6 M€**) ;

- le soutien aux projets conduits pour développer les usages des technologies de l'information et de la communication (**8,8 M€**) ;

- la préfiguration des universités ayant accédé aux compétences élargies au 1^{er} janvier 2009 pour **4,2 M€**. Cet accompagnement s'est traduit par l'attribution d'une dotation de 200.000 € destinée à permettre aux universités de piloter les projets de transformations, à rationaliser leurs fonctions supports, à financer la formation de leurs personnels ;

- la prise en charge des anciens personnels enseignants coopérants à l'étranger (**2,0 M€**) ;

- une action spécifique pour la FNSP de **2,0 M€** ;

- le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil National des Universités (**1,4 M€**) ;

- le financement annuel du plan de transfert des personnels du laboratoire universitaire au CHU de l'université Strasbourg 1 (**1,0 M€**) ;

- contribution du ministère au financement des contrats d'interface INSERM : **0,8 M€** ;

- l'organisation de certaines agrégations (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques, sciences de gestion) : **0,8 M€** ;

Le solde (**2,7 M€**) a permis de financer diverses actions spécifiques telles que le complément pour les trousseaux dentaires des étudiants boursiers (0,5 M€), le financement des projets soutenus par le Fonds social européen (0,3 M€), ...

L'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 3,3 M€

Pour mémoire, l'essentiel des crédits destinés à accroître la dimension internationale de l'enseignement supérieur français est inscrit dans les contrats quadriennaux. En supplément, des actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique ont financé pour 3,3 M€ des programmes d'échanges, le CNHI (0,9 M€) et l'Institut de France (0,6 M€).

La modernisation des établissements d'enseignement supérieur et le développement des technologies de l'information et de la communication : **16,9 M€** dont notamment :

1,6 M€ pour les centres d'initiation à l'enseignement supérieur

1,6 M€ pour le développement des technologies de l'information et de la communication

2,0 M€ alloués à L'université de Strasbourg 1 pour le Grand équipement national de calcul intensif (GENCI)

4,9 M€ alloués au centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)

6,7 M€ pour le financement de la participation du ministère au réseau national de l'enseignement supérieur et de la recherche (RENATER)

La formation des personnels enseignants et chercheurs : **1,1 M€**, essentiellement l'organisation des concours destinés aux personnels ITARF.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		204 756		175 085

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	28 904 756	5 652 425	28 904 756	5 652 425
Transferts aux autres collectivités	9 251 426	8 934 420	9 251 426	8 842 465

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Il s'agit des bourses de mobilité gérées, à compter du 1er septembre 2008, par le CNOUS, soit **5,6 M€**

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Ont été financés :

- les dotations de quelques établissements particuliers tels que l'ESTIA et les PRES pour **1,65 M€** et la participation à la CP CNU (**0,13 M€**) et à la CPU (**0,5 M€**),
- les conventions en matière de relations internationales pour **4,5 M€** dont 2,3 M€ pour l'Université franco allemande,
- les contributions aux projets de GIP ou des PRES en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (**1,1 M€**),
- le financement du conseil international pour la science (ICSU) (**0,5 M€**),
- des projets soutenus par la réserve parlementaire (**0,35 M€**).

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2007		LFI 2008		Exécution 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 128 455 643	2 192 724 190	2 225 844 483	2 283 904 483	2 198 606 565	2 341 519 900
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	122 385 760	144 425 561	304 419 063	209 395 048	178 702 010	215 522 936
Transferts (titre 6)						
Total	2 250 841 403	2 337 149 751	2 530 263 546	2 493 299 531	2 377 308 575	2 557 042 836

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	145 826	148 520	146 381
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	144 921	147 076	144 972
Emplois rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	20 024		
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		23 928	24 354
- sous plafond d'emplois opérateurs		17 556	17 656
- hors plafond d'emplois opérateurs		6 372	6 698

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2008 (Compte financier)			
	Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs		
		ETPT (1)	ETPT	ETP		Effectifs	ETPT (1)	sous plafond		hors plafond	Total	ETPT (1)
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 548	965			3 605	744	296	1 040	3 545	1 039	151	1 190
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 733	367			1 760	274	75	349	1 706	570	121	691
Ecoles et formations d'ingénieurs	9 449	2 193			9 599	1 637	426	2 063	9 518	1 412	1 020	2 432
Ecoles françaises à l'étranger		694				694	0	694		191	0	191
Ecoles normales supérieures	4 472	278			4 542	225	48	273	4 446	180	143	323

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)			Réalisation 2008 (Compte financier)				
	Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs		
		ETPT (1)	ETPT	ETP		Effectifs	ETPT (1)	sous plafond		hors plafond	Total	ETPT (1)
EPCJ - Etablissement public du campus de Jussieu		42				57	0	57		57	0	57
Instituts d'études politiques	587	777			596	494	267	761	587	773	10	783
IUFM et assimilés												
Universités	125 132	14 708			126 974	13 431	5 260	18 691	125 170	13 434	5 253	18 687
Académie des sciences de l'outre-mer												
ADU Drôme Ardèche - Agence du développement universitaire Drôme Ardèche												
AMUE - Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieure et de recherche												
BULAC - Bibliothèque universitaire des langues et civilisations												
Chancelleries												
Collège de France												
Institut de France												
Pôles universitaires												
Polytechnicum de Marne-la-Vallée												
RENATER - Réseau national de communications pour la technologie, l'enseignement et la recherche												
Total	144 921	20 024			147 076	17 556	6 372	23 928	144 972	17 656	6 698	24 354

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>Programme chef de file</i>	Réalisation 2007 (RAP)				Prévision 2008 (Budget prévisionnel)			Réalisation 2008 (Compte financier)				
	Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs *			Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs *			Rémunérés par ce programme	Rémunérés par les opérateurs *		
		ETPT (1)	ETPT	ETP		Effectifs	ETPT (1)	sous plafond		hors plafond	Total	ETPT (1)
CAMPUSFRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques <i>185 Rayonnement culturel et scientifique</i>		27				30	8	38		29	5	34
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly <i>175 Patrimoines</i>		236				263	0	263		249		249
Total		263				293	8	301		278	5	283

* selon les informations fournies dans le PAP ou le RAP du programme chef de file

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ANALYSE DES RÉSULTATS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Les données relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs principaux en prévision et en réalisation sont issues d'une enquête déclarative annuelle effectuée auprès des opérateurs rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2007. Le nombre élevé d'opérateurs du programme 150 ne permet qu'une fiabilisation progressive des données au fil des enquêtes.

Le plafond d'emplois prévu en PAP 2008 a été dépassé de 100 ETP. Ce dépassement s'explique par une mesure de périmètre en cours d'année 2008 : l'intégration dans le périmètre des emplois exécutés de 150 emplois de la Maison des Sciences de l'Homme élevée récemment au statut d'opérateur principal. A périmètre constant, le nombre d'emplois consommé est donc de 17 506, inférieur de 50 à la prévision (17 556).

En revanche, on constate que le montant hors plafond est de 326 emplois supérieurs à la prévision et concerne presque exclusivement les « autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche » et les « autres établissements à vocation principale de recherche ». Ce constat traduit le développement chez ces établissements des emplois financés sur ressources propres, signe d'une activité de recherche contractualisée qui augmente.

Pour ce qui concerne les universités et les formations d'ingénieurs les plafonds sont au total (sous et hors plafond) et après corrections techniques (pour les formations d'ingénieurs) respectés.

Le travail de fiabilisation des données issues de l'enquête déclarative se poursuit en 2009, notamment pour mieux identifier les emplois financés sur ressources propres et donc affiner la répartition entre les deux catégories de plafond d'emplois. Pour mémoire ; sont décomptés « sous plafond » les emplois financés en tout ou partie au moyen de la subvention versée par l'état à l'opérateur. Sont décomptés « hors plafond » les emplois exclusivement financés à partir de ressources propres mobilisées par les opérateurs.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS

Les données communiquées dans ce document budgétaire sont des données provisoires, issues d'une enquête déclarative auprès des opérateurs du programme 150. Les établissements ne produisent en effet généralement leur compte financier définitif qu'à la fin du mois de mars, pour la tenue des conseils d'administration en avril. En outre, la procédure de transfert automatisé des comptes financiers provisoires et définitifs n'est encore qu'en phase de test, avant intégration dans l'info centre comptable et financier du MESR.

Par ailleurs, certains établissements n'ont pas été en mesure de fournir des résultats provisoires, en raison du changement de leur logiciel de gestion financière et comptable au 1er janvier 2009. Pour ces établissements, et afin d'assurer un périmètre constant permettant de comparer les résultats des années 2007 et 2008, les comptes financiers 2007 ont été retenus en lieu et place des résultats 2008.

Il convient également de signaler que les résultats des enquêtes réalisées l'année précédente, pour les prévisions 2008 et l'exécution 2007, ne permettaient pas de dissocier les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement. Pour toutes les catégories d'opérateurs, la comparaison des soldes entre dépenses et recettes a été effectuée valablement, examinée sous l'angle de la ventilation du fonds de roulement.

Enfin, les données afférentes aux budgets prévisionnels 2008 correspondent aux budgets primitifs communiqués lors de la dernière enquête déclarative, qui se substituent donc aux estimations communiquées en 2008 dans le cadre du PAP 2009.

Sous ces réserves d'ordre méthodologique, les commentaires et graphiques suivants peuvent être fournis pour l'ensemble des opérateurs, sachant que la présentation de chaque catégorie d'opérateur donne lieu à des commentaires et graphiques spécifiques :

Financement des opérateurs

D'une façon générale, il apparaît que la part du programme 150 consacrée au financement des opérateurs représente environ 89 % des crédits ouverts sur le hors titre 2 de ce programme, dont la quasi-totalité (95 %) provient du titre 3 (catégorie 32 - subventions pour charges de service public).

En 2008, la part des crédits affectés à la formation (actions 1 à 3) a représenté 40 % du total des financements (contre 19 % en 2007). La part des crédits destinés à la recherche (actions 6 à 12) a représenté quant à elle 16 % des crédits alloués en 2008 (contre 14 % en 2007, et l'immobilier 33 % (contre 21 % en 2007).

Le montant des crédits alloués à l'ensemble des opérateurs (environ 2 480 millions d'euros) est enfin à mettre en relation avec la totalité des ressources déclarées par les établissements, qui s'est élevée en 2008 à 4.712 millions d'euros.

Budget des opérateurs

Le budget de l'ensemble des opérateurs pour l'année 2008 se décompose en budget de fonctionnement (3 650 millions d'euros hors amortissements soit 80 % du budget total) et budget d'investissement (930 millions d'euros soit 20 % du budget global).

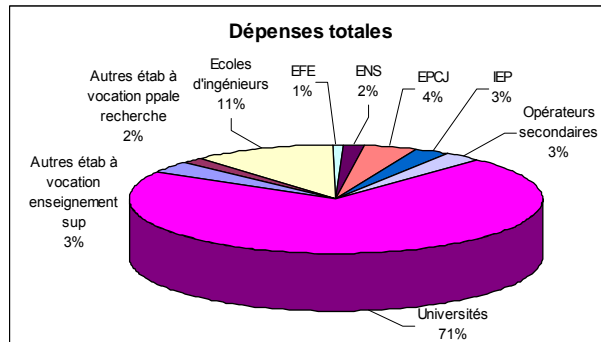
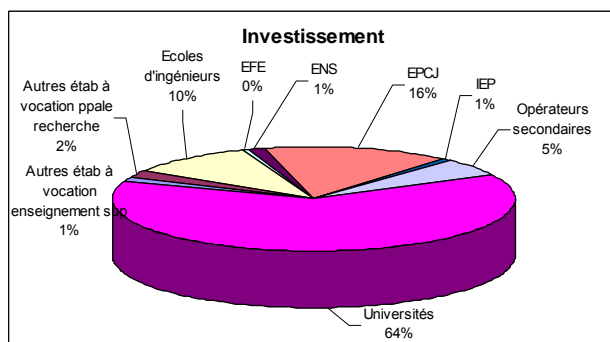
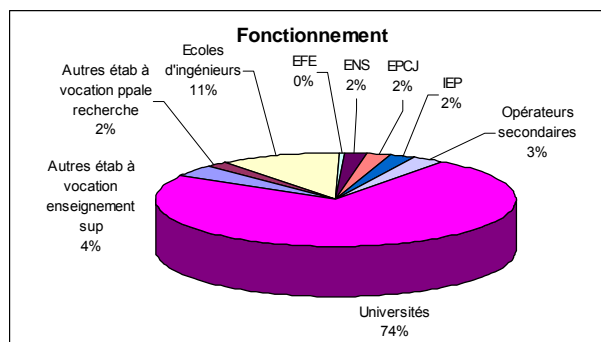
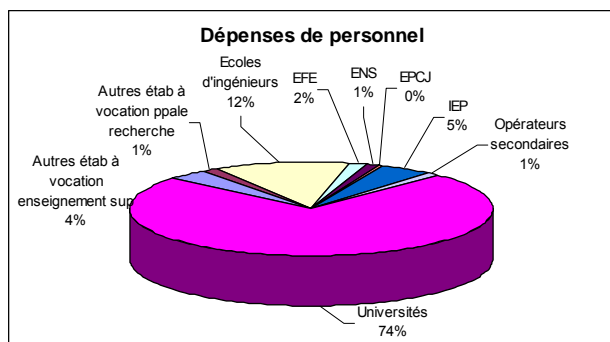
Au sein du budget global de fonctionnement, les dépenses de personnels financés sur le budget propre des établissements (c'est-à-dire le hors titre 2 du programme 150) représentent 1 500 millions d'euros (41,33 % en 2008, contre 41,81 % en 2007). Les recettes de fonctionnement se décomposent quant à elles en ressources provenant de l'état (51,06 % des ressources), autres subventions (14,58 %) et autres ressources (34,37 %).

Les écarts constatés entre le montant des financements alloués par l'État aux opérateurs (tableau financement de l'État) et les subventions constatées dans les comptes financiers des opérateurs se justifient :

- d'une part, par le fait que les financements figurant dans le tableau « financement de l'État » ne recensent que les subventions et dotations allouées aux opérateurs par les programmes de l'enseignement supérieur 150 et 231 alors que les subventions retracées dans les comptes financiers peuvent comprendre des financements en provenance d'autres programmes de l'État,
- d'autre part, par le fait qu'il peut y avoir un décalage entre l'année d'octroi du financement par l'État et celle de sa constatation en recettes dans les comptes des opérateurs, dans ce cas les financements restent en compte de tiers ; or ces comptes ne sont pas recensés dans les tableaux relatifs aux comptes financiers des opérateurs.

En outre, dans la mesure où les tableaux relatifs aux comptes financiers sont présentés hors amortissement et provisions, la notion de capacité d'autofinancement correspond au résultat de l'exercice.

Part de chaque catégorie d'opérateurs dans les dépenses 2008



PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS PRINCIPAUX (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	565	565	630	630	565	565
Subventions pour charges de service public	565	565	630	630	565	565
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	7 778	7 778	28 008	28 008	23 828	23 828
Subventions pour charges de service public	7 778	7 778	28 008	28 008	23 828	23 828
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	345	345	797	797	484	484
Subventions pour charges de service public	345	345	797	797	484	484
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 957	2 957	3 011	3 011	3 315	3 315
Subventions pour charges de service public	2 957	2 957	3 011	3 011	3 315	3 315
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	234	234	0	0	240	240
Subventions pour charges de service public	234	234	0	0	240	240
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	478	478	377	377	438	438
Subventions pour charges de service public	478	478	377	377	438	438
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	65	65	661	661	64	64
Subventions pour charges de service public	65	65	661	661	64	64
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	15	15	0	0	14	14
Subventions pour charges de service public	15	15	0	0	14	14
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 501	4 501	12 405	12 405	12 243	12 243
Subventions pour charges de service public	4 501	4 501	12 405	12 405	12 243	12 243
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	676	676	968	968	2 066	2 066
Subventions pour charges de service public	676	676	968	968	2 066	2 066
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	5 904	5 904	5 952	5 952	5 869	5 869
Subventions pour charges de service public	5 904	5 904	5 952	5 952	5 869	5 869
Action n° 14 : Immobilier	17 913	18 178	25 512	19 331	14 829	20 701
Subventions pour charges de service public	17 913	18 178	25 512	19 331	14 829	20 701
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	8 046	8 046	11 099	11 099	7 090	7 090
Subventions pour charges de service public	8 046	8 046	11 099	11 099	7 090	7 090
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	16 965	16 965	0	0		
Subventions pour charges de service public	16 965	16 965	0	0		
Total pour ce programme	66 442	66 707	89 420	83 239	71 045	76 917
Programme 231 : Vie étudiante	161	161	0	0	139	139
Subventions pour charges de service public	161	161	0	0	139	139

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	66 603	66 868	89 420	83 239	71 184	77 056

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	55 998	58 128	Ressources de l'État	64 080	62 141
Fonctionnement	86 171	89 462	- subventions de l'État	64 080	62 141
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	6 347	8 319
			Ressources propres et autres	65 361	71 245
Total des dépenses	142 169	147 590	Total des recettes	135 788	141 705
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	6 381	5 885
Total : équilibre du CR	142 169	147 590	Total : équilibre du CR	142 169	147 590

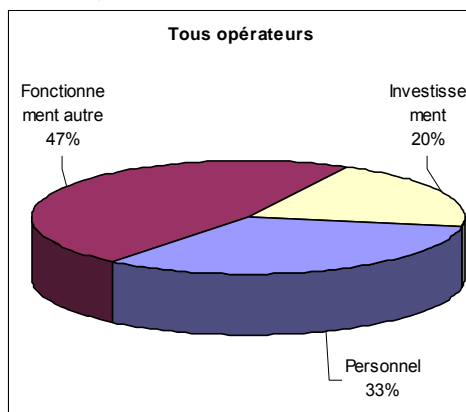
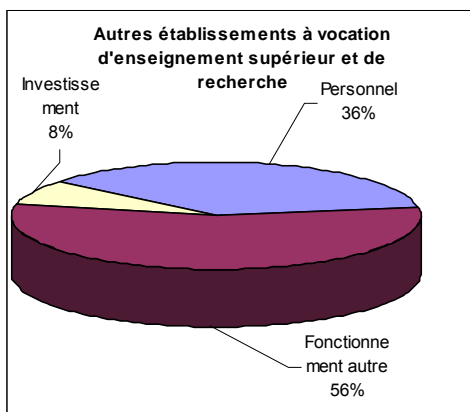
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement	6 381	5 885	Capacité d'autofinancement		
Investissements	13 196	12 028	Ressources de l'État	3 597	3 620
			Autres subv. d'investissement et dotations	144	149
			Autres ressources	200	200
Total des emplois	19 577	17 913	Total des ressources	3 941	3 969
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	15 636	13 944

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche



Répartition des recettes par origine des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche

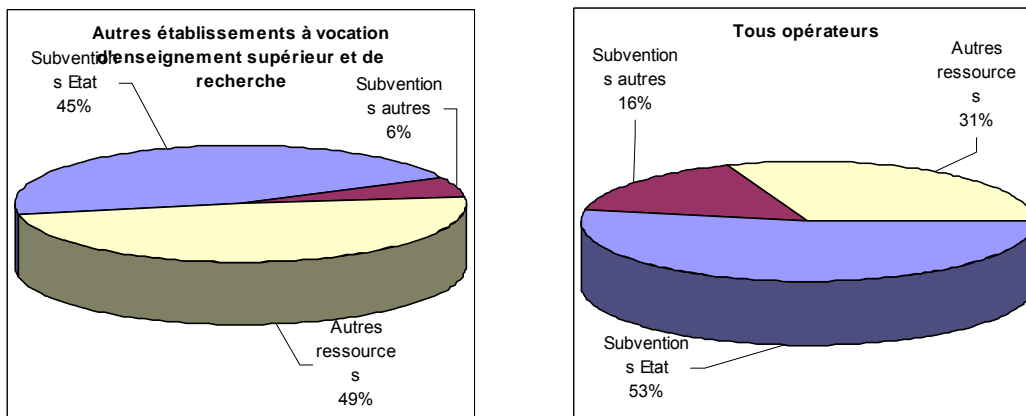


Tableau de variation 2008/2007

Dépenses				Recettes			
	CF 2007	CF 2008	Variation		CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	53 060	58 128	9,55%	Subventions État	67 659	65 761	-2,80%
Fonctionnement autre	71 519	89 462	25,09%	Subventions autres	5 659	8 468	49,64%
Intervention	0	0		Ressources propres	67 042	71 445	6,57%
Total fonctionnement	124 580	147 590	18,47%	Total Ressources	140 360	145 674	3,79%
Investissement	13 049	12 028	-7,82%				
Total Général	137 628	159 618	15,98%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	2 732	-13 944	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 545	3 380		803	12 728
	9 243	3 306		742	13 291
102 Formation initiale et continue de niveau master	19 292	16 883		2 340	38 515
	20 282	17 820		2 036	40 138
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 858	2 245		252	4 355
	1 940	2 047		243	4 230
105 Bibliothèques et documentation	801	3 716		179	4 696
	679	3 286		96	4 061
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 034	253		45	1 332
	1 035	267		101	1 403
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	775	514		168	1 457
	1 065	726		202	1 993
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 053	0			2 053
	2 053				2 053
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	587	30			617
	587	11			598
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 071	3 949		210	8 230
	5 391	4 948		438	10 777
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	241	14 769		2 485	17 495
	146	14 206		1 379	15 731
113 Diffusion des savoirs et musées	2 107	5 930		433	8 470
	2 192	5 755		432	8 379

Formations supérieures et recherche universitaire

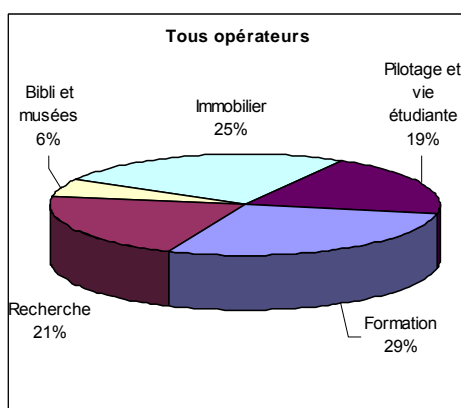
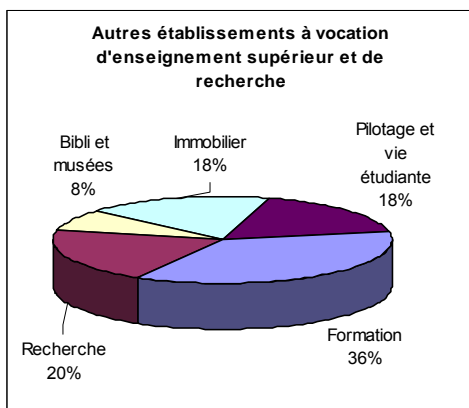
Programme n° 150 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
114 Immobilier		1 675	22 520		4 906	29 101
		1 763	21 773		5 025	28 561
115 Pilotage et support		12 777	11 584		1 343	25 704
		11 565	14 271		1 304	27 140
201 Aides directes		7	216		2	225
			924		4	928
202 Aides indirectes		130	104		3	237
		156	87		17	260
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		46	77		27	150
		31	35		9	75
Total des crédits prévus		55 999	86 170		13 196	155 365
Total des crédits consommés		58 128	89 462		12 028	159 618

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par destination des établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	965		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		1 040	1 190
- sous plafond opérateurs		744	1 039
- hors plafond opérateurs		296	151
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	3 560	3 619	3 556
- rémunérés par l'État par ce programme	3 548	3 605	3 545
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	12	14	11

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	173	173	1 301	1 301	933	933
Subventions pour charges de service public	173	173	1 301	1 301	933	933
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	167	167	266	266	367	367
Subventions pour charges de service public	167	167	266	266	367	367
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	4 037	4 037	4 354	4 354	4 115	4 115
Subventions pour charges de service public	4 037	4 037	4 354	4 354	4 115	4 115
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 177	1 177	1 312	1 312	1 138	1 138
Subventions pour charges de service public	1 177	1 177	1 312	1 312	1 138	1 138
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	31	31	0	0		
Subventions pour charges de service public	31	31	0	0		
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	40	40	0	0	40	40
Subventions pour charges de service public	40	40	0	0	40	40
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 598	3 598	4 189	4 189	5 695	5 695
Subventions pour charges de service public	3 598	3 598	4 189	4 189	5 695	5 695
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	731	731	827	827	834	834
Subventions pour charges de service public	731	731	827	827	834	834
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	547	547	968	968	1 498	1 498
Subventions pour charges de service public	547	547	968	968	1 498	1 498
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	9 067	9 067	12 662	12 662	9 975	9 975
Subventions pour charges de service public	9 067	9 067	12 662	12 662	9 975	9 975
Action n° 14 : Immobilier	20 626	22 641	25 136	30 991	13 679	38 746
Subventions pour charges de service public	9 126	12 717	8 678	9 834	7 679	25 546
Dotations en fonds propres	11 500	9 924	16 458	21 157	6 000	13 200
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	1 849	1 849	1 852	1 852	2 064	2 064
Subventions pour charges de service public	1 849	1 849	1 852	1 852	2 064	2 064
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	1 058	1 058	0	0		
Subventions pour charges de service public	1 058	1 058	0	0		
Total	43 101	45 116	52 867	58 722	40 338	65 405

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	17 820	20 177	Ressources de l'État	39 249	37 057
Fonctionnement	38 219	42 823	- subventions de l'État	39 249	37 057
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	4 188	8 931
			Ressources propres et autres	22 633	28 150
Total des dépenses	56 039	63 000	Total des recettes	66 070	74 138
Résultat : bénéfice	10 031	11 138	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	66 070	74 138	Total : équilibre du CR	66 070	74 138

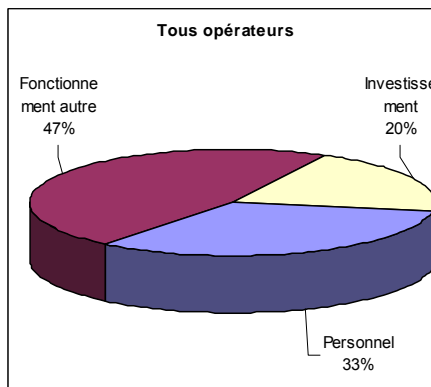
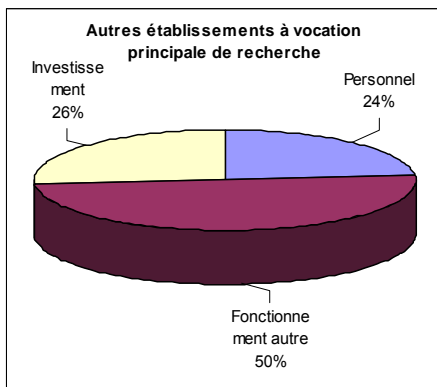
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	10 031	11 138
Investissements	25 358	22 201	Ressources de l'État	17 113	20 980
			Autres subv. d'investissement et dotations	309	1 036
			Autres ressources		
Total des emplois	25 358	22 201	Total des ressources	27 453	33 154
Apport au fonds de roulement	2 095	10 953	Prélèvement sur le fonds de roulement		

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des établissements à vocation principale de recherche



Répartition des recettes par origine des établissements à vocation principale de recherche

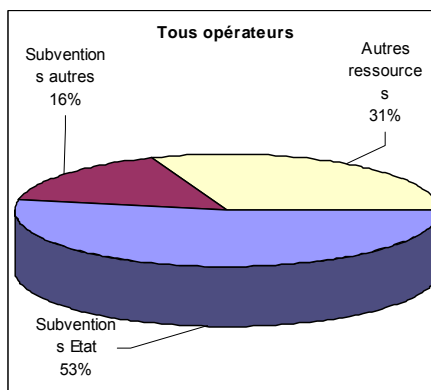
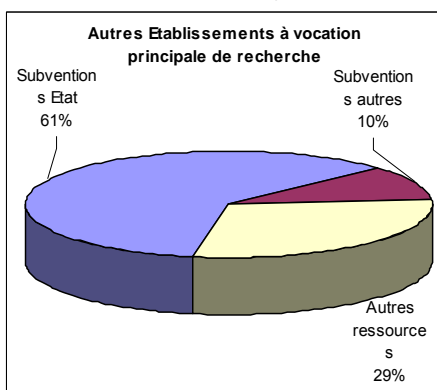


Tableau de variation 2008/2007

Dépenses	CF 2007	CF 2008	Variation	Recettes	CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	19 728	20 177	2,28%	Subventions État	54 657	58 037	6,18%
Fonctionnement autre	41 878	42 823	2,26%	Subventions autres	6 659	9 967	49,67%
Intervention	0	0		Ressources propres	27 868	28 150	1,03%
Total fonctionnement	61 606	63 000	2,26%	Total Ressources	89 184	96 154	7,82%
Investissement	19 960	22 201	11,23%				
Total Général	81 566	85 201	4,46%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	7 618	10 953	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

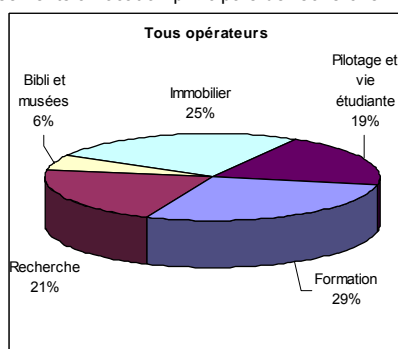
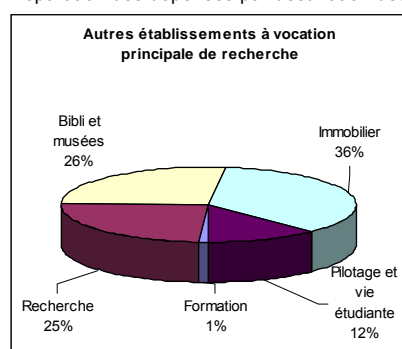
Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 Formation initiale et continue de niveau master	145 185	230 552		71 95	446 832
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	3 0	50 51		3	53 54
105 Bibliothèques et documentation	775 849	2 635 2 656		353 208	3 763 3 713
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 386 1 731	1 372 1 587		473 509	3 231 3 827
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 259 3 801	5 379 6 610		3 404 3 863	11 042 14 274
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	317 539	310 922		120 100	747 1 561
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	712 709	549 350		566 231	1 827 1 290
113 Diffusion des savoirs et musées	7 663 8 526	7 565 8 315		2 302 1 851	17 530 18 692
114 Immobilier	1 647 1 656	13 186 14 054		17 394 14 747	32 227 30 457
115 Pilotage et support	2 913 2 181	6 868 7 663		675 594	10 456 10 438
201 Aides directes		75 63			75 63
Total des crédits prévus	17 820	38 219		25 358	81 397
Total des crédits consommés	20 177	42 823		22 201	85 201

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par destination des établissements à vocation principale de recherche



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	367		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		349	691
- sous plafond opérateurs		274	570
- hors plafond opérateurs		75	121
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1 735	1 763	1 708
- rémunérés par l'État par ce programme	1 733	1 760	1 706
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	2	3	2

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ECOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	79 365	79 365	104 190	104 190	98 877	98 877
Subventions pour charges de service public	79 365	79 365	104 190	104 190	98 877	98 877
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	627	627	1 859	1 859	1 246	1 246
Subventions pour charges de service public	627	627	1 859	1 859	1 246	1 246
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 551	2 551	2 728	2 728	2 844	2 844
Subventions pour charges de service public	2 551	2 551	2 728	2 728	2 844	2 844
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	995	995	1 312	1 312	1 746	1 746
Subventions pour charges de service public	995	995	1 312	1 312	1 746	1 746
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 538	4 538	5 279	5 279	4 953	4 953
Subventions pour charges de service public	4 538	4 538	5 279	5 279	4 953	4 953
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	12 256	12 256	10 573	10 573	13 288	13 288
Subventions pour charges de service public	12 256	12 256	10 573	10 573	13 288	13 288
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					134	134
Subventions pour charges de service public					134	134
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	369	369	381	381	184	184
Subventions pour charges de service public	369	369	381	381	184	184
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	146	146	0	0	148	148
Subventions pour charges de service public	146	146	0	0	148	148
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 434	2 434	2 903	2 903	9 298	9 298
Subventions pour charges de service public	2 434	2 434	2 903	2 903	9 298	9 298
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	8	8	0	0	50	50
Subventions pour charges de service public	8	8	0	0	50	50

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	35 805	46 260	52 993	54 333	63 572	65 569
Subventions pour charges de service public	32 905	33 306	49 290	47 037	51 732	54 852
Dotations en fonds propres	2 900	12 954	3 703	7 296	11 840	10 717
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	11 067	11 067	10 207	10 207	10 982	10 982
Subventions pour charges de service public	11 067	11 067	10 207	10 207	10 982	10 982
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	27 570	27 570	0	0		
Subventions pour charges de service public	27 570	27 570	0	0		
Total pour ce programme	177 731	188 186	192 425	193 765	207 322	209 319
Programme 231 : Vie étudiante	1 513	1 513	0	0	1 503	1 503
Subventions pour charges de service public	1 513	1 513	0	0	1 503	1 503
Total	179 244	189 699	192 425	193 765	208 825	210 822

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	181 444	181 164	Ressources de l'État	196 183	208 059
Fonctionnement	259 204	233 101	- subventions de l'État	196 183	208 059
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	81 160	74 161
			Ressources propres et autres	196 674	194 862
Total des dépenses	440 648	414 265	Total des recettes	474 017	477 082
Résultat : bénéfice	33 369	62 817	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	474 017	477 082	Total : équilibre du CR	474 017	477 082

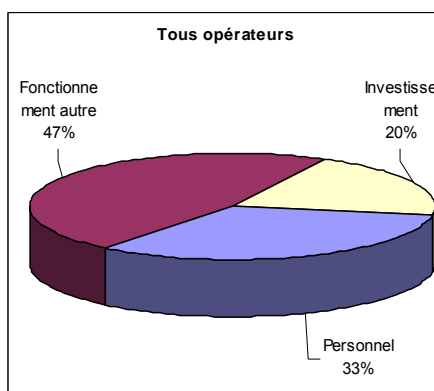
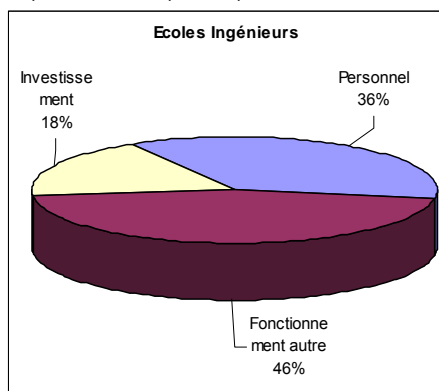
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	33 369	62 817
Investissements	109 882	93 181	Ressources de l'État	20 433	25 653
			Autres subv. d'investissement et dotations	21 531	25 229
			Autres ressources	4 385	4 342
Total des emplois	109 882	93 181	Total des ressources	79 718	118 041
Apport au fonds de roulement		24 860	Prélèvement sur le fonds de roulement	30 164	

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des écoles d'ingénieurs



Répartition des recettes par origine des écoles d'ingénieurs

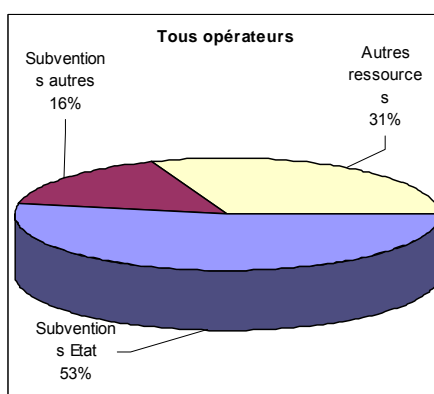
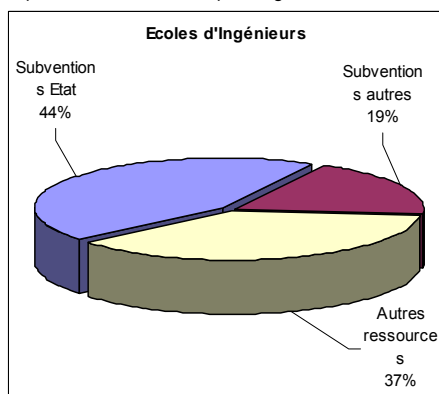


Tableau de variation 2008/2007

Dépenses	Dépenses			Recettes	Recettes		
	CF 2007	CF 2008	Variation		CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	150 274	181 164	20,56%	Subventions État	198 004	233 712	18,03%
Fonctionnement autre	210 870	233 101	10,54%	Subventions autres	72 722	99 390	36,67%
Intervention	0	0		Ressources propres	181 374	199 204	9,83%
Total fonctionnement	361 144	414 265	14,71%	Total Ressources	452 100	532 306	17,74%
Investissement	141 392	93 181	-34,10%				
Total Général	502 536	507 446	0,98%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	-50 435	24 861	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

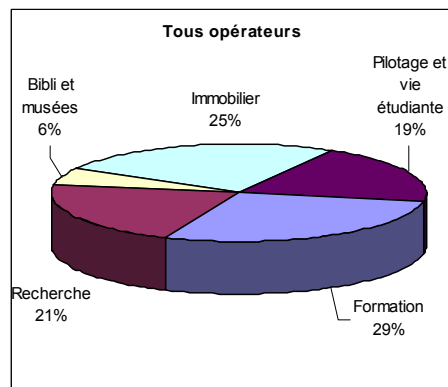
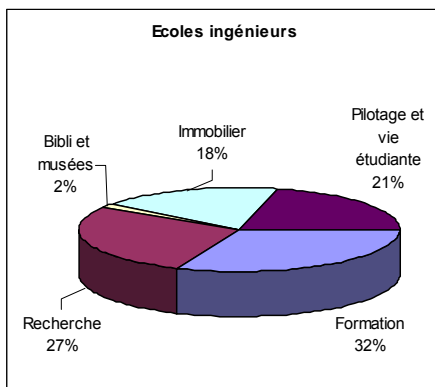
Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	25 378 25 161	8 281 7 778		2 156 1 567	35 815 34 506
102 Formation initiale et continue de niveau master	65 047 64 004	44 063 41 361		15 576 15 389	124 686 120 754
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 809 2 201	2 448 2 080		460 193	5 717 4 474
105 Bibliothèques et documentation	1 182 1 150	5 506 5 719		658 505	7 346 7 374

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		2 380 2 168	5 807 3 824		2 413 1 785	10 600 7 777
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		14 012 14 800	22 605 17 138		11 660 8 132	48 277 40 070
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		26 008 27 499	42 135 29 771		22 778 19 968	90 921 77 238
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		598 618	316 321		202 183	1 116 1 122
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		234 549	281 403		179 298	694 1 250
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		1 468 1 519	1 711 885		325 87	3 504 2 491
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		3 926 4 070	3 846 3 806		1 245 1 377	9 017 9 253
113 Diffusion des savoirs et musées		163 173	732 842		61 9	956 1 024
114 Immobilier		3 254 4 103	49 757 51 496		45 142 37 787	98 153 93 386
115 Pilotage et support		32 377 30 537	43 956 41 193		5 047 4 657	81 380 76 387
201 Aides directes		42 4	6 657 6 869		23 50	6 722 6 923
202 Aides indirectes		1 838 1 624	18 363 17 030		1 854 977	22 055 19 631
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		726 984	2 742 2 584		104 217	3 572 3 785
Total des crédits prévus		181 442	259 206		109 883	550 531
Total des crédits consommés		181 164	233 100		93 181	507 445

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par destination des écoles d'ingénieurs



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	2 193		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		2 063	2 432
- sous plafond opérateurs		1 637	1 412
- hors plafond opérateurs		426	1 020
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	9 492	9 648	9 571
- rémunérés par l'État par ce programme	9 449	9 599	9 518
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	43	49	53

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ECOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat					93	93
Subventions pour charges de service public					93	93
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation					40	40
Subventions pour charges de service public					40	40
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	29 198	29 198	27 290	27 290	24 405	24 405
Subventions pour charges de service public	29 198	29 198	27 290	27 290	24 405	24 405
Action n° 14 : Immobilier	1 674	1 674	1 849	1 837	1 849	3 573
Subventions pour charges de service public	1 674	1 674	1 849	1 837	1 849	1 849
Dotations en fonds propres						1 724
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	88	88			101	101
Subventions pour charges de service public	88	88			101	101
Total	30 960	30 960	29 139	29 127	26 488	28 212

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	24 513	23 514	Ressources de l'État	29 512	29 689
Fonctionnement	8 545	8 131	- subventions de l'État	29 512	29 689
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	1 288	1 211
			Ressources propres et autres	3 048	2 210
Total des dépenses	33 058	31 645	Total des recettes	33 848	33 110
Résultat : bénéfice	790	1 465	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	33 848	33 110	Total : équilibre du CR	33 848	33 110

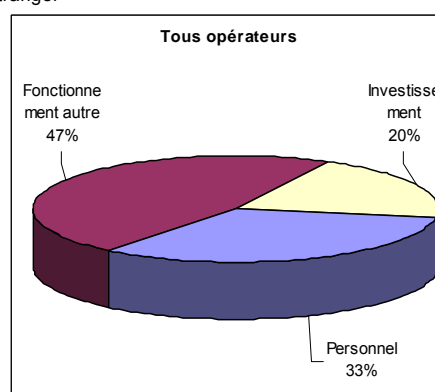
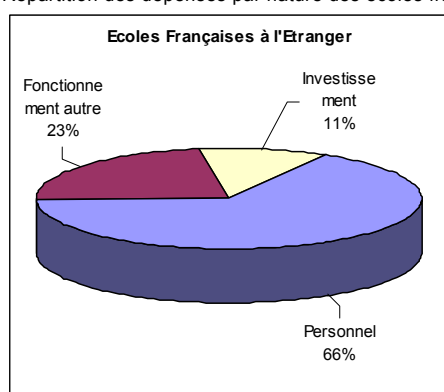
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	791	1 465
Investissements	5 066	3 807	Ressources de l'État	727	694
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		264
Total des emplois	5 066	3 807	Total des ressources	1 518	2 423
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	3 548	1 384

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des écoles françaises à l'étranger



Répartition des recettes par origine des écoles françaises à l'étranger

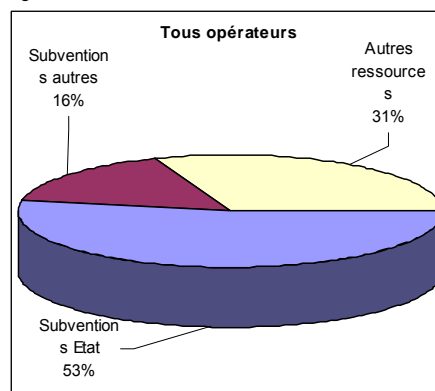
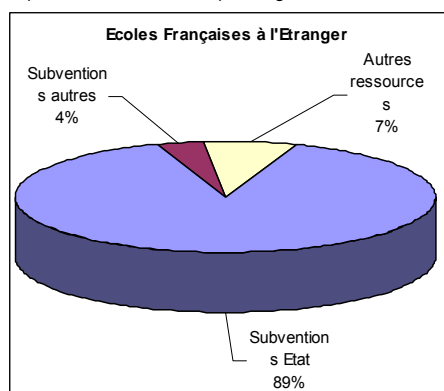


Tableau de variations 2008/2007

Dépenses	CF 2007	CF 2008	Variation	Recettes	CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	22 367	23 514	5,13%	Subventions État	28 747	30 383	5,69%
Fonctionnement autre	7 344	8 131	10,72%	Subventions autres	453	1 211	167,06%
Intervention	0	0		Ressources propres	2 399	2 474	3,12%
Total fonctionnement	29 711	31 645	6,51%	Total Ressources	31 600	34 068	7,81%
Investissement	2 906	3 807	31%				
Total Général	32 617	35 452	8,69%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	-1 018	-1 384	

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

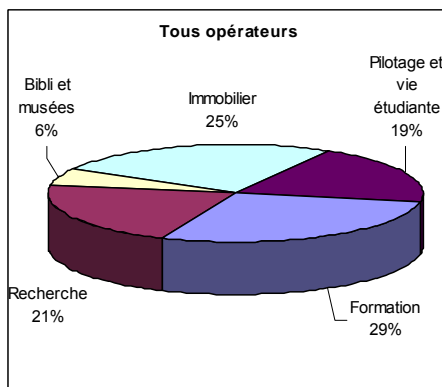
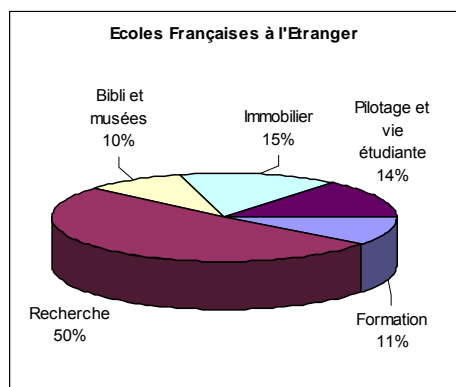
Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
			1 420		100	1 520
102 Formation initiale et continue de niveau master		90 79	0		0	90 79
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat		3 241 3 220	583 448			3 824 3 668
105 Bibliothèques et documentation		2 411 2 320	633 656		332 417	3 376 3 393
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		14 023 13 384	4 611 4 604		235 20	18 869 18 008
114 Immobilier		594 601	1 493 1 386		4 393 3 279	6 480 5 266
115 Pilotage et support		4 153 3 910	1 225 1 037		106 91	5 484 5 038
Total des crédits prévus		24 512	9 965		5 166	39 643
Total des crédits consommés		23 514	8 131		3 807	35 452

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par destination des écoles françaises à l'étranger



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	694		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur - sous plafond opérateurs		694 694	191 191

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	8 547	8 547	11 896	11 896	11 928	11 928
Subventions pour charges de service public	8 547	8 547	11 896	11 896	11 928	11 928
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	78	78	797	797	543	543
Subventions pour charges de service public	78	78	797	797	543	543
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	879	879	950	950	939	939
Subventions pour charges de service public	879	879	950	950	939	939
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 633	1 633	1 312	1 312	832	832
Subventions pour charges de service public	1 633	1 633	1 312	1 312	832	832
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 391	1 391	1 508	1 508	470	470
Subventions pour charges de service public	1 391	1 391	1 508	1 508	470	470
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 571	2 571	1 982	1 982	1 845	1 845
Subventions pour charges de service public	2 571	2 571	1 982	1 982	1 845	1 845
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	560	560	571	571	259	259
Subventions pour charges de service public	560	560	571	571	259	259
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 484	1 484	1 654	1 654	787	787
Subventions pour charges de service public	1 484	1 484	1 654	1 654	787	787
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	279	279	390	390	2 197	2 197
Subventions pour charges de service public	279	279	390	390	2 197	2 197
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	57	57	62	62	57	57
Subventions pour charges de service public	57	57	62	62	57	57
Action n° 14 : Immobilier	9 047	8 237	13 179	10 681	10 640	11 314
Subventions pour charges de service public	8 897	8 237	12 987	10 681	10 640	11 300
Dotations en fonds propres	150		192			14
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 997	4 997	5 112	5 112	1 534	1 534
Subventions pour charges de service public	4 997	4 997	5 112	5 112	1 534	1 534
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	2 473	2 473				
Subventions pour charges de service public	2 473	2 473				
Total pour ce programme	33 996	33 186	39 413	36 915	32 031	32 705
Programme 231 : Vie étudiante	119	119			118	118
Subventions pour charges de service public	119	119			118	118
Total	34 115	33 305	39 413	36 915	32 149	32 823

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	20 094	19 277	Ressources de l'État	28 972	28 424
Fonctionnement	43 518	43 827	- subventions de l'État	28 972	28 424
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	15 675	16 255
			Ressources propres et autres	25 250	18 670
Total des dépenses	63 612	63 104	Total des recettes	69 897	63 349
Résultat : bénéfice	6 285	245	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	69 897	63 349	Total : équilibre du CR	69 897	63 349

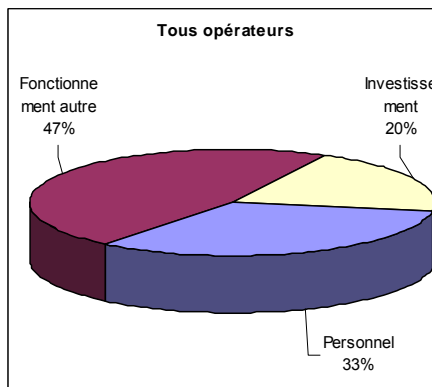
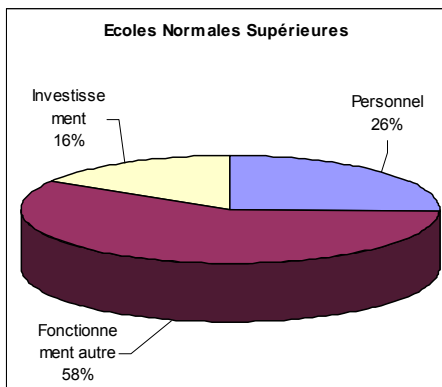
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 285	245
Investissements	18 274	12 426	Ressources de l'État	6 904	3 911
			Autres subv. d'investissement et dotations	4 229	3 656
			Autres ressources	328	387
Total des emplois	18 274	12 426	Total des ressources	17 746	8 199
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	528	4 227

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des écoles normales supérieures



Répartition des recettes par origine des écoles normales supérieures

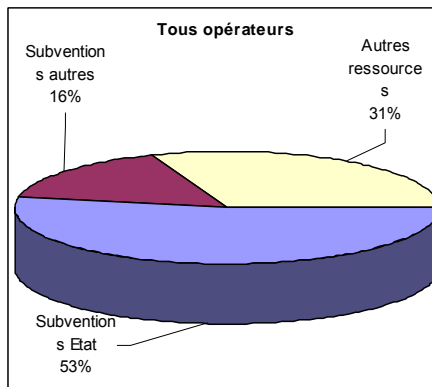
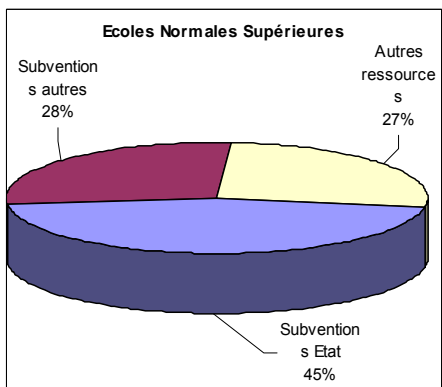


Tableau de variations 2008/2007

Dépenses	CF 2007	CF 2008	Variation	Recettes	CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	16 939	19 277	13,8%	Subventions État	28 820	32 335	12,20%
Fonctionnement autre	47 416	43 827	-7,57%	Subventions autres	30 287	19 911	-34,26%
Intervention	0	0		Ressources propres	13 659	19 057	39,52%
Total fonctionnement	64 355	63 104	-1,94%	Total Ressources	72 766	71 303	-2,01%
Investissement	15 897	12 426	-21,83%				
Total Général	80 251	75 530	-5,88%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	-7 485	-4 227	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

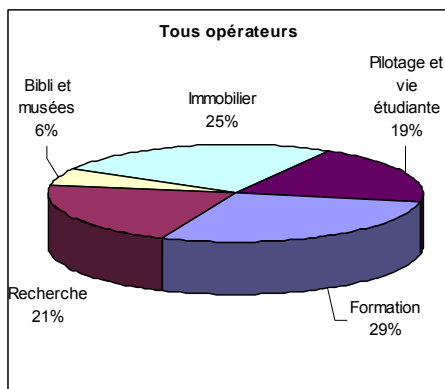
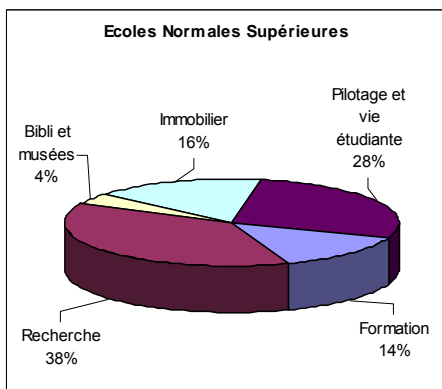
Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		1 687	713		20	2 420
		1 860	838		471	3 169
102 Formation initiale et continue de niveau master		4 393	4 130		813	9 336
		4 389	2 181		647	7 217
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat		19	126			145
		3	148		33	184
105 Bibliothèques et documentation		365	2 178		380	2 923
		299	2 423		181	2 903
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		1 366	3 172		1 236	5 774
		1 764	3 419		1 365	6 548
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		1 137	1 554		721	3 412
		1 254	1 208		212	2 674
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		4 531	3 477		3 547	11 555
		3 093	3 701		3 284	10 078
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0	0	0	0	0
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		637	875		906	2 418
		718	785		854	2 357
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		593	1 506		345	2 444
		1 002	1 597		189	2 788
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		1 298	3 511		1 016	5 825
		1 615	1 984		299	3 898
113 Diffusion des savoirs et musées		185	494		5	684
		148	268		17	433
114 Immobilier		472	9 777		6 319	16 568
		534	8 477		3 196	12 207
115 Pilotage et support		3 121	8 686		2 795	14 602
		2 491	14 170		1 537	18 198
201 Aides directes			180			180
			247			247
202 Aides indirectes		195	2 703		153	3 051
		15	1 987		113	2 115
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		94	433		17	544
		91	393		27	511
Total des crédits prévus		20 093	43 515	0	18 273	81 881
Total des crédits consommés		19 276	43 826		12 425	75 527

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par destination des écoles normales supérieures

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	278		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		273	323
- sous plafond opérateurs		225	180
- hors plafond opérateurs		48	143
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	4 492	4 566	4 487
- rémunérés par l'État par ce programme	4 472	4 542	4 446
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	20	24	41

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	81 067	58 000	140 590	205 390	137 540	181 156
Subventions pour charges de service public	52 290	58 000	75 590	118 290	69 540	152 379
Dotations en fonds propres	28 777	0	65 000	87 100	68 000	28 777
Total	81 067	58 000	140 590	205 390	137 540	181 156

Précisions méthodologiques

Le financement de l'Etat a été multiplié par trois entre 2007 et 2008. Les engagements et les paiements ont suivi le rythme d'avancement des travaux de désamiantage et de réhabilitation du campus. Par rapport à la prévision 2008, la réalisation est légèrement en retrait (-11,8%), ce qui traduit ainsi un calibrage au plus près des besoins d'investissement de l'établissement.

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	3 890	3 066	Ressources de l'État	48 147	48 147
Fonctionnement	44 602	45 680	- subventions de l'État	48 147	48 147
Intervention	0		- ressources fiscales		
			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	387	1 978
Total des dépenses	48 492	48 746	Total des recettes	48 534	50 125
Résultat : bénéfice	42	1 379	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	48 534	50 125	Total : équilibre du CR	48 534	50 125

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	42	1 379
Investissements	161 125	141 408	Ressources de l'État	161 070	144 890
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	161 125	141 408	Total des ressources	161 112	146 269
Apport au fonds de roulement		4 861	Prélèvement sur le fonds de roulement	13	

Précisions méthodologiques

Tableau de variation 2008/2007

Dépenses	CF 2007	CF 2008	Variation	Recettes	CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	2 722	3 066	12,63%	Subventions État	60 000	193 037	221,73%
Fonctionnement autre	48 423	45 680	-5,66%	Subventions autres	0	0	0,00%
Intervention	0	0		Ressources propres	2 944	1 978	-32,81%
Total fonctionnement	51 145	48 746	-4,69%	Total Ressources	62 944	195 015	209,82%
Investissement	53 095	141 408	166,33%				
Total Général	104 239	190 154	82,42%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	-41 295	4 861	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
114 Immobilier	3 890	44 602		161 125	209 617
	3 373	45 111		141 514	189 998

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	42		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur - sous plafond opérateurs		57 57	57 57

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Tout au long de l'exercice 2008, plusieurs chantiers ont été menés de front :

La réhabilitation de la tour centrale est en passe d'être terminée. Les façades ont été posées et les derniers travaux sur les réseaux devraient déboucher sur une livraison au premier semestre de l'année 2009 ;

Sur les dix-huit bâtiments du secteur Ouest, treize sont d'ores et déjà désamiantés, deux sont entrés en phase de désamiantage et trois restent à désamianter en attendant la livraison des surfaces de l'îlot Cuvier devant abriter l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP). La réhabilitation du secteur Ouest se poursuit et devrait déboucher au premier semestre 2010 par la livraison de treize barres rénovées.

Sur le secteur Est, le désamiantage de trois barres a débuté et les travaux préparatoires au désamiantage des cinq barres suivantes ont été lancés. Il restera dès lors trois barres à désamianter au-delà de 2009. Les travaux de réhabilitation du secteur débiteront dès la phase de désamiantage terminée.

Sur l'îlot Cuvier, la construction des surfaces dédiées à l'IPGP et à la bibliothèque des sciences de l'univers (BSU) a débuté par la notification du marché en mai dernier et s'est poursuivi au cours du second semestre 2008 sur un rythme soutenu. La livraison des surfaces nouvelles est prévue pour le premier semestre 2010 et devrait permettre de libérer les barres encore occupées par l'IPGP sur le secteur Ouest et de lancer leur désamiantage puis leur rénovation.

Sur les barres de Cassan, l'année 2008 a vu la validation du schéma directeur de mise en sécurité comprenant notamment l'amélioration de l'accessibilité aux façades, l'isolement des gaines techniques et l'extension de la détection d'incendie dans tous les locaux à risques. Les travaux conservatoires sur les barres de Cassan devraient être précédés en 2009 par des études de programmation.

INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	23 651	23 651	51 949	51 949	46 964	46 964
Subventions pour charges de service public	23 651	23 651	51 949	51 949	46 964	46 964
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	543	543	490	490	106	106
Subventions pour charges de service public	543	543	490	490	106	106
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	452	452	490	490	476	476
Subventions pour charges de service public	452	452	490	490	476	476

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies					37	37
Subventions pour charges de service public					37	37
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	30	30	6	6	176	176
Subventions pour charges de service public	30	30	6	6	176	176
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 361	4 361	4 135	4 135	4 604	4 604
Subventions pour charges de service public	4 361	4 361	4 135	4 135	4 604	4 604
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	27	27			798	798
Subventions pour charges de service public	27	27			798	798
Action n° 14 : Immobilier	6 079	6 079	4 258	4 161	5 123	5 123
Subventions pour charges de service public	6 079	6 079	4 258	4 161	5 123	5 123
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 411	2 411	2 418	2 418	4 266	4 266
Subventions pour charges de service public	2 411	2 411	2 418	2 418	4 266	4 266
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	25 497	25 497				
Subventions pour charges de service public	25 497	25 497				
Total pour ce programme	63 051	63 051	63 746	63 649	62 550	62 550
Programme 231 : Vie étudiante	148	148			122	122
Subventions pour charges de service public	148	148			122	122
Total	63 199	63 199	63 746	63 649	62 672	62 672

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	71 117	72 458	Ressources de l'État	63 539	64 752
Fonctionnement	45 495	48 581	- subventions de l'État	63 539	64 752
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	10 245	11 076
			Ressources propres et autres	50 566	53 110
Total des dépenses	116 612	121 039	Total des recettes	124 350	128 938
Résultat : bénéfice	7 738	7 899	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	124 350	128 938	Total : équilibre du CR	124 350	128 938

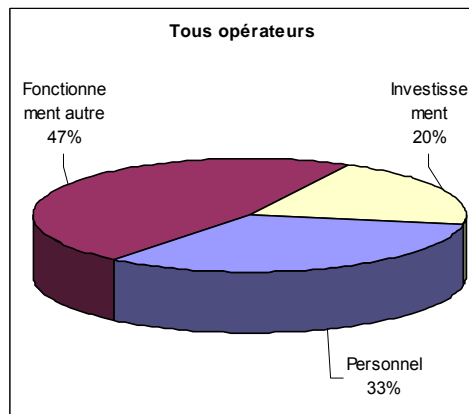
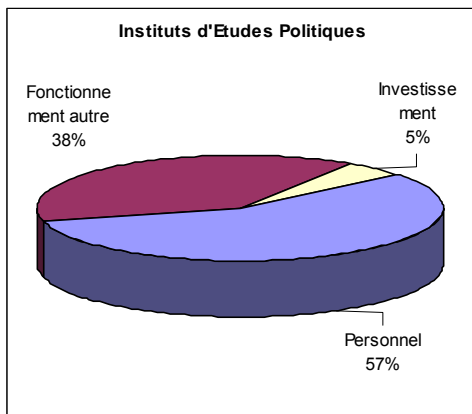
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	7 739	7 899
Investissements	9 663	6 011	Ressources de l'État	1 305	1 212
			Autres subv. d'investissement et dotations	75	197
			Autres ressources	8	1
Total des emplois	9 663	6 011	Total des ressources	9 127	9 309
Apport au fonds de roulement		3 298	Prélèvement sur le fonds de roulement	536	

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des instituts d'études politiques



Répartition des recettes par origine des instituts d'études politiques

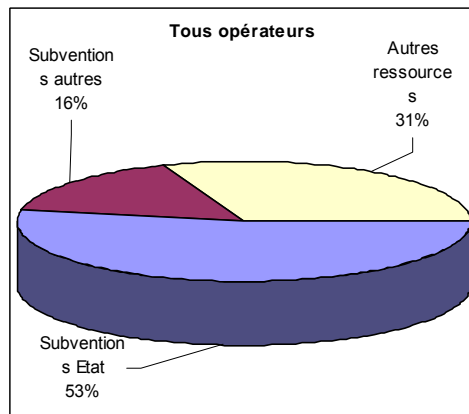
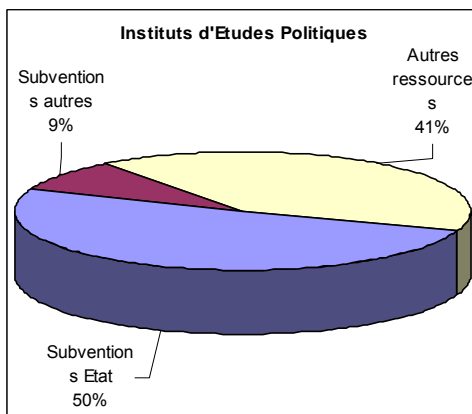


Tableau de variations 2008/2007

Dépenses				Recettes			
	CF 2007	CF 2008	Variation		CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	67 660	72 458	7,09%	Subventions État	63 921	65 964	3,20%
Fonctionnement autre	43 010	48 581	12,95%	Subventions autres	9 305	11 273	21,15%
Intervention	0	0		Ressources propres	46 748	53 111	13,61%
Total fonctionnement	110 671	121 038	9,37%	Total Ressources	119 974	130 348	8,65%
Investissement	7 645	6 011	-21,37%				
Total Général	118 316	127 050	7,38%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	1 659	3 298	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

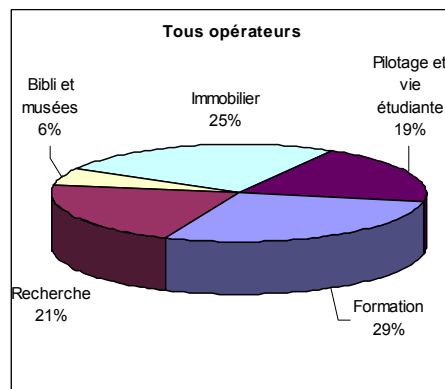
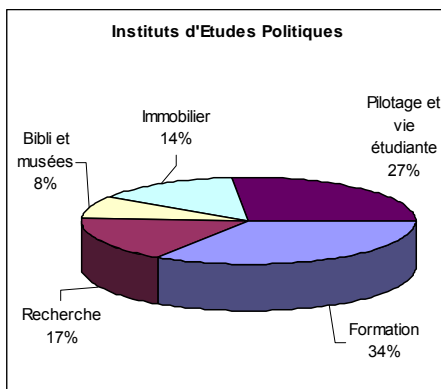
Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
102 Formation initiale et continue de niveau master		21 782 20 972	7 470 8 066		688 471	29 940 29 509

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat		1 722	264		50	2 036
		1 797	253		35	2 085
105 Bibliothèques et documentation		6 705	2 651		139	9 495
		7 030	2 559		296	9 885
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		13 700	5 165		72	18 937
		14 599	6 327		174	21 100
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		83	564		150	797
		60	395			455
113 Diffusion des savoirs et musées		192	417		0	609
		171	412			583
114 Immobilier		320	13 281		5 835	19 436
		331	14 408		3 027	17 766
115 Pilotage et support		15 994	6 769		2 444	25 207
		16 848	6 501		1 516	24 865
201 Aides directes		390	6 687		5	7 082
		773	7 305		55	8 133
202 Aides indirectes		9	142		0	151
		17	202			219
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		45	277		2	324
		181	267		70	518
Total des crédits prévus		71 115	45 494		9 665	126 274
Total des crédits consommés		72 458	48 582		6 011	127 051

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par destination des Instituts d'études politiques



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	777		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		761	783
- sous plafond opérateurs		494	773
- hors plafond opérateurs		267	10
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	590	599	590
- rémunérés par l'État par ce programme	587	596	587
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	3	3	3

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

IUFM ET ASSIMILÉS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total pour ce programme						
Total						

Précisions méthodologiques

Les IUFM et assimilés ont été intégrés dans le périmètre des universités.

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Précisions méthodologiques

Les IUFM et assimilés ont été intégrés dans le périmètre des universités.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur			
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur			

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

UNIVERSITÉS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	169 850	169 850	506 485	506 485	482 879	482 879
Subventions pour charges de service public	169 850	169 850	506 485	506 485	482 879	482 879
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	88 633	88 633	274 184	274 184	285 387	285 387
Subventions pour charges de service public	88 633	88 633	274 184	274 184	285 387	285 387
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	10 154	10 154	21 248	21 248	16 394	16 394
Subventions pour charges de service public	10 154	10 154	21 248	21 248	16 394	16 394
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	88 124	88 124	98 454	98 454	96 540	96 540
Subventions pour charges de service public	88 124	88 124	98 454	98 454	96 540	96 540

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2007		LFI 2008		Réalisation 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	62 314	62 314	59 699	59 699	68 949	68 949
Subventions pour charges de service public	62 314	62 314	59 699	59 699	68 949	68 949
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	26 351	26 351	27 529	27 529	25 689	25 689
Subventions pour charges de service public	26 351	26 351	27 529	27 529	25 689	25 689
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	59 544	59 544	51 543	51 543	53 685	53 685
Subventions pour charges de service public	59 544	59 544	51 543	51 543	53 685	53 685
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	321	321	1 263	1 263	1 447	1 447
Subventions pour charges de service public	321	321	1 263	1 263	1 447	1 447
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	11 798	11 798	13 520	13 520	14 635	14 635
Subventions pour charges de service public	11 798	11 798	13 520	13 520	14 635	14 635
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	36 685	36 685	35 094	35 094	37 782	37 782
Subventions pour charges de service public	36 685	36 685	35 094	35 094	37 782	37 782
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	23 853	23 853	90 004	90 004	114 018	114 018
Subventions pour charges de service public	23 853	23 853	90 004	90 004	114 018	114 018
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	1 383	1 383	1 388	1 388	2 091	2 091
Subventions pour charges de service public	1 383	1 383	1 388	1 388	2 091	2 091
Action n° 14 : Immobilier	265 310	266 714	558 882	456 440	441 919	495 377
Subventions pour charges de service public	264 966	266 112	388 753	415 445	383 433	413 431
Dotations en fonds propres	344	602	170 129	40 995	58 486	81 946
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	99 642	99 642	81 855	81 855	101 871	101 871
Subventions pour charges de service public	99 642	99 642	81 855	81 855	101 871	101 871
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	604 761	604 761				
Subventions pour charges de service public	604 761	604 761				
Total pour ce programme	1 548 723	1 550 127	1 821 148	1 718 706	1 743 286	1 796 744
Programme 231 : Vie étudiante	25 827	25 827			26 723	26 723
Subventions pour charges de service public	25 827	25 827			26 723	26 723
Total	1 574 550	1 575 954	1 821 148	1 718 706	1 770 009	1 823 467

Précisions méthodologiques

Bien que ne représentant que 50 % environ des opérateurs du programme 150 (83 sur 165), les universités constituent néanmoins les acteurs majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaires, tant par le nombre d'étudiants inscrits que par les moyens financiers dont ils disposent.

La part des universités dans le budget total des opérateurs du programme s'élève ainsi, en 2008, à près de 75 % pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (sur un montant total de 3.650 millions d'euros), et à près de 66 % pour ce qui concerne les dépenses d'investissement (sur un montant total de 930 millions d'euros).

Comme en 2007, les universités ont dégagé dans leur ensemble un solde d'exploitation positif (apport au fonds de roulement), de l'ordre de 134 millions d'euros en 2008 soit 3,9% de leurs recettes totales encaissables (3.409 millions d'euros). Par rapport à l'année 2007, l'augmentation du solde positif est due à une évolution plus dynamique des recettes que des dépenses (+8,85% d'augmentation des recettes globales contre + 6,72% d'augmentation des dépenses globales).

S'agissant des dépenses de personnel financées sur le budget propre des établissements (hors titre 2 du programme 150), il convient de noter une très légère baisse relative de ces dépenses en 2008, par rapport aux dépenses totales des universités (34,05% des dépenses totales en 2008 contre 34,16 % en 2007).

Pour ce qui concerne les recettes encaissées par les universités, la variation la plus significative par rapport à 2007 est à mettre au compte des subventions versées par d'autres organismes publics que l'Etat (subventions des collectivités publiques dont Union européenne, régions et autres

collectivités territoriales ou organismes publics) ; ces recettes ont progressé en effet de 22 % entre 2007 et 2008, et ont représenté 17,5% des recettes totales en 2008 contre 15,5% en 2007.

Les subventions de l'Etat (tous programmes confondus) ont quant à elles progressé d'une façon identique au total des recettes encaissées (+ 8,69% contre +8,85 %) mais ont représenté, compte tenu de leur masse, 52% des recettes de l'année contre 43 % en 2007.

A noter enfin que si les prévisions de ressources avaient été correctement évaluées (3.409 millions de recettes encaissées en 2008, pour 3.391 millions de recettes inscrites aux budgets prévisionnels), il n'en est pas allé de même des prévisions de dépenses (3.650 millions de dépenses prévues en 2008, contre 3.275 millions de dépenses réalisées), ce qui avait laissé augurer un prélèvement significatif sur le fond de roulement global, non vérifié in fine. Il conviendra que ces établissements progressent dans l'exercice de prévision budgétaire.

En toute hypothèse, cette analyse doit être relativisée au regard des observations d'ordre méthodologique évoquées plus haut d'une part et, d'autre part, des situations très particulières que connaissent les universités prises séparément, dont le budget global peut se situer entre 2 millions pour les plus petits établissements et plus de 100 millions d'euros pour les plus importants.

COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier	Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier
Personnel	1 170 866	1 115 353	Ressources de l'État	1 555 756	1 629 948
Fonctionnement	1 719 002	1 569 413	- subventions de l'État	1 555 756	1 629 948
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	463 474	475 786
			Ressources propres et autres	1 057 715	1 033 390
Total des dépenses	2 889 868	2 684 766	Total des recettes	3 076 945	3 139 124
Résultat : bénéfice	187 077	454 358	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	3 076 945	3 139 124	Total : équilibre du CR	3 076 945	3 139 124

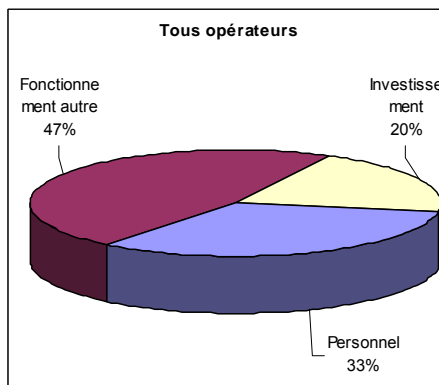
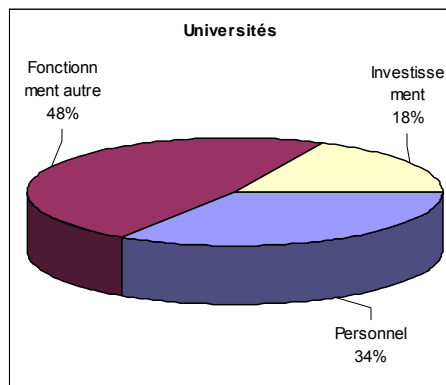
Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	188 883	454 358
Investissements	760 987	590 705	Ressources de l'État	133 927	142 957
			Autres subv. d'investissement et dotations	155 630	120 406
			Autres ressources	22 888	7 026
Total des emplois	760 987	590 705	Total des ressources	501 328	724 747
Apport au fonds de roulement		134 042	Prélèvement sur le fonds de roulement	259 659	

Précisions méthodologiques

Répartition des dépenses par nature des universités



Répartition des recettes par origine des universités

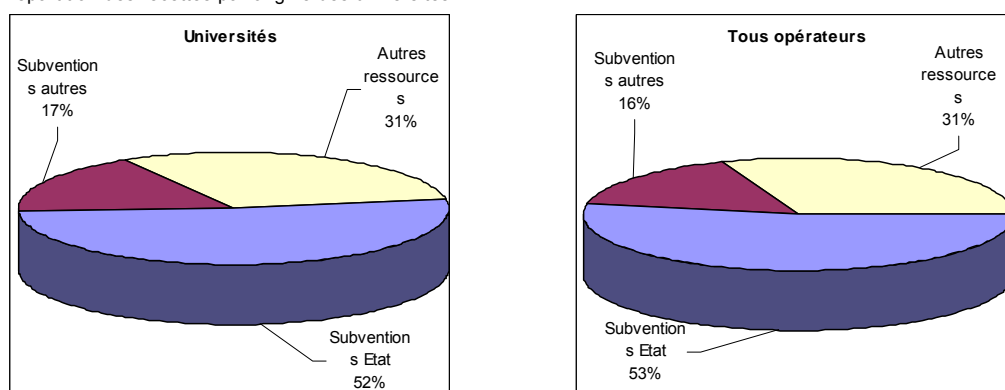


Tableau de variations 2008/2007

Dépenses	CF 2007	CF 2008	Variation	Recettes	CF 2007	CF 2008	Variation
Personnel	1 048 327	1 115 353	6,39%	Subventions État	1 631 209	1 772 905	8,69%
Fonctionnement autre	1 451 987	1 569 413	8,09%	Subventions autres	486 630	596 192	22,51%
Intervention	0	0		Ressources propres	1 014 378	1 040 416	2,57%
Total fonctionnement	2 500 314	2 684 766	7,38%	Total Ressources	3 132 217	3 409 513	8,85%
Investissement	568 839	590 705	3,84%				
Total Général	3 069 153	3 275 471	6,72%	Apport / Prélèv. Fonds de roulement (en k€)	63 064	134 042	

DÉPENSES 2008 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2008 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
101 - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence		446 356	182 915		58 436	687 707
		432 725	163 361		55 978	652 064
102 Formation initiale et continue de niveau master		167 720	152 991		35 316	356 027
		167 024	145 506		34 128	346 658
103 Formation initiale et continue de niveau doctorat		23 452	17 295		3 057	43 804
		21 843	15 256		1 768	38 867
105 Bibliothèques et documentation		18 386	138 277		9 699	166 362
		20 045	139 549		8 996	168 590
106 Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé		59 687	96 251		48 664	204 602
		68 171	87 064		48 693	203 928
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies		36 640	52 586		27 703	116 929
		34 567	43 158		21 024	98 749
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur		37 440	69 485		66 171	173 096
		39 875	64 730		57 008	161 613
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		578	4 208		1 345	6 131
		695	4 271		1 741	6 707
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement		12 333	24 212		10 318	46 863
		9 977	19 078		9 917	38 972
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société		29 245	60 900		12 302	102 447
		34 918	53 825		8 397	97 140
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale		27 227	55 569		33 191	115 987
		16 580	31 432		13 587	61 599

Formations supérieures et recherche universitaire

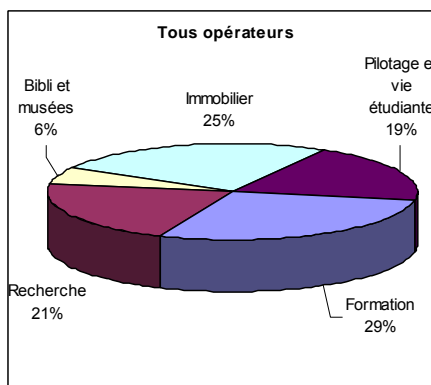
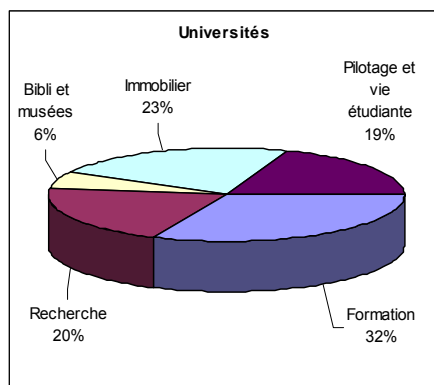
Programme n° 150 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
113 Diffusion des savoirs et musées		13 726	16 818		936	31 480
		13 504	15 079		819	29 402
114 Immobilier		32 748	427 063		360 099	819 910
		36 762	431 503		269 199	737 464
115 Pilotage et support		225 322	327 440		82 309	635 071
		195 478	295 756		57 317	548 551
201 Aides directes		18 461	54 421		8 772	81 654
		2 514	32 814		132	35 460
202 Aides indirectes		3 008	15 801		748	19 557
		2 997	7 084		378	10 459
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		18 534	22 768		1 921	43 223
		17 678	19 947		1 623	39 248
Total des crédits prévus		1 170 863	1 719 000		760 987	3 650 850
Total des crédits consommés		1 115 353	1 569 413		590 705	3 275 471

Précisions méthodologiques

Répartitions des dépenses par destination des universités



CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2007 (RAP)	Prévision 2008 * (Budget prévisionnel)	Réalisation 2008 (Compte financier)
Emplois rémunérés par l'opérateur	14 708		
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur		18 691	18 687
- sous plafond opérateurs		13 431	13 434
- hors plafond opérateurs		5 260	5 253
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	126 493	128 568	126 616
- rémunérés par l'État par ce programme	125 132	126 974	125 170
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	1 361	1 594	1 446

* Les emplois rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs sont présentés à titre indicatif pour 2008 selon les modalités prévues pour le PAP 2009.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

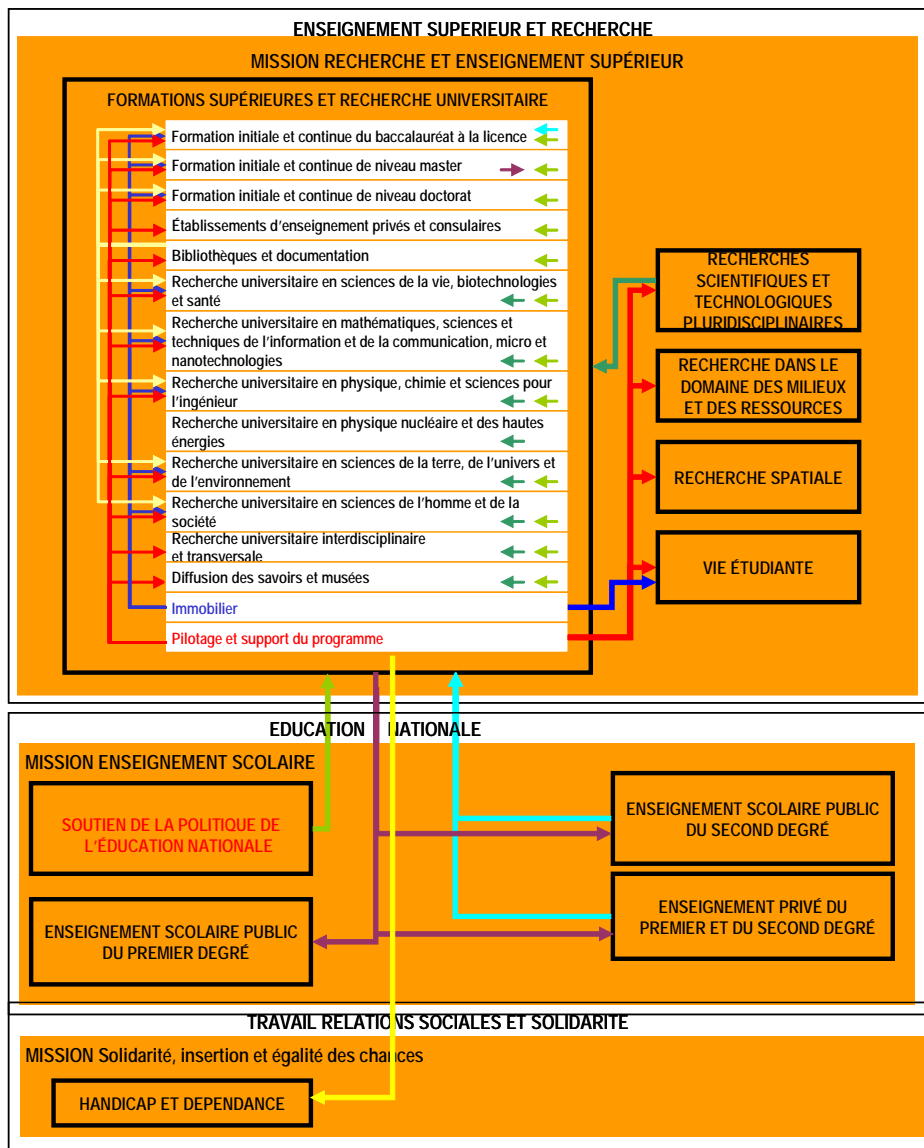
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 9 mars 2009). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2008, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2008 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2008 après ventilation interne	LFI 2008 après ventilation externe
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 385 959 979	3 333 177 602	5 854 587 619
Formation initiale et continue de niveau master	2 162 387 751	3 086 817 252	3 043 196 710
Formation initiale et continue de niveau doctorat	190 059 072	369 773 438	372 191 801
Établissements d'enseignement privés	59 288 852	59 974 529	60 123 891
Bibliothèques et documentation	349 826 812	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	801 765 836	976 977 795	1 055 326 093
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	350 095 751	440 187 329	485 644 047
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	495 791 305	652 961 189	717 506 266
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	13 650 762	13 650 762	14 819 078
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	128 417 116	175 075 563	187 657 533
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	839 573 846	969 340 280	1 051 841 032
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	999 504 274	1 004 702 847	1 090 439 067
Diffusion des savoirs et musées	76 300 768	79 242 658	81 140 983
Immobilier	1 460 275 533	132 311 263	0
Pilotage et support du programme	1 006 331 278	25 036 428	0
Total	11 319 228 935	11 319 228 935	14 014 474 120

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2008 CP	Ventilation interne	Exécution 2008 après ventilation interne	Écart à la prévision 2008	Écart à l'exécution 2007
	Dépenses directes	(au sein du programme)			
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 512 594 290	+940 978 984	3 453 573 274	+120 395 672	-158 743 047
Formation initiale et continue de niveau master	2 252 604 592	+951 461 540	3 204 066 132	+117 248 880	+53 331 937
Formation initiale et continue de niveau doctorat	218 592 094	+155 047 981	373 640 075	+3 866 637	-5 406 415
Établissements d'enseignement privés	59 388 852	+592 995	59 981 847	+7 318	+2 443 876
Bibliothèques et documentation	368 463 071	-368 463 071	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	702 585 785	+185 600 242	888 186 027	-88 791 768	+193 664 688
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	305 821 889	+86 628 606	392 450 495	-47 736 834	+77 954 878
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	449 160 475	+175 697 361	624 857 836	-28 103 353	+101 306 873
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	5 690 854	+7 779 807	13 470 661	-180 101	+5 373 645
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119 311 079	+48 068 478	167 379 557	-7 696 006	-4 768 603
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	792 802 538	+121 832 610	914 635 148	-54 705 132	+139 561 382
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	939 417 604	+89 876 710	1 029 294 314	+24 591 467	+87 648 732
Diffusion des savoirs et musées	75 204 022	+4 938 337	80 142 359	+899 701	-14 109 169
Immobilier	1 473 048 470	-1 349 820 441	123 228 029	-9 083 234	+88 536 179
Pilotage et support du programme	1 080 652 691	-1 050 220 139	30 432 552	+5 396 124	+26 643 566
Total	11 355 338 306	0	11 355 338 306	+36 109 371	+593 438 522

Modalités de déversement

Les règles de déversement sont identiques à celles utilisées lors de la confection de l'analyse des coûts du projet annuel de performances (PAP) 2008. Une mise à jour des données a été effectuée comme par exemple pour l'effectif des étudiants en formation.

Les règles de déversement sont les suivantes : la ventilation interne au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » concerne trois actions du programme :

- l'action « Bibliothèques et documentation »,
- l'action « Immobilier »,
- l'action « Pilotage et support du programme ».

Dans l'action « Bibliothèques et documentation » sont identifiés les crédits et les emplois consacrés par l'État aux développements des ressources documentaires et à l'amélioration de leur accessibilité pour les étudiants ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes, et de niveau international, pour les chercheurs.

Les crédits de l'action « Bibliothèques » sont ventilés :

- sur les actions « L », « M » et « D » en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau d'études ainsi que du poids des acquisitions documentaires qui représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement de l'action ;
- sur les actions de recherche universitaire (actions 6 à 12 du programme), au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs par action de recherche universitaire.

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'État aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties en fonction de leur principale utilisation.

Depuis le PLF 2008, pour suivre les recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) et ventiler une partie des crédits des Contrats de plan État-Région sur le programme « Vie étudiante », l'enquête « surface » de la DGES a été améliorée afin d'identifier des surfaces au titre de l'hébergement des étudiants sur l'ensemble des surfaces bâties des établissements de l'enseignement supérieur.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire, à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS.

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ».

En analyse des coûts, les crédits de cette action sont reventilés sur les autres actions selon les modalités suivantes qui découlent du modèle « San Rémo », en cours de refonte :

- * le fonctionnement pédagogique sur les actions « L », « M » et « D » à partir du ratio de l'effectif des doctorants rapporté aux effectifs étudiants totaux (soit 4,28 %) pour l'action « D », à partir des charges d'enseignement pour les actions « L » et « M » ;
- * la compensation du sous-encadrement en personnels enseignants sur l'ensemble des actions « L » et « M » sur la même base ;
- * la compensation du sous-encadrement en personnels IATOS sur l'ensemble des actions selon la structure retenue pour la répartition du titre 2 ;
- * le fonctionnement logistique sur des bases analogues à celles de l'action « Immobilier ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Préalablement aux opérations de déversement internes et externes, il a été procédé à la ventilation des dépenses de personnels imputées en gestion sur l'action 99 « Dépenses de personnels à reventiler ». S'agissant du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », près de la moitié des dépenses de personnel n'a pas été imputée en gestion au niveau des actions (3 860 M€) mais sur l'article de regroupement 99. La ventilation de ces dépenses sur les différentes actions du programme a été effectuée sur la base des informations communiquées par les établissements d'enseignement supérieur sur la répartition de l'activité des agents (enquête Cosmos 2008). En prévision, les crédits de personnels avaient été répartis sur la base de clefs de répartition issues de l'enquête Cosmos 2007.

Les écarts positifs importants entre les résultats après ventilation interne du PAP et du RAP sur l'action 1 « L » +120,4 M€, sur l'action 2 « M » + 117,2 M€ sont dus essentiellement à la reventilation des dépenses de personnel.

Du fait des clés de répartition retenues, qui prennent particulièrement en compte les effectifs d'étudiants en formation, ce sont les actions 1 « Licence » et l'action 2 « Master » qui enregistrent les reventilations des actions support les plus importantes avec respectivement + 941 M€ et + 951 M€.

L'écart entre la prévision et la réalisation à l'issue des ventilations internes est de 36,10 M€. Le différentiel vient d'une part de la différence entre les fonds de concours rattachés (60,77 M€) et les fonds de concours prévus (46,42 M€) et d'autre part, pour 21,75 M€ de la différence entre les mouvements réglementaires autres que les fonds de concours et le reliquat de gestion (46,53 M€ - 24,78 M€).

L'écart entre la prévision et la réalisation à l'issue des opérations de ventilation interne est inférieure de 30% à celui de 2007 (52 M€). De même, l'écart avec l'exécution de l'année précédente s'est réduite passant de 645 M€ dans le RAP 2007 à 593M€ dans ce RAP.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2008 après ventilation interne	Ventilation externe (entre programmes)	Exécution 2008 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2008	Écart à l'exécution 2007
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	3 453 573 274	+1 540 650 248	4 994 223 522	-860 364 097	-86 454 770
Formation initiale et continue de niveau master	3 204 066 132	-37 506 351	3 166 559 781	+123 363 071	+52 867 819
Formation initiale et continue de niveau doctorat	373 640 075	+1 446 947	375 087 022	+2 895 221	-7 769 048
Établissements d'enseignement privés	59 981 847	+157 932	60 139 779	+15 888	+2 310 109
Bibliothèques et documentation	0	0	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	888 186 027	+65 754 631	953 940 658	-101 385 435	+246 369 128
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	392 450 495	+38 691 475	431 141 970	-54 502 077	+102 870 993
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	624 857 836	+55 354 171	680 212 007	-37 294 259	+132 985 693
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	13 470 661	+955 206	14 425 867	-393 211	+6 327 996
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	167 379 557	+10 581 653	177 961 210	-9 696 323	+3 757 537
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	914 635 148	+68 892 250	983 527 398	-68 313 634	+193 944 784
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 029 294 314	+72 704 526	1 101 998 840	+11 559 773	+159 323 360
Diffusion des savoirs et musées	80 142 359	+1 499 560	81 641 919	+500 936	-14 504 036
Immobilier	123 228 029	-123 228 029	0	0	0
Pilotage et support du programme	30 432 552	-30 432 552	0	0	0
Total	11 355 338 306	+1 665 521 667	13 020 859 973	-993 614 147	+792 029 565

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 665 521 667
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-162 021 798
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+29 804 779
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 334 668 971
Handicap et dépendance (Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »)	+5 203 669
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-290 174 968
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+3 952 723
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 074 005
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-48 180 708
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+125 489 602

Modalités de déversement

La dépense complète du programme a été reconstituée de la façon suivante :

- * en données entrantes :
 - des dépenses venant du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », principalement les contrats CIFRE, ont été intégrées aux dépenses du programme,
 - des dépenses du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrés pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur.
 - les dépenses de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) exécutées sur les programmes « Enseignement privé du premier et du second degrés » et « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputées sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».
- * en données sortantes :
 - une partie des crédits de l'action immobilier du programme 150 correspondant aux CPER 2000-2006 consacrés à la vie étudiante est reventilée sur le programme 231,
 - une partie des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » du programme 150 a été reventilée sur le programme 231 en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction de l'enseignement supérieur,
 - une partie des crédits de l'action pilotage du programme 150 correspondant à l'AERES et au personnel de la direction générale de la recherche et de l'innovation va vers les programmes 172,187 et 193.
 - une partie des crédits de l'action pilotage du programme 150 correspondant à un transfert en gestion de 5,20 M€ au titre du FIAH (fonds interministériel pour l'accessibilité des personnes handicapées) a été reventilée vers le programme « Handicap et dépendance » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Les clés de déversement de ces dépenses sont identiques à celles utilisées pour le déversement des crédits dans le projet annuel de performances.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart le plus important concerne la dépense complète de l'action « Licence » et a pour origine le déversement des dépenses relatives aux STS et CPGE. Alors que la loi de finances initiale enregistrait un déversement externe de 2 521 M€ en provenance de la mission « Enseignement scolaire », ce déversement n'est que de 1 540 M€ sur la dépense exécutée.

Cette baisse de 39 % est consécutive à la dépense de personnel constatée sur cette action à l'issue de la gestion 2008. Cette diminution s'explique par les difficultés d'imputation de la rémunération d'un agent dont l'activité relève de plusieurs actions, ce qui est le cas d'un enseignant professant en STS ou en CPGE. Sur la mission « enseignement scolaire », l'imputation d'un enseignant dont l'activité relève de plusieurs actions est réalisée en fonction de son activité principale.

Dans ces conditions, les rémunérations des professeurs de STS ou de CPGE ont souvent été imputées sur une autre action que l'action « Post-baccalauréat en lycée ». Cette moindre dépense sur l'action « post-baccalauréat » conduit de facto à diminuer de 981 M€ le déversement sur l'action « Licence ».

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2008	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2008	Écart à l'exécution 2007
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 512 206 985	+761 901 219	+1 553 284 400	4 827 392 604	-154 839 994
Formation initiale et continue de niveau master	2 248 998 503	+784 798 938	-37 506 351	2 996 291 090	+24 034 555
Formation initiale et continue de niveau doctorat	218 935 060	+135 222 421	+1 446 947	355 604 428	-15 824 583
Établissements d'enseignement privés	58 963 852	+610 859	+157 932	59 732 643	+1 043 130
Bibliothèques et documentation	369 303 085	-369 303 085	0	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	701 686 887	+151 251 611	+76 444 486	929 382 984	+242 089 557
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	303 004 107	+71 119 644	+43 541 655	417 665 406	+93 181 749
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	448 973 912	+132 456 882	+62 231 849	643 662 643	+124 262 486
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	5 634 657	+7 797 543	+1 134 963	14 567 163	+6 385 086
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	119 130 887	+38 114 821	+12 294 827	169 540 535	+1 264 083
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	789 167 942	+112 109 832	+80 090 600	981 368 374	+192 717 774
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	937 434 094	+92 367 637	+85 866 299	1 115 668 030	+164 861 249
Diffusion des savoirs et musées	75 118 576	+5 087 106	+1 499 560	81 705 242	-14 825 389
Immobilier	918 515 652	-841 677 126	-76 838 526	0	0
Pilotage et support du programme	1 112 358 984	-1 081 858 302	-30 500 682	0	0
Total	10 819 433 183	0	+1 773 147 959	12 592 581 142	+664 349 703

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 773 147 959
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-170 615 244
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+29 804 779
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 338 709 679
Handicap et dépendance (Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »)	+5 203 669
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-338 845 735
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+3 952 723
Recherche spatiale (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 074 005
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-48 180 708
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+79 168 231

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme est affecté de la manière suivante par les postes de charges issues des données de la comptabilité de l'État :

- effet majorant des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice, dont l'article 99 reventilé (source : INDIA),
- effet majorant des provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE),
- effet minorant des reprises sur provisions pour litiges (source INDIA compte 78),
- effet minorant des reprises sur provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE).

Concernant les charges à payer du programme 150, elles concernent les « charges à payer » hors les « charges à payer sur immobilisations » (67,3 M€).

Le coût complet du programme s'affiche à 10 819 M€ contre 11 355 M€ pour la dépense exécutée, soit un écart de -536 M€.

Cet écart est consécutif en grande partie à l'absence de prise en compte au sein du volet « coûts » des financements destinés à la construction universitaire dans l'action 14 « Immobilier », imputés sur les Titre 5 et 7.

En effet, de façon générale, les dépenses d'immobilisations sont intégrées au coût du programme par le biais des dotations aux amortissements. Or le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » n'enregistre pas de charges d'amortissement car les biens mis à disposition des établissements universitaires par l'État sortent du patrimoine l'État. Les charges d'amortissement sont donc constatées dans la comptabilité des établissements et non dans celle de l'État. Elles ne sont donc pas intégrées au coût du programme.

Pour autant, ces financements de l'État constituent bien un coût pour le programme.

Si contrairement au RAP 2006, les charges à payer sont bien comptabilisées, il reste que le retrait des financements en faveur des constructions universitaires limite la portée de l'exercice « coûts complets » pour ce programme, en l'absence de consolidation des comptes de l'État et de ses opérateurs.

Pour l'exercice 2008, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les **dépenses exécutées** du programme s'élèvent à 11 355 M€, soit 100,3 % de la prévision en LFI ;
- les **dépenses exécutées après ventilation** s'élèvent à 13 021 M€, soit 92,9 % des prévisions ;
- le **coût direct** du programme s'affiche à un montant de 10 819 M€ ;
- le **coût complet du programme**, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 12 593 M€.

